



**LIBERTÉ
VS
CONTRÔLE**
POUR
UNE RÉPONSE
DÉMOCRATIQUE

18 → 20/11/2015

Rapport final

Forum mondial de la Démocratie

Strasbourg 2015



LIBERTÉ VS CONTRÔLE : POUR UNE RÉPONSE DÉMOCRATIQUE

Rapport final

Forum mondial de la démocratie
2015

Strasbourg, 18-20 novembre 2015

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou
de traduction de tout ou d'une partie
de ce document doit être adressée
à la Direction de la Communication
(F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance
relative à ce document doit
être adressée au Secrétariat du
Forum mondial de la Démocratie
(forum_democracy@coe.int)

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	6
CONCEPT DU FORUM	8
EXPOSÉS ET DISCUSSIONS	13
Séance d'ouverture	13
Session plénière 1 : Surveillance – quel est le bon dosage ?	14
Session plénière 2 : Lever le voile de la peur – construire la confiance et la résilience dans des sociétés diverses	17
Session plénière 3 : Responsabilité des médias à « l'ère de la terreur »	18
Session plénière 4 : La réponse démocratique – compte rendu des thèmes et débat avec les membres du panel	21
Session de clôture et Prix de l'innovation démocratique, hémicycle du Conseil de l'Europe	24
EVÉNEMENTS SATELLITES	77
Forum mondial de la démocratie 2015 : faits et chiffres	80

Avant-propos

Comment concilier libertés individuelles et droit à la sécurité ?

C'est à cette question – inhérente à tout système démocratique – que se trouvent désormais confrontées les démocraties du monde entier. Aujourd'hui plus que jamais, elles doivent faire face aux menaces que sont l'extrémisme violent et la terreur et à certaines, plus diffuses, telles que le discours de haine sur internet et la cybercriminalité. Dans ce domaine, les réponses passent donc aussi par le recours aux nouvelles technologies.

Il s'agit de rester vigilant et de trouver le juste équilibre entre la liberté et la prévention des risques.

Comment et sous quelles formes l'Etat peut-il exercer ce contrôle ?

Et jusqu'où peut-il aller sans risquer d'empiéter sur les libertés individuelles ?

Pour prévenir la radicalisation, la constitution de réseaux terroristes et le risque d'attentats, faut-il renoncer à certains de nos droits élémentaires au nom de la sécurité ?

Certains cas justifient-ils une entorse aux règles du droit ?

Est-il concevable par exemple de bloquer un réseau social ou d'interdire des sites web ?

Y a-t-il une limite à la liberté d'expression ? Doit-elle être absolue ou bien peut-on considérer qu'elle peut constituer une incitation à la violence ?

Autant de questions qui étaient au cœur de cette quatrième édition du Forum mondial de la démocratie de Strasbourg, organisé autour d'une thématique en prise totale avec l'actualité et les grandes interrogations qui bouleversent notre monde : « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique ».

En effet, la dimension planétaire de ces menaces et la nécessité d'y répondre de manière globale, nous enjoignent de revenir aux principes universels, notamment ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Organisé conjointement par le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, les autorités françaises, la Région Alsace et la Ville de Strasbourg, le Forum mondial de la démocratie de Strasbourg est à présent devenu un rendez-vous incontournable dans l'agenda des rencontres internationales.

Des personnalités du monde entier s'y retrouvent pour réinterroger la démocratie à l'aune des sujets d'actualité. Cette édition n'a pas dérogé à la règle en faisant directement écho aux préoccupations majeures des Etats ainsi qu'à l'inquiétude croissante des citoyens.

Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères

Philippe Richert, président du Conseil régional d'Alsace, ancien ministre

Roland Ries, maire de Strasbourg

Temps forts du Forum mondial de la démocratie 2015

« Les terroristes ne peuvent pas détruire notre démocratie, *mais nous, nous le pouvons.* » Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

« Vous pouvez tweeter une révolution, mais vous ne pouvez pas tweeter les institutions et les lois. *Les institutions et les lois, nous les construisons ensemble.* » Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

« *La démocratie protège tout le monde, y compris ceux qui veulent tuer la démocratie.* » Roland Ries, maire de Strasbourg

« *Les terroristes veulent nous intimider et nous diviser. Nous devons faire le contraire : les combattre et nous rassembler. Les détruire et nous unir. Refuser les amalgames. Répondre avec la force de la démocratie et de l'Etat de droit.* » Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, France

« *La démocratie est toujours une conquête. Un combat contre l'oppression, contre l'arbitraire, contre les ennemis de la liberté, contre le droit du plus fort. A tout cela elle oppose la force du droit, un cadre constitutionnel et international fondé sur des institutions légitimes et garantissant les droits de chaque personne. Ce combat, il se mène aussi par l'éducation, par la culture, la création, la liberté de création, le rire.* » Harlem Désir, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes, France

« *Pour combattre les extrémismes et les dérives, pour agir contre les injustices, l'exclusion et les fossés qui se creusent non sans conséquences néfastes, pour prévenir le désenchantement en particulier des jeunes, pour établir ou rétablir la confiance si essentielle à la stabilité, pour contrer l'érosion des valeurs, il nous faut nous attaquer aux causes comme aux conséquences.* » Michaëlle JEAN, Canada, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie

« *Le fragile équilibre qui peut maintenir liberté et sécurité sur un même plan impose d'imaginer des mécanismes capables de garantir que l'intérêt général primera toujours sur les intérêts particuliers, quels qu'ils soient, et que les droits de tous et de toutes seront toujours respectés, que l'état de droit et la justice pèseront toujours dans la balance.* » Michaëlle JEAN, Canada, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie

« *La difficulté n'est pas tant d'élaborer des lois sur la protection des données mais de pouvoir les mettre en œuvre. La sécurité, c'est le souhait de tous mais personne ne peut vraiment l'assurer.* » Raegan McDonald, gestionnaire de stratégie internet UE chez Mozilla

« *Certains régimes totalitaires traitent les médias comme une entreprise de renseignement. Aux yeux du gouvernement, être associé à nos médias en ligne, c'est être un ennemi de l'Etat.* » Emin Milli, Azerbaïdjan, journaliste et directeur exécutif de Meydan TV

« *Les grandes évolutions qui ont marqué la société ont été possibles grâce aux migrants, non pas grâce aux habitants du pays, mais grâce aux migrants.* » M. Leen VERBEEK, Pays-Bas, commissaire du roi dans la province de Flevoland, Vice-Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

« *Le rôle du journalisme est d'agir comme un contre-pouvoir au nom de la société civile. Le rôle du journalisme est de rendre compte, de "pointer du doigt".* » Ricardo Gutiérrez, Secrétaire général, Fédération européenne de journalistes

« *Ce n'est non pas moins, mais plus de démocratie dont nous avons besoin.* » Jacob Appelbaum, chercheur indépendant en sécurité et journaliste

« *Le cryptage vérifiable est nécessaire à notre économie, notre vie privée et notre capacité à régler et à renforcer le droit.* » Nadim Kobeissi, chercheur et développeur de Cryptocat

« *La radicalisation c'est comme une épidémie et une collectivité forte et solide comme un vaccin qui permettrait de la combattre.* » Un participant au Forum (Lab 12)

Conclusions et recommandations

L'édition 2015 du Forum mondial de la démocratie s'est tenue après les attentats du 13 novembre à Paris, mettant en avant la pertinence du thème et l'urgence de trouver des réponses aux trois questions posées. Une forte participation, des discussions dans de nombreux fora et l'examen des initiatives dans les laboratoires, n'ont pas seulement dégagé de profondes réflexions mais également un certain nombre de recommandations (voir ci-dessous) qui peuvent être adressées aux autorités nationales, aux médias et autorités locales ainsi qu'à des organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe.

« Les terroristes ne peuvent pas détruire notre démocratie... mais nous, nous le pouvons. »

Les débats ont mis en lumière la nécessité d'évaluer *le rapport coût/efficacité de la surveillance*, les risques de débordements sur les libertés garanties par la constitution, leurs effets au-delà des frontières nationales, la manière dont les données sont gérées et la question centrale d'un contrôle approprié – parlementaire, judiciaire et financier. Même si le débat sur la surveillance est animé, les lanceurs d'alertes sont encore peu nombreux et la société civile ne peut exercer aucun contrôle démocratique significatif, parce qu'elle ne dispose pas de moyens nécessaires pour évaluer l'efficacité de la surveillance et son impact sur les libertés. Des appels pour un engagement civique accru sur des questions de surveillance ne peuvent se faire qu'au sein de démocraties qui fonctionnent et qui ont une maîtrise suffisante du cyberspace.

Alors que des restrictions juridiques de la liberté d'expression et des attaques contre les journalistes perdurent dans de nombreux pays, les médias ont pris conscience qu'ils avaient un rôle unique à jouer s'agissant de faire état d'atteintes ou de violations des droits des citoyens commises par des gouvernements et des services secrets. La société civile s'est également employée à défendre le rôle essentiel joué par des médias libres et indépendants. Une récente étude menée par le centre de recherche PEW et présentée au Forum, a montré que certains pays étaient favorables à une restriction de la liberté de la presse lorsqu'il s'agit de questions sensibles liées à la sécurité nationale, d'où l'appel fait aux journalistes pour qu'ils continuent de se concentrer sur le journalisme d'investigation, les reportages sur le terrain et le respect de solides principes d'éthique en toute situation.

« Vous pouvez tweeter une révolution, mais vous ne pouvez pas tweeter les institutions. »

La consolidation de régimes de « contre-révolutions » suite au Printemps arabe a été considérée comme un facteur majeur contribuant à la prospérité de Daech. Les populations de la région ont été doublement frappées par la tyrannie et le terrorisme. Des appels ont été lancés pour arrêter de cautionner ce type de régimes et pour soutenir les forces engagées pour des changements vers la démocratie.

« Nous avons besoin de moins de réaction et davantage de réflexion. »

Même si la peur ne pourra jamais être totalement éradiquée, les meilleurs antidotes en sont : garder la foi dans les institutions démocratiques – en particulier dans le système judiciaire – et éviter les pièges qui consistent à cibler des groupes entiers ou des zones géographiques comme dangereux ou déviants. La diversité dans nos sociétés doit être gérée en créant des « récits partagés » qui intègrent différentes approches/histoires qui existent au sein des communautés locales, comme l'a montré avec succès le gagnant du prix de l'innovation démocratique. La résilience et la confiance ne doivent pas venir d'en haut. Le travail sur le terrain et au niveau local en faveur de l'intégration a été considéré comme une première étape nécessaire vers des changements dans les orientations de la classe politique.

Recommandations

Aux autorités nationales :

- ▶ Mettre l'accent sur la surveillance ciblée, en suivant une approche strictement professionnelle – dans le cadre d'un mandat juridique spécifique confié aux agences et basé sur une utilisation efficace des données à gérer et le respect des normes en matière de droits de l'homme
- ▶ Mettre en place des contrôles parlementaire, judiciaire et financier ainsi qu'un audit des dépenses des agences de renseignement
- ▶ Mettre à jour le cadre juridique pour se mettre à niveau avec la technologie et veiller à une coopération transnationale en utilisant les structures et les institutions existantes (y compris le Conseil de l'Europe) pour contrôler de manière efficace les pratiques qui contournent les restrictions en matière de droits de l'homme
- ▶ Communiquer objectivement et clairement sur les menaces sécuritaires

Aux autorités nationales et aux organisations internationales :

- ▶ Lutter contre le terrorisme en soutenant le changement vers la démocratie dans le monde arabe
- ▶ Cibler les politiques et les programmes de « déradicalisation » plutôt que cibler un groupe entier ou des zones géographiques
- ▶ Améliorer la maîtrise du cyberspace
- ▶ Soutenir les mesures de confiance (CBM) pour les journalistes en provenance de pays en situation de conflit
- ▶ Soutenir la mise en place d'un rapporteur général pour la protection des journalistes auprès du Secrétaire général des Nations Unies

Aux médias :

- ▶ Poursuivre l'engagement dans le journalisme d'investigation, notamment sur les grandes entreprises, et les reportages sur le terrain
- ▶ Respecter en toute situation une éthique professionnelle, y compris lors de reportages sur les attentats terroristes
- ▶ S'abstenir d'utiliser des analyses toutes faites et résister à l'appât du gain (contrats télévisuels, droits d'auteurs)
- ▶ Adapter le journalisme à de nouveaux formats qui parlent aux jeunes et aux utilisateurs d'internet

A la société civile :

- ▶ Travailler plus étroitement avec les autorités nationales et locales sur l'intégration des migrants et des réfugiés
- ▶ Soutenir et défendre les défenseurs de la liberté des médias
- ▶ Faire que les communautés à la base créent leurs propres récits sur l'intégration en utilisant des histoires partagées et non des « contre récits »
- ▶ Éviter le piège qui consiste à ne tirer des conclusions qu'à partir d'un seul récit

Concept du forum

Peut-on protéger la démocratie sans l'affaiblir ?

Renoncer à un certain degré de liberté pour davantage de sécurité est au cœur du « contrat » entre les individus et l'Etat, qu'il soit démocratique ou non. Les Etats démocratiques, quant à eux, s'engagent à garantir les libertés et les droits fondamentaux des citoyens et imposent des règles strictes pour contrôler les dispositifs sécuritaires. Ainsi que le déclare le préambule de la Convention européenne des droits de l'homme, « le maintien des libertés fondamentales repose essentiellement sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part, et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des Droits de l'Homme [...] cela signifie qu'il faut rechercher un équilibre entre l'exercice par l'individu du droit qu'[i] lui [est] garanti ... et la nécessité ... d'imposer une surveillance secrète pour protéger la société démocratique dans son ensemble. »¹

Un sentiment croissant de vulnérabilité face à des menaces de nature très diverse – extrémisme violent, risques économiques, technologiques, environnementaux et géopolitiques – se développe dans les démocraties du monde entier. Cette prise de conscience aiguë du public – en particulier la peur générée par les attaques violentes mues par des considérations idéologiques – peut accentuer les clivages au sein de la société, aiguïser les conflits latents et déstabiliser la société. L'absence de protection des données personnelles détenues par les entreprises du secteur numérique est également une préoccupation majeure. La tension croissante entre le besoin de sécurité et la protection des libertés est l'un des défis majeurs auxquels sont aujourd'hui confrontées les démocraties.

Cette tension est en partie le résultat de la crise de confiance dans les institutions démocratiques. Les révélations des agences de renseignement quant aux interceptions qu'elles ont réalisées sur les réseaux numériques ont sapé la confiance dans la capacité d'un gouvernement à superviser ces agences. Les citoyens prennent en outre davantage conscience du fait que leurs données sont contrôlées par les grandes sociétés numériques et que certains gouvernements tentent, pour des motifs sécuritaires, de limiter la liberté d'expression et d'information sur internet.

Les démocraties peuvent-elles faire face aux risques sécuritaires liés à la révolution numérique sans que soient mises en péril la protection des droits et des libertés des individus et la stabilité démocratique ? Peuvent-elles résister à l'escalade de la peur et proposer des réponses fondées sur la responsabilité civique et la citoyenneté active ? Que signifie la sécurité démocratique aujourd'hui ? Comment maintenir un équilibre entre sécurité

1. *Klass et autres c. Allemagne*, 1978, arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme

et liberté dans une société démocratique menacée ? Telles étaient les questions auxquelles s'est attaché le Forum mondial de la démocratie 2015.

Une démocratie est forte lorsque ses déterminants fondamentaux sont garantis.

Ces principes fondamentaux de la démocratie comprennent :

- ▶ la liberté de pensée et d'expression, consacrée notamment par une presse et des médias libres ;
- ▶ des institutions représentatives et responsables et un système judiciaire indépendant ;
- ▶ une bonne gouvernance et l'égalité des citoyens devant l'Etat et la loi.

Une société civile dynamique, critique et pluraliste est elle aussi une condition sine qua non pour une démocratie viable qui permet de faire vivre le débat démocratique au-delà des clivages entre majorité et opposition.

Parallèlement à ces principes formels de démocratie, il y a la capacité tout aussi importante de favoriser le désir de liberté, de proposer aux opinions publiques un idéal de société ouverte et inclusive. Quand le citoyen ne peut plus s'approprier l'ensemble des règles et institutions de la démocratie, en tant que sujet pensant et actif, l'imagination du public est plus vulnérable aux idéologies extrémistes violentes qui exploitent l'anxiété, incitent à la haine, au sectarisme ou au nationalisme. Le véritable danger pour la démocratie est la perte de confiance croissante entre les différentes branches de la société, et vis-à-vis des institutions représentatives. La démocratie doit être défendue sur le plan des principes et de l'idéal qu'elle représente et non pas en tant que simple système politique régi par le vote des citoyens.

Sécurité et respect de la liberté – comment assurer le juste équilibre ?

Un Etat démocratique est tenu de protéger les personnes qui résident sur son territoire. Le terrorisme et la violence sectaire cherchent à fragiliser la démocratie en s'attaquant à ses principes tels que la liberté d'expression ou les valeurs fondamentales sur lesquelles ils reposent, comme le droit à la vie. De telles menaces peuvent nécessiter le déploiement de moyens exceptionnels par l'Etat entraînant une restriction d'autres libertés comme le respect de la vie privée – mais le recours à ces moyens doit cependant être limité et temporaire.

De telles mesures, même si elles sont nécessaires, s'attaquent souvent aux manifestations de la violence, et non à leurs causes sous-jacentes. Elles peuvent présenter des risques pour les principes fondamentaux de la démocratie et doivent être traitées avec une extrême prudence afin d'éviter une restriction permanente et disproportionnée de la liberté. La prudence s'impose plus que jamais dans la prise de telles mesures face à la tentation, pour les régimes non démocratiques, de justifier leurs propres atteintes aux libertés et droits fondamentaux (telles que la répression de manifestations pacifiques ou le contrôle des médias) par des impératifs sécuritaires. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme² et un ensemble d'instruments juridiques et de textes fondamentaux du Conseil de l'Europe donnent d'utiles orientations sur les limites à la liberté d'expression et à d'autres libertés individuelles, qui peuvent être acceptées pour la protection d'intérêts publics supérieurs.

Quelles garanties institutionnelles et procédurales devraient être mises en place pour assurer un contrôle démocratique sur la définition des menaces extrêmes et les raisons qui justifient la prise de mesures exceptionnelles, y compris sur le plan de la politique étrangère ? Comment s'assurer, à l'heure d'une sophistication croissante des technologies de communication, qu'un système de surveillance secrète destiné à protéger la sécurité nationale, ne risque pas de saper, voire de détruire, la démocratie en voulant la défendre ? Le contrôle démocratique peut-il être assez solide pour éviter, comme le décrit Clive Walker, que le gouvernement *n'attribue à toute violence politique, une singularité et une gravité exceptionnelle afin de justifier des incursions alarmantes dans les droits individuels et la responsabilité démocratique*³ ?

2. Par exemple affaire *Klass et autres c. Allemagne*, 1978 et *Weber et Saravia c. Allemagne*, 2006

3. Walker, C. 2009. 'Book review: Executive measures, terrorism and national security: have the rules of the game changed?' by David Bonner', *European Public Law*, vol. 15, pp. 662-665

Quelles mesures les démocraties peuvent-elles prendre ?

Le Forum mondial de la démocratie a engagé les décideurs, les faiseurs d'opinion et les innovateurs sociaux⁴ dans un débat sur les approches qu'il convient d'adopter aux niveaux international, national, régional et local afin d'assurer la protection de la liberté dans une démocratie confrontée à la violence et à l'extrémisme. Les échanges se sont basés sur des initiatives concrètes émanant des autorités publiques ou des acteurs de terrain, qui ont été examinées de manière critique par un panel interdisciplinaire international. Des lignes directrices générales ont ensuite été dégagées pour encourager et soutenir les futures réponses politiques et l'action sur le terrain. Le Forum a en outre permis la présentation et l'examen critique d'idées originales non encore testées.

Les initiatives et les idées présentées et évaluées lors du Forum ont été regroupées en quatre thèmes.

Thème 1 : Quel niveau de contrôle devient une menace pour la démocratie ?

L'affaiblissement de l'Etat-nation – illustré par les difficultés des Etats à réguler l'économie, le transfert de l'autorité aux institutions supranationales comme l'Union européenne, la violation du principe d'intégrité territoriale (par exemple la crise en Crimée) ou la perte de contrôle sur une partie du territoire national (par exemple la menace représentée par Daech) – accroît les velléités de l'Etat d'affirmer son autorité. Les mesures visant à renforcer le renseignement et l'appareil répressif pour lutter contre la violence et l'extrémisme violent participent à cette recherche d'affirmation de l'autorité étatique. Il convient toutefois de s'assurer d'un contrôle démocratique adéquat sur ces mesures.

Les activités débattues dans le cadre de ce thème ont porté sur les initiatives visant à rendre les services de renseignement comptables de leurs actes au moyen du droit international, les logiciels de cryptage, la mise en place de garanties constitutionnelles pour une consultation et un débat publics sur la définition des risques de sécurité et le « prix de la liberté » pour y faire face ; des débats sur les moyens légitimes d'assurer des décisions clés en matière de sécurité, ainsi qu'un contrôle législatif et de la société civile sur les agences de sécurité ; la recherche d'un équilibre entre liberté d'information, protection des données et liberté d'internet pour répondre à des préoccupations d'ordre sécuritaire ; des enquêtes sur la surveillance de masse et la poursuite des infractions informatiques, etc.

Thème 2 : Comment se libérer de la peur dans une société diverse ?

La crise économique et les inégalités croissantes auxquelles la démocratie peine à répondre sont à l'origine de tensions sociales et mettent en cause la légitimité de la démocratie.

Dans nos sociétés de plus en plus multiculturelles, se pose également la question de l'intégration des migrants. La peur trouve-t-elle sa source dans la méconnaissance de la culture de « l'autre » ?

Garantir la démocratie exige donc la résolution des problèmes actuels et la mise au point de mesures pour accroître la légitimité des institutions démocratiques et la confiance interpersonnelle dans les sociétés multiculturelles.

Les initiatives débattues dans le cadre de ce thème ont porté sur la protection de l'espace civique et la promotion d'une citoyenneté active ; le dialogue interconfessionnel et les actions de lutte contre la haine ; le dialogue interculturel et la formation contre les préjugés ; la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ; les initiatives prises par certains responsables politiques pour lutter contre l'extrémisme ; la recherche de politiques migratoires justes et efficaces ; et la mise en place d'une culture des droits de l'homme et la promotion du désir de liberté et d'unité dans des sociétés plurielles.

4. L'innovateur social fait référence aux stratégies, concepts, idées et organisations qui répondent à des besoins sociaux de toute nature liés aux conditions de travail, à l'apprentissage, à la santé, au développement de communautés et au renforcement de la société civile

Thème 3 : La liberté d'expression et la liberté d'information sont-elles une réalité ?

Quelle réponse les médias devraient-ils opposer à la violence idéologique et au terrorisme ? Quelle est l'influence de la propriété des médias et du contrôle des grandes sociétés d'internet sur la protection des données à caractère personnel et autres, sur les libertés fondamentales ainsi que sur le débat démocratique ? Comment protéger les lanceurs d'alerte, éléments essentiels du contrôle démocratique, notamment du risque de poursuites abusives ?

Les initiatives débattues dans le cadre de ce thème se sont attachées aux plateformes de protection des lanceurs d'alerte, à l'action citoyenne en faveur de la liberté des médias ; à la conception d'un modèle transnational de responsabilité démocratique en matière de gouvernance d'internet, à l'encadrement de la liberté d'expression entre la réglementation des médias et la protection des données à caractère personnel ; et à la protection des journalistes et de leur sécurité.

Exposés et discussions

Séance d'ouverture

Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Roland Ries**, maire de la ville de Strasbourg et **Lilla Merabet**, vice-présidente de la région Alsace, ont ouvert l'édition 2015 du Forum mondial de la démocratie sur le thème « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique », un thème d'une actualité particulièrement criante au lendemain des attentats tragiques survenus à Paris, Beyrouth, Ankara ou en Syrie. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a invité les participants à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats et à défendre la démocratie et les droits de l'homme.

Le terrorisme est selon lui la preuve que les activités de la police sont perfectibles et qu'il nous faut nous adapter aux nouvelles réalités. Dans ce contexte, le Secrétaire Général a rappelé que nos valeurs devaient être portées haut et fort, le combat contre des forces non démocratiques ne pouvant se gagner avec des armes non démocratiques.

Nombreux sont ceux qui pensent que les terroristes essaient de détruire nos démocraties, mais le fait est qu'ils ne le peuvent pas, seuls nous-mêmes pouvons détruire nos démocraties. Aussi importe-t-il selon lui de ménager un juste équilibre entre sécurité et liberté.

Le Secrétaire Général a souligné l'importance que revêt le Forum en tant qu'espace de réflexion, dont les résultats comptent.

Roland Ries, maire de Strasbourg, a souhaité la bienvenue à tous les participants au Forum, rappelant que nos valeurs démocratiques avaient été attaquées par des personnes qui ne les partagent pas. Il a insisté sur la nécessité qu'il y a de réagir à ces attaques en promouvant le respect de la diversité, en acceptant les personnes qui sont différentes de nous. Il a par ailleurs appelé à la solidarité en ces temps troublés et à un juste équilibre entre liberté et contrôle. Il a rappelé que le Conseil de l'Europe avait été créé en 1949, par des personnes désireuses d'insuffler un changement dans un monde qui se relevait des atrocités de la seconde guerre mondiale. Il a par conséquent appelé toutes les personnes à se battre pour nos valeurs communes et à s'unir.

Lilla Merabet, vice-présidente de la région Alsace, a souligné l'importance de la manifestation et souhaité la bienvenue aux participants. Elle a également salué la décision de maintenir le Forum dans ces conditions d'Etat d'urgence, trois jours après les attentats de Paris. Elle a insisté sur la nécessité de faire front face aux attentats pour rendre hommage aux victimes, de trouver le moyen de continuer à transmettre des messages démocratiques et a renouvelé le soutien de la région Alsace au Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Sont intervenus durant la session les orateurs suivants : le représentant du gouvernement français, **Harlem Désir**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et **Michaëlle Jean**, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Harlem Désir a débuté son intervention en revenant sur les attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre, faisant des centaines de victimes de plus de 18 nationalités – victimes coupables du seul fait de respirer l'air libre d'une ville libre. La réponse à opposer au terrorisme doit selon lui être l'exact contraire de ceux à quoi les terroristes aspirent ; concrètement il a appelé à ne pas se laisser intimider ni diviser mais à combattre les terroristes et à rester unis. Il a souligné qu'il importait de répondre au terrorisme avec la force de la démocratie et de l'Etat de droit. Il a rappelé l'importance du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme pour préserver les valeurs d'un continent fondé sur le droit et la liberté de chaque citoyen, sans distinction d'origine ou de religion. Il a appelé à une réponse à l'échelle internationale, à la solidarité, à la cohésion, à l'unité et à la coordination. Soulignant que la communauté internationale tout entière devait être mobilisée, il a évoqué toute une série d'actions à mettre en œuvre immédiatement: le renforcement de la coopération policière, judiciaire et entre les services de renseignement, l'adoption de la Directive de l'Union européenne sur les données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention, la détection, l'instruction et la poursuite des infractions de terrorisme et autres infractions pénales graves, la révision de la directive sur le contrôle des armes à feu, la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, le renforcement de l'action vis-à-vis des acteurs de l'internet, internet ne pouvant devenir une école de formation des djihadistes, un espace de radicalisation où se répand un discours de haine.

Il a par ailleurs décrit la démocratie comme une conquête, comme un combat contre l'oppression, contre l'arbitraire, contre les ennemis de la liberté, contre le droit du plus fort.

Saluant la présence d'une lauréate du Prix Nobel de la Paix au Forum mondial de la démocratie, Harlem Désir a rappelé que l'éducation, la culture, la créativité et la liberté de créer, de rire etc. étaient des valeurs essentielles pour mener le combat contre le terrorisme. Il a évoqué la peur et la nécessité de la combattre en restant unis, la démocratie triomphant toujours contre les totalitarismes, l'oppression et la guerre.

Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, a débuté son intervention en déplorant les attentats terroristes qui ont touché Paris, Beyrouth, l'Afrique de l'Ouest ainsi que d'autres cibles et s'est dite affligée que des jeunes soient utilisés contre d'autres jeunes, mus par la haine. Elle a rappelé que les institutions démocratiques avaient été mises en péril lorsque des assaillants avaient pénétré dans l'enceinte du parlement canadien ou de l'école militaire au Québec, comme l'avaient été les valeurs culturelles, l'éducation, la liberté d'expression et tous les droits fondamentaux. Elle a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une guerre de civilisations mais d'un combat entre deux projets de société à l'échelle du monde : l'un fondé sur la destruction, la régression, l'obscurantisme et la haine, l'autre avançant sur la construction, le progrès, l'esprit de fraternité et l'humanisme. Face à cette menace qui pèse sur l'avenir de notre monde, elle a appelé à la résistance, à l'unité et à la mobilisation.

Le Forum mondial de la démocratie s'est révélé être un creuset d'idées et le lieu d'un fécondant dialogue entre les cultures d'Europe, d'Afrique, d'Asie et des Amériques, et le monde entier, le lieu propice aux échanges sur les défis à relever, les bonnes pratiques et les solutions en ce qui concerne les libertés et la diversité. Face aux menaces permanentes et grandissantes qui pèsent sur la démocratie, les citoyens ou les Etats, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie a rappelé que les réponses à apporter étaient complexes et difficiles, comme l'était la recherche d'un équilibre entre liberté et sécurité ; garantir que l'intérêt général primera sur les intérêts particuliers impose la recherche de solutions équilibrées, dans un esprit de coopération, une volonté commune d'unité, d'inclusion et de solidarité de tous les acteurs concernés. Selon elle, les sociétés sont désormais confrontées à de profonds changements qui bouleversent les rapports qu'entretiennent les individus les uns avec les autres, avec le monde, un monde où l'aliénation, l'exclusion et l'injustice sont exacerbées. Dès lors qu'il n'y a plus de dialogue et de décisions transparentes, la radicalisation trouve un terrain fertile.

Session plénière 1 : Surveillance – quel est le bon dosage ?

Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a souhaité la bienvenue aux participants du Forum à la première session plénière consacrée au thème « Surveillance – quel est le bon

dosage ? » et rappelé l'importance de ce thème au regard des récents attentats terroristes, qui ont notamment frappé Paris et l'Égypte. Elle a déclaré qu'aujourd'hui plus que jamais, il importait de rejeter les messages populistes associant le terrorisme à la migration. Toutes les forces démocratiques doivent s'unir et sont invitées à rejoindre la campagne contre le discours de haine du Conseil de l'Europe. Il importe de noter que la démocratie n'est pas synonyme de liberté absolue ou d'absence de tout contrôle. La liberté s'accompagne de responsabilités et tout abus de cette liberté doit être empêché. Dès lors, la mise en place d'une surveillance peut dans certains cas se justifier dans les sociétés démocratiques. On assiste toutefois de plus en plus à une utilisation abusive de la surveillance et à une absence de contrôle démocratique en la matière. Les services de sécurité doivent en permanence garder à l'esprit qu'ils sont au service de la démocratie et qu'ils sont tenus de respecter les règles du jeu démocratique. Ne nous voilons pas la face, il n'y a pas de société libre dénuée de tout risque en matière de sécurité. L'État ne peut garantir une sécurité absolue à ses citoyens. Ces dernières années, la question de la surveillance a cristallisé l'attention, notamment après les révélations de Snowden et a dès lors occupé une place plus importante dans les activités du Conseil de l'Europe, organisation sentinelle dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie pour le continent européen et, parfois, à une échelle internationale. La première session plénière du Forum entendait donc permettre de mieux comprendre la tension croissante entre le besoin de sécurité et la protection des libertés, tension qui se présente comme l'un des défis majeurs pour la démocratie.

Faiza Patel, co-directrice du Programme Liberté et sécurité nationale au Brennan Center for Justice de la Faculté de droit de l'Université de New-York, a déclaré qu'il ne fallait pas renoncer aux valeurs démocratiques au nom de la guerre contre la terreur, comme cela s'est produit après les attentats du 11 septembre aux États-Unis avec l'adoption de nouvelles lois sur la surveillance, les frappes à l'aide de drones ou la torture à Guantanamo. Selon elle, les attentats de Paris ont plongé l'Europe dans une situation similaire. À l'heure où les réfugiés musulmans ne sont plus les bienvenus et où les crimes de haine sont en augmentation, les fondements de la démocratie doivent être défendus. Au lieu de céder à la xénophobie, nous devrions exploiter cette crise pour imprimer des changements positifs, comme faire en sorte que les agences de renseignement soient plus efficaces, plus transparentes et plus responsables afin d'être mieux préparées à prévenir les actes terroristes. Il importe de revoir les coûts et les avantages de la surveillance de masse. Si la surveillance exercée avant la révolution numérique était axée sur des objectifs spécifiques importants du point de vue de la sécurité nationale, comme les bases militaires ou les terroristes potentiels, aujourd'hui les programmes de surveillance de masse espionnent chaque citoyen, en recueillant des métadonnées à partir de toutes les communications numériques, dévoilant les détails les plus intimes de la vie privée des citoyens. Ces programmes ne dépendent d'aucun système judiciaire et ne font donc l'objet d'aucun contrôle démocratique. En même temps, la surveillance de masse n'est pas spécifiquement axée sur les menaces pesant sur la sécurité nationale et ne répond pas suffisamment à sa finalité première qui est de protéger les citoyens. En général, la surveillance est exercée secrètement ; elle est utilisée pour faire taire les voix dissidentes, elle est une entrave à la liberté de parole et a un effet paralysant sur l'autonomie des citoyens. Le droit à la vie privée reste une préoccupation des citoyens et est étroitement lié à la liberté d'expression. Ces deux valeurs sont essentielles à la bonne marche des démocraties et pour les protéger, les programmes de surveillance doivent faire l'objet d'un contrôle démocratique.

Dans son intervention, **Jacob Appelbaum**, chercheur indépendant en sécurité et journaliste, développeur et fondateur du logiciel Tor, a mis en garde contre le fait de répondre aux attentats terroristes par des mesures qui engendreraient plus de violence et qui, partant, feraient le jeu des terroristes qui cherchent à alimenter la xénophobie et à semer la peur dans la société. Selon lui, les services de renseignement ont trahi les citoyens. Les agences de renseignement prétendent que le cryptage est en cause. Pourtant, des éléments indiquent que les attentats de Paris ont été commis par des personnes qui ont utilisé leur propre carte de crédit et communiqué au moyen de SMS non cryptés. Selon lui, ce n'est ni la technologie, ni le cryptage qui sont au cœur du problème mais l'intolérance, le manque d'ouverture, le manque d'hospitalité et la peur de l'autre. Les arrestations préventives et les détentions de musulmans n'ont pas lieu d'être car elles sont contraires à l'état de droit et même si elles étaient légales, elles sont contraires aux libertés civiles fondamentales.

D'après Appelbaum, la réponse à la menace terroriste ne doit pas entraîner plus de violence ni mettre en péril les libertés fondamentales ou détourner la technologie. Au contraire, nous devons analyser et examiner les causes profondes. La violence exclut le dialogue, aussi répondre par la violence n'engendre que plus de violence et de tragédies. Ce n'est pas en bombardant la Syrie que nous y apporterons la paix ; au mieux les bombardements apporteront la soumission. Mais la soumission ce n'est pas la paix. Il recommande de prendre exemple sur les Norvégiens plutôt que sur les Américains. Après les actes odieux de racisme, de violence et de terrorisme commis par Breivik, la Norvège a choisi de s'engager sur une voie plus démocratique : au lieu

d'exclure et de repousser le peuple, elle a refusé que les terroristes changent la société norvégienne. Aussi devrions-nous suivre l'exemple norvégien : plus de démocratie et pas de violence. La réponse à laquelle nous devons réfléchir est d'étendre notre liberté. Nous devons nous montrer résolument ouverts, accueillants, engagés sur la voie de la justice et refuser pleinement de repousser les réfugiés. Une seule forme d'extrémisme a lieu d'être : celle qui nous donne le droit d'avoir et d'affirmer nos convictions, celle qui affirme que ces droits ne doivent pas être bafoués. Il s'agit du droit à un procès et de notre droit à être confronté à un accusateur. Il existe de nos jours une technologie qui nous permet de confirmer, de vérifier et de renforcer nos libertés, qui nous donne le droit de lire et de nous exprimer librement.

Appelbaum a recommandé à tous d'installer le logiciel gratuit Signal sur leur smartphone qui permet de crypter les appels passés et les messages envoyés et d'échapper à la surveillance ciblée et de masse. Il a en outre recommandé d'installer le navigateur Tor, grâce auquel il est possible de naviguer sur le web de façon anonyme. Il a conclu son intervention en rappelant que notre sécurité aujourd'hui ne se résumait pas à une opposition entre sécurité et vie privée. Notre sécurité suppose un strict respect de la vie privée, notre sécurité suppose autonomie, transparence et responsabilité, liberté d'expression et respect des droits fondamentaux. Et ce n'est non pas moins mais plus de démocratie dont nous avons besoin.

William Binney, ancien agent de renseignement à l'Agence nationale de sécurité des Etats-Unis (NSA), a souligné que la NSA collectait non seulement des métadonnées mais aussi du contenu issu de communications numériques. Cette collecte massive de données a été rendue possible par de larges subventions financières. Il a fait observer que les agences de renseignement ne faisaient l'objet d'aucun audit financier et qu'aucun contrôle judiciaire ou démocratique n'était exercé. L'acquisition massive de données pose aussi un problème d'ordre pratique puisqu'il est impossible de parcourir et d'exploiter avec efficacité ces volumes impressionnants de données. Il importe dès lors de se réapproprié une approche plus ciblée de la surveillance, qui a toujours existé, et de la mettre en œuvre. Cela serait bien moins coûteux et permettrait d'éviter les dysfonctionnements liés à la surabondance de données. La NSA n'est pas la seule à utiliser les données recueillies dans le cadre de la surveillance, c'est aussi le cas des services répressifs, comme le FBI et la DEA. Par le passé, ces données avaient déjà été exploitées de manière abusive pour faire pression sur des responsables politiques aux projets gênants. Le respect de la vie privée c'est la liberté, c'est la démocratie, a déclaré Binney. Nous devons défendre ce principe et nous battre pour lui.

A l'issue des allocutions des membres du panel, la modératrice de la session, Anne Brasseur, a invité l'assemblée présente dans l'hémicycle ainsi que les personnes suivant le débat en ligne à poser des questions ou à émettre des commentaires. La première question, posée par un abonné sur Twitter, demandait comment l'on peut travailler avec les agences de renseignement et s'il était en fait possible de travailler avec elles. **William Binney** a répondu qu'il ne faisait pas confiance aux services de renseignement. Une liste de recommandations visant à faire évoluer les pratiques de la NSA a été soumise au Congrès et au gouvernement américains ainsi qu'à l'Union européenne. Tout d'abord, aucun Etat ne devrait se fier à ses services de renseignement puisqu'ils espionnent leur propre gouvernement et que celui-ci n'a aucun moyen de vérifier les informations communiquées par ces services. Il importe par conséquent de mettre en place un processus de vérification. **Faiza Patel** a ajouté que les lois qui régissent les activités des services de renseignement devraient être simplifiées afin d'en favoriser le respect.

Dans l'assemblée, le président du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale, qui vit à Molenbeek, un quartier de Bruxelles dont est originaire au moins l'un des terroristes impliqués dans les attentats de Paris, a pris la parole pour souligner que Molenbeek n'avait jamais été autant sous surveillance que depuis ces dix dernières années. Les terroristes avaient été placés sur écoute pendant un temps et pour autant les attentats n'ont pu être évités. Il a demandé à quoi servaient les services de surveillance s'ils ne permettaient pas d'éviter les attentats, pire s'ils aggravaient la situation en favorisant la radicalisation. Un représentant de la jeunesse présent dans le public a posé la question de savoir ce qui peut se passer si les « mauvaises personnes », comme les criminels, utilisent des logiciels de cryptage. **Jacob Appelbaum** a répondu qu'il fallait démanteler l'ensemble des services de renseignement. Selon lui, la Stasi avait une certaine légitimité dans la mesure où elle protégeait l'Etat contre une menace extérieure mais il est évident, aujourd'hui encore, que la plupart de ses actions étaient condamnables puisqu'elles **portaient atteinte aux droits de l'homme**. A la deuxième question, il a répondu que ce serait terrible que les outils de cryptage soient entre les mains des mauvaises personnes mais que les droits comme le respect de la vie privée et de l'anonymat sont reconnus à tous les citoyens puisqu'il s'agit de droits fondamentaux universels. Ils valent pour tous et s'appliquent donc aussi aux « méchants ».

Les autres questions posées par l'assemblée portaient notamment sur : comment protéger les valeurs démocratiques au lendemain des attentats de Paris, à quoi ressemble un réseau de surveillance et de renseignement fiable et digne de foi, et sur quoi la NSA s'appuie-t-elle pour exercer une surveillance ciblée. **Anne Brasseur** a fait observer que le Conseil de l'Europe devait s'assurer que les lois des Etats membres étaient conformes à la Convention européenne des droits de l'homme. **William Binney** a ajouté que la surveillance ciblée était possible, en utilisant par exemple des adresses IP spécifiques uniquement à des fins de surveillance. Cela permet de cibler et d'extraire exclusivement des informations qui présentent un intérêt du point de vue de la sécurité nationale, sur la foi de motifs légitimes de suspicion. En outre, les gouvernements devraient être juridiquement tenus de faire en sorte qu'internet veille au respect de la vie privée. **Faiza Patel** a souligné que les procédures judiciaires devaient être plus transparentes et ne pas se dérouler à huis-clos. **Jacob Appelbaum** s'est dit inquiet quant au fait qu'avec la surveillance ciblée, les militants et les dissidents soient toujours visés et s'est dit favorable à ce que l'on mette fin à la surveillance secrète. La surveillance secrète, qui agit en dehors des lois en vigueur, modifie nécessairement le comportement des individus. Ainsi, chaque fois qu'une personne est sous surveillance, elle devrait en être avertie pour pouvoir former un pourvoi contre cette mesure auprès du tribunal. Par ailleurs, davantage de personnes devraient utiliser les logiciels de cryptage des communications, comme Tor ou Signal, afin que la surveillance soit rendue plus difficile et plus coûteuse. On devrait se tourner vers la cryptographie afin d'empêcher les Etats de porter préjudice aux citoyens. La solution ne peut en revanche pas être purement technologique. Des lois rigoureuses protégeant les droits de l'homme sont aussi nécessaires. Pour assurer le respect de la vie privée, une prise de conscience et un investissement actif au quotidien sont demandés à chacun de nous. **Anne Brasseur** a conclu la session en rappelant aux participants que nous ne pourrions trouver des solutions qu'en renforçant la démocratie et en restant unis dans la solidarité.

Session plénière 2 : Lever le voile de la peur – construire la confiance et la résilience dans des sociétés diverses

Au lendemain des événements tragiques du 13 novembre à Paris et des attentats terroristes commis ailleurs dans le monde, la plénière s'est attachée à la question de la confiance et de la résilience dans une société multiculturelle, confrontée à un climat de peur grandissant. La session bénéficiait de la présence de **Tawakkol Karman**, femme politique et défenseure des droits de l'homme et de la femme, lauréate du Prix Nobel de la Paix 2011, qui a prononcé un discours sur le thème, suivi d'une séance de questions-réponses destinée à recenser les moyens permettant de dominer la peur et de restaurer la confiance dans une société vivant dans la peur du terrorisme.

Tawakkol Karman a débuté son intervention en transmettant les condoléances de la jeunesse et des nations arabes à la France. Elle a tenu à souligner que les crimes perpétrés en France ne représentaient en rien l'islam et qu'ils ne profitaient qu'à ceux qui en étaient les auteurs et qui les avaient orchestrés ; l'islam est une religion de paix, d'harmonie et de tolérance, comme toutes les religions ; le terrorisme n'a ni religion ni nation.

Le message phare que Tawakkol Karman a voulu transmettre est que le terrorisme et la tyrannie sont les deux facettes d'un même problème, elles vont de pair, et devraient être combattues en choisissant une troisième voie, une voie qui protège les valeurs que sont les libertés, la démocratie, l'égalité, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Pour illustrer son propos, elle a cité les exemples de pays en crise comme la Syrie, le Yémen, l'Irak, l'Afghanistan tout en affirmant que le seul moyen d'y mettre fin est de favoriser les mouvements prônant le changement et l'ouverture, d'ancre la démocratie, de défendre nos valeurs humanitaires, de lutter contre la corruption et de promouvoir une culture de la paix.

Evoquant la crise des réfugiés, elle a appelé au maintien d'une politique d'ouverture des frontières, d'une approche d'accueil, d'une offre de services en matière de santé, d'éducation et de protection sociale aux personnes en quête de pays qui respectent les droits civils.

Maciej Janczak, vice-directeur du Département des Nations Unies et des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères de Pologne, a transmis à la France un message de soutien au nom de son pays. Il a fait observer qu'après les attentats commis notamment à Paris, à Copenhague et ailleurs, la société connaissait en effet la peur, laquelle se manifeste par vagues, une vague **qui va et vient, qui enflé et décroît** avec le temps. Aussi est-il selon lui essentiel que, dans nos sociétés plus ou moins diverses, l'on attache toute l'attention voulue à l'éducation des communautés (autochtones) d'accueil d'une part et des réfugiés ou des migrants

d'autre part. Il a par ailleurs souligné que prétendre que « la culture de l'autre peut faire peur » n'était qu'un prétexte, qui fait que l'on passe juste à côté du vrai problème, auquel l'on devrait en réalité remédier en offrant plus d'éducation, notamment l'éducation aux droits de l'homme. Il s'est appuyé sur l'exemple concret de la Pologne où la promotion de l'intégration des réfugiés et des migrants, à travers la mise en place d'un dialogue, l'organisation d'ateliers et de cours de langue a favorisé la compréhension mutuelle de la culture des uns et des autres.

Francesco Ragazzi, professeur adjoint en relations internationales à l'Université de Leiden aux Pays-Bas s'attache dans ses recherches à la question de la radicalisation, du terrorisme, de la migration et de la citoyenneté. Lors du Forum mondial de la démocratie, il a évoqué les attitudes, la peur que nous éprouvons tous ainsi que la peur sous ses différentes formes – de la peur du terrorisme à la peur d'être victime de discrimination. S'agissant des répercussions sur la société, selon lui beaucoup de ses membres font l'objet de soupçons, se sentent humiliés et vivent en permanence avec le sentiment de ne pas être à leur place. Nous devrions remettre en question les mesures de lutte contre la radicalisation et éviter de faire la confusion entre les activités des services répressifs et celles des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des éducateurs. Prenant l'exemple des attentats de Paris, il a fait observer que les individus impliqués ainsi que leurs réseaux étaient bien connus des services de police et de renseignement. Aussi, selon lui, faire peser des soupçons sur un tout un pan de la société ébranle non seulement la confiance mais limite également la possibilité d'expression politique. Quels choix s'offrent à nous si le débat politique dans la société se limite à celui que les gouvernements approuvent ? Les politiques que nous menons favorisent-elles la confiance et la résilience ou est-ce tout le contraire ?

Ahmad Irvani, ayatollah et président du Centre des études de l'islam et du Moyen Orient, Washington D.C, s'est exprimé au sujet de la question de l'islamophobie et du regain des agressions visant des musulmans, notamment depuis le 11 septembre. Il s'est dit lui-même confronté à cette réalité, faisant l'objet d'un contrôle inopiné à chacun de ses déplacements. La formation des membres des forces de l'ordre est donc selon lui essentielle, étant donné le peu de cas qu'ils font parfois du respect de la dignité humaine ; la société s'en ressent, une bonne partie d'entre elle se sentant soupçonnée et humiliée. Le sentiment de non appartenance à une communauté peut nourrir le terrorisme. L'intégration des réfugiés dans les sociétés occidentales devrait passer par l'instauration d'un dialogue interconfessionnel, la dimension religieuse étant toujours source de paix. La peur naît de la méconnaissance de l'autre et de sa culture mais on peut inculquer la tolérance et le vivre ensemble. Les pouvoirs publics, les ONG et la société civile devraient davantage œuvrer en ce sens. Il faut mettre fin à la politique des deux poids deux mesures pour combattre les dictatures.

D'après **Francesco Ragazzi**, il y a deux catégories d'intervenants qui s'occupent des questions liées aux migrants et aux réfugiés et il importe de ne pas confondre leurs activités : d'un côté les forces de l'ordre, de l'autre les travailleurs sociaux, les éducateurs, les médecins, etc. Le fait que tous les terroristes étaient connus des services de police et que leurs réseaux étaient sous surveillance montre bien que la police ne doit pas cibler une population tout entière. Cela ne fait qu'ébranler la confiance de la société et restreint les libertés, notamment en matière d'expression politique. Les politiques devraient donc renforcer la confiance et la résilience de manière à réduire l'attrait des idéologies extrémistes.

Tawakkol Karman a souligné que si la communauté internationale reste silencieuse, Daech frappera à nouveau. Selon elle, dictature et terrorisme sont très étroitement liés.

Maciej Janczak a souligné que le respect de la culture de l'autre, le respect des droits de l'homme s'acquiert à travers l'éducation, la communication et le dialogue.

Les membres du panel ont conclu que les droits de l'homme devaient être garantis à tous et que l'on devait tendre vers la construction de sociétés inclusives ; le dialogue interreligieux, interculturel et l'éducation sont des moyens d'y parvenir et permettront de combattre la radicalisation et le terrorisme.

Session plénière 3 – Responsabilité des médias à « l'ère de la terreur »

La professeure **Katrin Nyman-Metcalf** originaire d'Estonie, chef du département droit et technologie à la faculté de droit de Tallinn, Université de Technologie de Tallinn, a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième journée du Forum mondial de la démocratie 2015. Elle a ouvert la session plénière en rappelant que toute restriction imposée à la liberté d'expression dans une société démocratique devait être justifiée

par des intérêts nécessaires et proportionnés. Si nous limitons la liberté d'expression pour des motifs liés à la sécurité et que l'efficacité de ces mesures de sécurité ne peut être établie, les restrictions à la liberté ne sont plus proportionnées. Les médias restent le principal instrument de la liberté d'information et de la liberté d'expression. Les médias sociaux et le journalisme citoyen ont considérablement fait évoluer le paysage médiatique ces dernières décennies. Les médias peuvent exercer une influence positive sur la société en informant les citoyens sur ce qui se passe dans d'autres régions du monde mais peuvent aussi avoir des effets délétères, par exemple en incitant à la haine, en suscitant la peur ou en exacerbant les préjugés. Malheureusement, la peur est souvent plus vendeuse qu'une analyse de fond du contexte des événements. D'où la responsabilité essentielle des médias, au moment d'agir et de réagir. Cependant, dans un climat de peur, c'est aux médias que l'on s'en prend et les journalistes sont souvent victimes de harcèlement.

Nadezda Azhgikhina, de la Fédération de Russie, vice-présidente de la fédération européenne de journalistes, secrétaire exécutive de l'union russe des journalistes, a mis en garde contre les menaces qui pèsent à l'heure actuelle sur le journalisme. Bien souvent ces dernières années, les droits des journalistes ont été restreints au nom de la sécurité nationale et plus encore bafoués et limités dans d'autres domaines. La définition du concept « d'extrémisme violent » étant souvent très large, les gouvernements l'exploitent pour traduire les journalistes en justice lorsqu'ils critiquent les hauts fonctionnaires ou les responsables politiques dans leur reportage d'investigation. En Russie, les lois relatives à la protection des données sont utilisées de manière abusive pour mettre ces mêmes fonctionnaires et responsables politiques à l'abri des investigations menées par les journalistes. Par ailleurs, en période de crises économiques, les médias subissent une pression financière qui fait qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens de mener des investigations approfondies coûteuses. Les journalistes sont en outre souvent devenus la cible de violences des dernières années. L'internet ne concourt malheureusement pas toujours à la liberté d'expression. Il permet de diffuser très rapidement des informations mais peut aussi servir de tribune pour propager le discours de haine, la désinformation et les agressions. Les journalistes ont par ailleurs de plus en plus de difficultés à enquêter sur les grosses sociétés et ne peuvent dès lors s'acquitter de leur mission d'information de la société. Il convient de ne pas surestimer l'importance qu'ont les journalistes pour la société dans la mesure où ils sont le principal vecteur d'informations pour les citoyens.

Philippe Bilger, France, magistrat honoraire et président de « l'Institut de la parole », a attiré l'attention sur le fait que la responsabilité des médias « à l'ère de la terreur » devrait être la même qu'en temps normal. A cet égard, devoir de conscience et compétences journalistiques devraient aller de pair. Ces qualités devraient guider le journaliste au quotidien. A « l'ère de la terreur », les journalistes devraient encore plus développer leurs connaissances, leurs compétences et leur conscience. Lorsque nous sommes confrontés à l'indicible terreur comme celle qui a frappé le France en novembre 2015, les médias devraient s'imposer un délai de décence et pendant 48 heures rendre compte du fait que le terrorisme est injustifiable. Selon lui, bien trop souvent, dès lors que nos démocraties sont menacées et qu'elles choisissent des méthodes pour se défendre, les médias s'empressent d'appeler à la prudence et arguent que les mesures de sécurité mettent nos démocraties en péril. Pourtant nous devons fondamentalement œuvrer en faveur de la sécurité des populations. Philippe Bilger a ajouté que dans certains cas, la sécurité de tous doit primer sur la liberté de quelques-uns et qu'il faut y voir non pas un message de peur mais un message d'espoir.

Rita Chinyoka du Zimbabwe, éditrice/PDG de Alpha Media Holdings, a souligné que « l'ère de la terreur » se manifeste sous différentes formes à travers le monde. Il n'y a pas une seule et unique manière de définir le phénomène dans la mesure où il ne signifie pas la même chose pour tout le monde. La terreur ne connaît aucune frontière et ne fait aucune discrimination. Elle touche chacun de nous et se manifeste à trois niveaux : au niveau individuel, au niveau de la communauté et au niveau de l'Etat. Au niveau individuel, un individu peut commettre des actes de terreur visant la communauté dans laquelle il vit. Au niveau de la communauté, des personnes peuvent se rassembler autour d'une idéologie fédératrice et semer la terreur dans leurs communautés ou à l'échelle mondiale. Enfin, au niveau de l'Etat, un gouvernement qui a été démocratiquement élu, peut aussi terroriser ses propres citoyens. Aujourd'hui plus que jamais, les médias doivent avoir conscience de leur pouvoir en tant que vecteurs d'informations, instigateurs du débat public et sentinelle, à l'heure où « l'ère de la terreur » pose de nouveaux défis s'agissant de la présentation de l'information. Les médias doivent prôner avec force un journalisme responsable pour éviter d'alimenter la violence et l'extrémisme. Les médias sont tenus de donner les deux versions d'une même histoire avec justesse et objectivité de manière à ce que le public puisse se forger sa propre opinion. Les médias devraient s'abstenir de faire du sensationnalisme, notamment lorsqu'il s'agit de présenter les attentats terroristes dans les grands titres. Le fait de mettre l'accent sur la race et la religion des auteurs de certains actes n'engendre que défiance et anxiété au sein de la population. L'internet est tout à la fois une chance et un défi pour les médias, en ce sens qu'il leur permet

d'atteindre un plus grand auditoire, notamment chez les jeunes. Les médias devraient présenter les informations de telle manière à susciter l'intérêt des jeunes, tout en proposant une explication de sujets complexes, et faire en sorte que les jeunes soient moins exposés à la radicalisation. Rita Chinyoka a souligné que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la pratique du journalisme et veiller à ce que les médias puissent continuer à couvrir l'actualité librement et sans crainte. Lorsqu'on regarde une personne, ce n'est ni sa race, ni sa couleur ni son origine que nous devrions voir. Cela s'applique également aux médias : ils devraient traiter toutes les personnes comme des êtres humains égaux.

Hans-Wilhelm Saure, Allemagne, reporter en chef pour le journal « Bild » a reconnu que la liberté d'expression devait être garantie en toutes circonstances et n'être soumise à aucune forme de censure. A « l'ère de la terreur » les journalistes ont la même responsabilité qu'en temps normal mais ont plus de difficultés à accéder à l'information. On leur oppose souvent que l'accès limité à l'information répond à des impératifs liés à la protection de la sécurité nationale mais il peut s'agir d'une manière d'éviter des questions embarrassantes. Aucun journaliste responsable ne souhaite cependant mettre en péril la sécurité de ses concitoyens et les informations qu'un journaliste recueille ne sont pas toutes systématiquement publiées. C'est là la différence entre les journalistes et les gestionnaires de sites de lanceurs d'alerte qui publient des documents en ligne sans les épurer en amont. Les journalistes ont un rôle de contrôle à jouer et il leur appartient de pointer du doigt les manquements et les agissements des responsables politiques ou des services secrets. Selon Hans-Wilhelm Saure, sur le plan de la liberté d'information, l'Allemagne reste un pays en développement, les journalistes ayant énormément de difficultés à obtenir des informations sur les services de renseignement. Toutefois, dans une société démocratique, l'accès à l'information est essentiel pour assurer le débat public. Un exemple de la façon dont le gouvernement limite l'accès à l'information est la révélation par le journal allemand « Bild » que le gouvernement allemand savait dès 1952, soit huit ans avant son arrestation, où se cachait le criminel nazi Adolf Eichmann. En 2010, les services de renseignement allemands ont refusé de publier ces informations, à la suite d'une demande de la presse. Ce n'est qu'après une plainte officielle que la justice allemande en a ordonné la publication. Dans une démocratie, il est primordial de se battre pour la liberté de la presse, laquelle ne doit pas être considérée comme un luxe que l'on ne peut s'offrir que les beaux jours : la liberté de la presse a été et reste l'un des fondements de la démocratie.

A l'issue des déclarations liminaires des membres du panel, ceux-ci ont été invités par la modératrice **Katrin Nyman-Metcalf** à commenter mutuellement leurs interventions.

Nadezda Azhgikhina s'est dite impressionnée par l'attitude de la France vis-à-vis de la liberté des médias en situation de crise. Partageant l'avis de Rita Chinyoka, elle a estimé que les médias devraient donner la parole à la population. Les journalistes devraient apprendre à se soutenir mutuellement et élaborer une stratégie en la matière, afin de promouvoir les valeurs de la liberté d'expression tout en se montrant plus proactifs. **Philippe Bilger** a ajouté que nous avons besoin d'une stratégie pour comprendre les atouts et les faiblesses de la démocratie. Si nous avons à choisir entre garantir la sécurité pour tous et perdre une parcelle de notre liberté individuelle, il choisirait la sécurité pour tous. **Rita Chinyoka** a orienté la discussion sur la voie à suivre pour les médias. A cet égard, le défi majeur qui se pose est de trouver de meilleures façons de coopérer les uns avec les autres, à la recherche de solutions pour combattre la terreur. **Hans-Wilhelm Saure** a souligné qu'il ne fallait pas voir les journalistes comme une menace pour la sécurité mais au contraire comme des garants de la sécurité.

A l'issue de la séance de commentaires, la modératrice a invité le public à poser des questions.

Un représentant de la jeunesse originaire de Géorgie a fait observer que la représentation négative dans les médias de certaines minorités dans la société pouvait favoriser leur exclusion et leur radicalisation. Il a appelé les médias à rendre compte des aspects positifs des sociétés plurielles plutôt que de stigmatiser les groupes minoritaires. Une participante russe, représentant le réseau European Youth Press, a souligné qu'il devrait y avoir davantage d'organisations œuvrant pour la protection des journalistes sur le terrain et a demandé ce qu'il fallait faire pour renforcer les normes déontologiques du journalisme. Un autre journaliste présent dans le public a rappelé aux participants que les médias, en tant qu'entreprise, étaient contraints de publier des nouvelles sensationnalistes pour vendre plus de journaux.

Philippe Bilger a répondu que les reportages des médias traduisaient la situation sociale troublée qui était actuellement la nôtre. Lorsque la terreur règne, il est naturel que les médias rendent compte des attentats terroristes et on ne peut pas leur demander de couvrir uniquement des sujets agréables alors que des atrocités viennent juste d'être commises. Selon **Rita Chinyoka**, il est capital, même à l'ère de la terreur, qu'aucun groupe de la société ni aucun individu ne soit stigmatisé. Par exemple, si un chrétien blanc commet un acte terroriste, cette personne

ne sera pas identifiée par sa religion ou sa couleur. C'est en revanche ce qui se produit actuellement pour la communauté musulmane, et cela renforce d'autant plus les organisations terroristes. Un autre problème qui se pose aux médias dans les pays en développement est que les gouvernements ont de plus en plus recours à la pression juridique pour les attaquer. En poursuivant un média en justice pour la publication de certains articles, ils cherchent à leur occasionner des pertes financières. Il serait utile que les médias visés dans ce genre d'affaires trouvent un soutien au niveau international. De l'avis de **Nadezda Azhgikhina**, il est essentiel que les journalistes fassent évoluer la perception négative que nous avons de certains groupes sociaux et luttent contre le discours de haine. **Hans-Wilhelm Saure** a ajouté qu'en Allemagne il existe un conseil et un code de la presse. Si le lecteur n'est pas satisfait d'un article, il peut saisir le conseil de la presse lequel examinera la plainte et sanctionnera le cas échéant le journal concerné. D'après Saure, la population ne souhaite généralement pas que soient publiées les images des terroristes et du terrorisme. Cela pose problème dans la mesure où c'est le devoir du journalisme de présenter la vérité avec fidélité. Il a ajouté qu'il n'est pas nécessairement vrai que les médias dressent un portrait négatif de certains groupes, comme par exemple les réfugiés syriens. En Allemagne, c'est précisément l'inverse qui se produit puisque ce sont les médias qui ont défendu les réfugiés face aux diatribes populistes de certains responsables politiques. Il faut toutefois garder à l'esprit que les habitudes de consommation du lecteur pèsent pour beaucoup sur ce que les journaux écrivent.

Un participant dans le public s'est demandé si le délai de décence que devrait observer les médias après des attentats terroristes, préconisé par Philippe Bilger, était compatible avec les intérêts financiers des groupes de médias. Un autre participant a répondu à Bilger en reprenant une citation de Benjamin Franklin (« *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux* »), posant la question de savoir si la sécurité pouvait réellement être garantie à notre époque. Un participant originaire de l'« ex-République yougoslave de Macédoine » a fait observer que les médias étaient un bien public et que partant les journalistes professionnels et les citoyens devaient faire preuve de responsabilité en la matière. Une participante ukrainienne a déclaré qu'outre un conflit militaire, une guerre de l'information sévissait en Ukraine. Elle a demandé si des journalistes confrontés à la propagande en temps de crise devaient répondre par la propagande ou rester fidèles à leurs principes en tant que journalistes responsables.

Hans-Wilhelm Saure a répondu aux questions et aux commentaires du public en soulignant que toute censure des médias, quelle qu'elle soit, devait être évitée. Il a ajouté qu'il importait d'avoir conscience que le journalisme de qualité coûte de l'argent et que les citoyens devraient être prêts à payer pour des reportages indépendants dans les journaux ou les magazines en ligne sans s'attendre à avoir accès à toutes les informations gratuitement sur internet. Si les médias doivent dépendre des subventions de l'Etat, il y a lieu de se demander s'ils restent pleinement indépendants. **Rita Chinyoka** a déclaré souhaiter que les journaux bénéficient d'un financement de l'Etat au Zimbabwe pour pouvoir s'acquitter de leur mission sans avoir à subir une lourde pression financière. Cela permettrait en outre de limiter la tentation de ne publier que des unes sensationnalistes et d'augmenter les salaires des journalistes dans les pays en développement. **Philippe Bilger** a fait observer que, bien qu'il considère la liberté d'expression comme une priorité absolue, il est selon lui très difficile de doser avec justesse liberté et sécurité, même en temps de paix. En période de terreur, il convient de privilégier le souhait altruiste de la sécurité pour tous à la volonté de chacun de préserver son infinie liberté. **Nadezda Azhgikhina** s'est dite fermement opposée à la censure à laquelle elle préfère l'autorégulation des journalistes. Les journalistes ne devraient jamais avoir recours à la propagande pour servir leurs objectifs. La seule réponse à opposer à la propagande est un journalisme honnête et responsable.

La modératrice a clos la session en remerciant les membres du panel et les participants pour leurs précieuses contributions.

Session plénière 4 : La réponse démocratique – compte rendu des thèmes et débat avec les membres du panel

Le panel a examiné les trois défis auxquels le Forum entendait répondre – assurer la sécurité et mettre la surveillance sous contrôle, libérer la société de la peur et la nourrir du désir de liberté, et la liberté d'information à « l'ère de la terreur » - ainsi que les conclusions des différents laboratoires consacrés à chacun de ces défis.

Dans le cadre du thème « Assurer la sécurité et mettre la surveillance sous contrôle », **Faiza Patel**, modératrice de la session, a tout d'abord lancé un débat sur l'efficacité de la surveillance de masse, en tant qu'instrument de prévention du terrorisme. Evoquant les attentats de Paris, elle a fait observer que tous les terroristes étaient connus des services de renseignement et de police mais que pour autant les attentats n'avaient pu être évités.

Elle a ensuite soulevé la question de la surveillance de masse opposée à la surveillance ciblée et celle de la maîtrise du cyberspace.

Georgios Kolliarakis, chercheur en matière de sécurité et de stratégie à l'université de Francfort, a répondu qu'il existait un décalage entre les réponses juridiques et les avancées technologiques et qu'il était dès lors nécessaire d'instaurer une coopération et un dialogue entre tous les acteurs – experts juridiques, responsables politiques, spécialistes en technologie. Il a ajouté qu'il nous fallait anticiper et non pas seulement réagir au moment d'élaborer des lois et qu'il importait de travailler en s'appuyant sur des définitions claires et précises. S'agissant de la surveillance générale, il est ressorti des débats menés lors du Forum que la surveillance ciblée était préférable à la surveillance de masse. Les spécialistes du droit ont estimé quant à eux que la surveillance était nécessaire pour recueillir des preuves, faciliter les enquêtes mais qu'elle devait s'accompagner d'un respect des droits fondamentaux et de la primauté du droit. Il a rappelé que le Conseil de l'Europe, dans une résolution du Comité des Ministres adoptée en 2015, a posé les premiers jalons de la mise en place d'un mécanisme de contrôle des services de renseignement, qu'il s'agisse d'un contrôle parlementaire, judiciaire ou un contrôle exercé par les citoyens. Des mécanismes associant des comités de citoyens ou des comités mixtes d'experts et de citoyens dans la prise de décisions conjointement avec les autorités, un mécanisme de démocratie ouverte, bien qu'ambitieux, permettraient de renforcer la légitimité et la responsabilité. Des programmes favorisant la maîtrise du cyberspace sont en outre nécessaires pour sensibiliser la population et renforcer la capacité de la société civile à suivre les évolutions, à avoir conscience des risques qu'impliquent les communications en ligne et à prendre des mesures de protection, à l'instar du cryptage.

Manuel Arriaga, Portugal, professeur-chercheur invité à l'université NYU Stern, a rappelé que les récentes révélations de Snowden et d'autres lanceurs d'alerte au sujet des programmes de surveillance américain, britannique et autre ont montré que les citoyens ordinaires n'étaient absolument pas en mesure de mesurer les effets de la surveillance de masse, bloqués qu'ils sont par le discours tenu par les responsables gouvernementaux et par le manque d'informations communiquées par les médias, par exemple sur le nombre d'attentats terroristes déjoués.

Selon **Tim Karr**, Etats-Unis, directeur principal de la stratégie chez Free Press, les médias, tout du moins aux Etats-Unis, semblent faire confiance aux sources officielles. Il a rappelé que, à la suite des révélations de Snowden, le Président Obama a réuni le conseil de supervision des libertés civiles, lequel n'a pas été en mesure de citer un seul exemple montrant que la surveillance de masse avait contribué à la lutte contre le terrorisme. Il a en outre ajouté qu'il existait une prise de conscience croissante de l'inefficacité de la surveillance de masse et des dépenses exagérées des gouvernements dans ce domaine, pour la collecte de données et de métadonnées sur tous les citoyens, alors qu'il existe des sources plus fiables pour prévenir le terrorisme.

Georgios Kolliarakis a répondu qu'une stratégie inefficace ne produira au mieux aucun résultat, au pire sera contre-productive, entraînant des dommages collatéraux, en ciblant par exemple les mauvaises personnes.

Jerzy Pomianowski, directeur exécutif du Fonds européen pour la démocratie, a déclaré que lorsque les gouvernements appellent à plus de contrôle, nous devons répondre en leur imposant également à eux plus de contrôle. Mais cela n'est possible que dans les démocraties et non dans les régimes non démocratiques. Aussi importe-t-il de limiter la vente et la diffusion des technologies de surveillance aux seules démocraties.

Christophe Deloire, journaliste et secrétaire général de Reporters sans frontières, a confirmé que, en matière de contrôle de l'efficacité de la surveillance, les parlementaires ont un rôle à jouer, différent de celui des journalistes. Dans une situation d'état d'urgence comme celle que la France connaît, la presse est soumise à une censure et à davantage de contrôle alors même qu'il faut voir la presse non pas comme le problème mais comme la solution.

Tim Wilson, Commissaire australien aux droits de l'homme, a estimé que la surveillance de masse n'était pas un instrument efficace mais que la collecte massive de données pouvait jouer un rôle dans la surveillance ciblée lorsqu'elle fournit une base solide pour l'ouverture d'une enquête. Il importe selon lui de mettre en place des garanties et un cadre institutionnel de surveillance. Les médias ont à cet égard un rôle déterminant à jouer, en tant qu'allié et garde-fou.

Faiza Patel a soulevé la question des risques associés à la collecte massive de données et des exigences et critères applicables aux sociétés privées qui détiennent ces données.

Tim Karr a répondu que les sociétés en question étaient de grandes entreprises de télécommunication qui entretiennent de longue date des liens avec les services de renseignement. Il importe selon lui que la fiabilité et la responsabilité de la démarche soient mesurées face à l'histoire.

Tim Wilson a déclaré que la collecte de données était nécessaire à la lutte contre la criminalité tout en rappelant que la responsabilité était une condition clé de la liberté. Il importe dès lors que l'on sache pendant combien de temps les données seront conservées, qui les détient, quelles garanties sont en place et qui a accès à ces données. Il convient de tester l'efficacité du mécanisme car il nous faut un mécanisme institutionnel approprié pour conserver les données. Selon lui, le gouvernement et les responsables politiques devraient être tenus de rendre compte, mais un principe clé de la liberté est que si des personnes abusent de leur liberté et se rendent coupables d'infractions, elles devront elles aussi rendre des comptes. La question de l'équilibre entre les droits et la sécurité reste en suspens pour les commissaires aux droits de l'homme.

Faiza Patel a soulevé la question des lanceurs d'alerte et de la disparité entre les lanceurs d'alerte légitimes et ceux qui divulguent des informations qui peuvent mettre en péril le pays et la population.

Christophe Deloire a fait observer qu'aux Etats-Unis, les lanceurs d'alerte dévoilent des problèmes survenant aux Etats-Unis, un pays démocratique. Il a donc demandé comment faire pour qu'il y ait des lanceurs d'alerte en mesure de divulguer librement des informations dans des pays non démocratiques.

Selon **Tim Karr**, l'un des défis que pose la surveillance de masse est qu'elle concerne différentes communautés – experts juridiques, responsables politiques, spécialistes en technologie, société civile - qui ont chacune des préoccupations et des intérêts différents. En revanche, meilleures seront la coordination et la communication entre ces groupes, plus efficace sera l'action.

Jerzy Pomianowski a indiqué qu'il avait l'habitude de travailler avec des militants de pays non démocratiques, dans lesquels se pose la grande question de savoir qui est en possession des données et à quelle fin elles sont destinées. Certains gouvernements utiliseront ces données pour changer la donne, peser sur les débats, influencer sur la carrière de certaines personnes. Si les médias sont avides d'informations de ce type, les gouvernements déforment quant à eux la réalité et nous ne devrions pas oublier que c'est au niveau international que ce problème doit être traité et qu'il ne suffit pas d'analyser la collecte de données dans les démocraties. Il a fait observer que le transfert de technologie devrait être contrôlé et limité, la collecte de données n'étant pas l'apanage des seules démocraties. Et si dans les démocraties il est possible de demander des comptes au gouvernement, ce n'est en revanche pas le cas dans les régimes non démocratiques.

Tim Wilson a posé la question de savoir si la norme qui s'applique à l'heure actuelle aux environnements en ligne pouvait également s'appliquer dans un environnement hors ligne, prenant l'exemple des données bancaires, affirmant que la menace serait réelle le jour où il sera possible de collecter des données à partir de différents systèmes.

Manuel Arriaga était rapporteur sur le deuxième défi consacré au thème « libérer la société de la peur et la nourrir du désir de liberté ». Si le but du terrorisme est d'engendrer la peur il fallait y répondre en construisant des sociétés plus inclusives, en mettant fin aux clivages qui semblent être à l'origine des problèmes. Les laboratoires ont présenté toute une variété d'initiatives interculturelles visant à nouer le dialogue, à lutter contre le discours de haine, à combattre le terrorisme et la radicalisation. Parmi les questions abordées, figuraient notamment les politiques en matière d'immigration, la protection des ONG et de la société civile, la gestion de la diversité, l'émergence de nouveaux récits permettant de dégager un nouveau concept, le fait de combattre la peur que suscitent l'étranger, les groupes qui sont différents de nous. Il faut selon lui réfléchir à la question de la peur et à la manière dont cette peur est cultivée.

Selon **Tim Karr**, l'émergence de nouveaux récits est un défi dans le contexte de Daech ou du 11 septembre. Mais si l'on prend l'exemple de la stratégie adoptée par la ville de Nashville, destinée à en faire une ville accueillante, on observe qu'elle a permis de mettre fin aux idées reçues sur le monde islamique et a montré qu'il était possible de faire évoluer une culture populaire. Le défi est toutefois de proposer un nouveau récit culturel auquel adhèreraient les responsables politiques et qui permettrait également de faire évoluer les politiques.

Christophe Deloire a évoqué la responsabilité des médias et la nécessité qu'il y a de ne pas se borner à donner le seul point de vue occidental si l'on ne veut pas déboucher sur une société fermée et hostile. Il a appelé à

soutenir l'initiative visant à nommer un représentant spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies sur la question de la protection des journalistes.

Jerzy Pomianowski a fait observer que la peur est un droit et une réaction naturelle des êtres humains, aussi chercher à la rationaliser pourrait avoir de dangereuses conséquences pour les êtres humains.

Tim Wilson a affirmé lui aussi que la peur était un instinct naturel mais qu'il importait que les médias fassent état des choses avec le plus de justesse possible ; il importe de coopérer avec les institutions existantes afin de gérer la peur et de donner à la population les moyens d'agir.

Tim Karr, rapporteur sur les laboratoires consacrés au défi « La liberté de l'information à l'ère de la terreur » a évoqué les journalistes et le journalisme d'aujourd'hui, à l'ère du numérique. Il a fait observer que l'une des questions qui s'est posée concernait la légitimité des lanceurs d'alerte dans l'écosystème de l'information. Selon lui, les droits reconnus aux journalistes devraient être élargis à tous ceux qui interviennent dans cet écosystème, comme les bloggeurs, et ceux qui créent des sites d'informations via Facebook par exemple. Le journalisme devrait donc être défini par rapport à l'acte de journalisme lui-même et les politiques devraient être bien pensées et réfléchies pour mieux protéger tous les protagonistes de l'écosystème de l'information. S'agissant des lanceurs d'alerte, il a souligné qu'ils ne devraient bénéficier d'une protection que lorsque leurs révélations visent à servir l'intérêt général.

Pour conclure, **Faiza Patel** a fait observer qu'il y avait un vaste consensus quant au fait que la liberté d'information était essentielle aux démocraties, à notre aptitude à participer en tant que citoyens dans nos propres sociétés et à jouer un rôle dans la politique internationale. Elle a estimé que la responsabilité des médias allait bien au-delà de simplement faire état des choses avec précision ; elle a reconnu que les citoyens faisaient évoluer le journalisme tout comme internet a fait évoluer le mode de fonctionnement de la presse et du militantisme. S'agissant des lanceurs d'alerte, elle a déclaré qu'ils agissaient comme un antidote du secret dans des situations où les gouvernements tentent de dissimuler des informations. En matière de surveillance de masse et de surveillance ciblée, elle a rappelé qu'un contrôle était nécessaire et que des moyens techniques d'autodéfense comme le cryptage et une maîtrise du cyberspace restaient des aspects essentiels.

Session de clôture et Prix de l'innovation démocratique, hémicycle du Conseil de l'Europe

Les trois initiatives présélectionnées par les participants au Forum ont été présentées lors de la session de clôture ; il s'agissait de : Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz, Institut de la gouvernance de l'eau (Ouganda), Formation contre les préjugés en prison (Grèce) et « More than One Story » (Suède). Le Prix de l'innovation démocratique du Conseil de l'Europe est décerné chaque année à l'initiative la plus populaire du Forum mondial de la démocratie, présentée dans les laboratoires et élue par les participants au Forum.

La première initiative visait à renforcer la participation de la société civile dans les processus de prise de décision et à mobiliser une quantité importante de protagonistes pour faire en sorte que le gouvernement soit plus réactif. Cette initiative a donné lieu à l'introduction de 53 clauses dans la législation pétrolière et s'est érigée en modèle pour l'Afrique.

La deuxième initiative entendait lutter contre les stéréotypes en appliquant un modèle anti-rumeurs dans une prison située dans l'ouest de la Grèce. Elle visait à rompre avec les préjugés existants sur les migrants, à lutter contre la discrimination, à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour tous.

La troisième initiative, lauréate du Prix de l'innovation démocratique du Conseil de l'Europe, est un jeu de cartes unique qui met en contact des personnes de tous âges, origines et cultures. Ce jeu s'est révélé être un outil précieux pour les enseignants, les travailleurs sociaux, les chefs religieux, ainsi que pour les populations. Il facilite l'intégration et l'inclusion à travers une approche innovante.

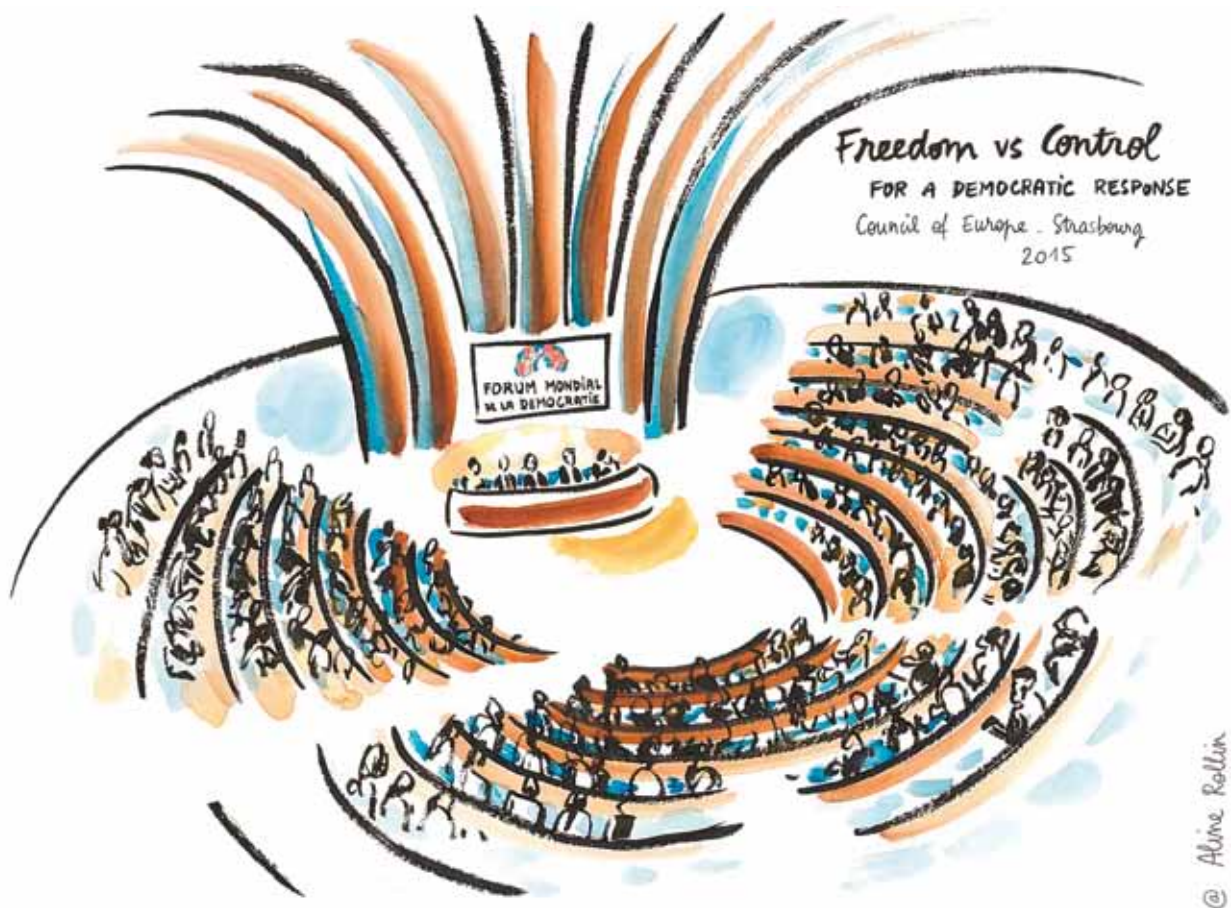
Le Secrétaire Général a remis le Prix de l'innovation démocratique 2015 au représentant de l'initiative « More than One Story ». Il a également présenté les premiers résultats du Forum, lequel a réuni quelque 2000 personnes originaires de plus de 100 pays.

Il a déclaré que nous devons clairement faire savoir que nous attendons de nos gouvernements qu'ils agissent de la bonne façon, qu'ils soient fermes face au terrorisme tout en respectant les droits de l'homme et la primauté du droit.

Evoquant la question de la surveillance, dans le contexte de l'évolution et de l'utilisation des nouvelles technologies, il a clairement établi que la surveillance devait être proportionnée, ciblée et soumise à un contrôle démocratique. Il a estimé que la liberté d'expression ne devrait pas pâtir des mesures de surveillance et qu'il importait de mettre en place des garanties en vue de sa protection. Il a appelé à combattre le discours de haine et a rappelé la campagne que le Conseil de l'Europe mène actuellement en ce sens.

Il a par ailleurs évoqué la culture et l'histoire européennes et la manière dont s'est construit le continent qui s'est nourri des contributions des civilisations arabe, asiatique et africaine. Il importe donc de créer des sociétés inclusives qui doivent être au cœur de la lutte contre le terrorisme.

Il a appelé à l'unité et à l'alliance pour mettre fin au sentiment d'aliénation, à la stigmatisation, à la marginalisation et à l'exclusion. Il a rappelé que chacun de nous a droit à la vie, à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et que ces droits devaient être défendus et protégés.



LAB 1 : RÉPONSES JURIDIQUES

Modérateur : M. Rudolf LENNKH, Autriche, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe

Initiative : Les agences de renseignement doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale, Privacy International, Royaume-Uni

Présentateur:

M. Matthew RICE, responsable du plaidoyer, Privacy International, Royaume-Uni

Intervenants:

M. Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

M. Kaoru OBATA, Japon, professeur de droit international, université de Nagoya

Le Lab en bref

L'objectif de ce Lab était de recenser les moyens de renforcer le contrôle démocratique exercé sur les mesures sécuritaires prises à l'heure d'une menace généralement perçue sur la sécurité. Il a examiné les violations démocratiques commises par les gouvernements et les entreprises ainsi que la question de la surveillance de masse qui donne lieu chaque jour à des atteintes aux libertés civiles et aux droits de l'homme. L'un des principes fondateurs de la démocratie est l'égalité des citoyens devant l'Etat et le droit. Comment pouvons-nous assurer que la loi et le système de justice protègent efficacement les citoyens contre les atteintes à leur vie privée et à leurs libertés commises par les gouvernements et les entreprises ? Les réponses ont mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les organismes gouvernementaux respectent les frontières démocratiques. Le modérateur a annoncé que les conclusions et les résultats de ce laboratoire seraient intégrés ultérieurement dans les travaux du Conseil de l'Europe et de ses partenaires institutionnels, en sachant que le Conseil de l'Europe est une organisation sentinelle et un instrument normatif dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat européen, pour l'ensemble du continent européen mais aussi au niveau mondial.

Matthew Rice de Privacy International a axé sa présentation sur **la manière de veiller à ce que les agences de renseignement répondent de leurs actes au titre du droit international**, de réconcilier les activités des agences de renseignement au sein de sociétés démocratiques et au sein de sociétés dans lesquelles les technologies de communication sont de plus en plus utilisées.

Selon **Nils Muiznieks**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ce ne sont pas seulement les droits à la vie privée qui sont menacés par la surveillance de masse qui s'exerce aujourd'hui mais aussi la liberté d'expression ; aujourd'hui les

journalistes ne peuvent plus être certains de la nature confidentielle de leurs sources d'information. Le droit à un procès équitable est également mis en péril étant donné que la confidentialité des échanges avec les avocats n'est désormais plus assurée. La relation entre un avocat et son client doit rester confidentielle en vue d'assurer un procès équitable, qui est l'un des principes fondamentaux des droits de l'homme consacré par la Convention européenne des droits de l'homme.

Il est revenu sur deux événements préoccupants : la complicité entre de nombreux Etats et la CIA, complicité qui s'est notamment manifestée par la détention arbitraire d'individus ; et la multiplicité de modèles qui peuvent être suivis par les Etats d'autre part : les

WATCH THE WATCHERS



services et les agences de renseignement sont dotés de pouvoirs d'enquête trop importants, en partie parce que personne ne sait exactement ce qu'ils font. Mais il y a un principe fondamental consacré non seulement par les normes du Conseil de l'Europe mais aussi celles des Nations Unies : la protection inestimable de la vie privée des êtres humains. Et elle doit être élargie aux frontières des Etats membres, indépendamment de la nationalité, comme l'a souligné Matthew Rice.

Afin d'assurer un niveau élevé de démocratie et de protéger nos sociétés, il importe d'exercer un contrôle pour veiller à ce que les Etats respectent l'Etat de droit et le traitement légitime des données protégées. Il convient par ailleurs de communiquer avec les services de sécurité : ils doivent avoir conscience des risques quotidiens qu'ils font peser sur les droits de l'homme. La majorité de leurs activités sont secrètes mais il importe véritablement qu'ils prennent conscience du fait que les droits de l'homme doivent être respectés et protégés. Les services néerlandais, européen et américain ont été cités comme comptant parmi les services de renseignement les plus intrusifs. Il est capital d'évaluer et de réexaminer périodiquement les cadres juridique et institutionnel, les procédures et les pratiques pour exercer un contrôle sur les services de sécurité. « Dotez les services de renseignement de plus de ressources mais donnez également plus de ressources aux instances de contrôle ! » a conclu Nils Muiznieks.

Rudolf Lennkh, représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe a souligné qu'il était essentiel de ménager un juste équilibre en matière de répartition des ressources : jusqu'à quel point les gouvernements peuvent-ils avoir accès à des informations à caractère privé et dans quelle mesure ces données sont-elles utiles aux enquêtes pénales ?

Selon **Kaoru Obata**, professeur de droit international à l'université de Nagoya, il importe d'assurer une protection sécurisée des données à l'échelle locale. Il a en outre fait observer que les démocraties en Europe recevaient le soutien de nombreuses ONG ce qui n'est pas le cas dans son pays, le Japon.

Cela étant, un certain nombre de principes juridiques doivent être respectés : tout d'abord, le droit de recours devant une juridiction, consacré par l'article 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, ne saurait faire l'objet d'aucune limite ou restriction. Le libellé « Liberté vs contrôle » signifie que les règles doivent s'appliquer sans exception aucune ; la surveillance devrait avoir un accès limité à l'information et il est essentiel d'établir une coopération avec les agences de renseignement pour que des mesures effectives soient prises pour assurer le respect des droits de l'homme. Il importe par ailleurs de ménager

un équilibre entre surveillance et protection : le principe de proportionnalité est à cet égard fondamental. Les principes de ZUANE s'efforcent de faire respecter des principes internationaux comme le droit à l'information et la sécurité des personnes. Le principe de non-discrimination en matière de surveillance est également énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nils Muiznieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a fait observer que le principe de non-discrimination n'était pour le moment pas reconnu aux Etats-Unis ; cela nous concerne au premier chef dans la mesure où les Etats-Unis contrôlent chacune des sources d'information ; or si nous voulons faire du monde un lieu sûr, nous avons besoin des Etats-Unis à nos côtés afin que tout le monde soit protégé. Internet est par ailleurs un environnement où les droits de l'homme sont soumis à rude épreuve et dont les principaux protagonistes sont le secteur privé et les gouvernements.

Matthew Rice, responsable du plaidoyer chez Privacy International, a conclu sur une note positive, se félicitant que des changements semblent s'opérer et faisant notamment observer que dix ans plus tôt « nous n'aurions même pas été là pour en parler mais aujourd'hui nous y sommes ! ». Un équilibre parfait ne sera jamais atteint mais nous devons tendre vers cet objectif. Un devoir de communication incombe à la société et les autorités gouvernementales doivent être remises en cause et non prises pour argent comptant.

A propos des initiatives

L'initiative de Privacy International - *Les agences de renseignement doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale* - a vocation à responsabiliser davantage les agences de renseignement en veillant à transmettre le message explicite, dans un maximum de pays, que toutes les personnes, indépendamment de leur nationalité, doivent jouir du même niveau de protection lorsque ces agences mènent leurs opérations. Dans certains pays, des procédures judiciaires peuvent être entamées, dans d'autres où la réforme de la loi sur le renseignement est en cours, l'action militante peut être un moyen d'y parvenir. Le champ d'application est celui qui peut être adopté, avec suffisamment de participation, en tant que norme internationale. Les participants peuvent être des individus volontaires ou des organisations de la société civile.

L'ex-agent de la NSA, Edward Snowden, a révélé en 2013 et 2014 l'existence de programmes de surveillance de masse à caractère transnational, menés par des organismes gouvernementaux dans certains pays du monde, qui font peser de sérieuses menaces

sur les démocraties et sur les droits de l'homme, notamment le droit à la vie privée. Le programme MYSTIC en est un exemple : cet ancien programme de surveillance de l'agence nationale de sécurité (NSA) américaine devenu opérationnel en 2009, avait été conçu pour recueillir des métadonnées et intercepter les communications téléphoniques de plusieurs pays.

Il est ensuite revenu sur le fonctionnement d'internet, expliquant que lorsque l'on transmet une information, le message dans son intégralité est scindé en petits paquets, chacun d'eux suivant sa route vers sa destination finale, traversant généralement un grand nombre de territoires. Il a par ailleurs affirmé que les technologies de la communication étaient clairement créées et conçues pour une utilisation transnationale.

Matthew Rice a cité des exemples de législation, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, qui pratique une discrimination et applique un traitement différent selon qu'il s'agit d'une communication nationale, interne qui ne quitte pas le territoire du pays ou d'une communication externe, non nationale.

Dans ce contexte, la question à laquelle nous devons répondre est de savoir comment mettre en place des garanties en sachant que la technologie ne peut être changée ; nous pouvons en revanche intervenir au niveau législatif, en modifiant les lois existantes ou en adoptant une législation appropriée. Il a ajouté qu'il importait que la législation traite tous les individus sur un pied d'égalité, toutes les personnes étant en droit de bénéficier du même niveau de protection, quelle

que soit leur nationalité. Les droits de l'homme sont universels : l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme énonce clairement que les droits doivent être garantis indépendamment du sexe, de la race, de l'origine nationale ou sociale. Nous devrions réfléchir à établir une norme, à encadrer les pratiques en matière de surveillance et de renseignement par des normes, en tenant compte du cadre des droits de l'homme. L'idée n'est pas d'obtenir des droits qui soient bons en théorie mais des droits qui soient effectifs dans la pratique, efficaces et qui assurent une protection.

Conclusions

- ▶ La surveillance de masse risque de mettre en péril les droits de l'homme, tant le droit à la vie privée que d'autres droits comme le droit à la liberté d'expression ; le droit à un procès équitable peut être compromis dans la mesure où la confidentialité de la relation entre un client et son avocat est menacée.
- ▶ On ne peut agir sur la technologie mais la réponse à opposer à la surveillance de masse est de modifier les lois existantes ou d'adopter une législation qui soit adaptée, afin de mettre en place des garanties pour les droits de l'homme et l'Etat de droit.
- ▶ Les cadres juridique et institutionnel, les procédures et les pratiques destinés au contrôle des services de renseignement devraient être évalués et examinés périodiquement.

LAB 2 - RÉPONSES TECHNOLOGIQUES

Parrainé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Moderateur: M. Günter Schirmer, chef adjoint du secrétariat de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Initiatives: Cryptocat, INRIA, France
Surveillance de masse vs cryptage, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Présentateurs:

M. Nadim KOBEISSI, Liban/Canada/France, chercheur doctorant et développeur principal de Cryptocat
M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, membre de la Seconde Chambre des Pays-Bas et membre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Intervenants

Mme Nighat DAD, Pakistan, directrice exécutive, Fondation Digital Rights
M. Thomas DRAKE, Etats-Unis, lanceur d'alerte pour la sécurité nationale, ancien agent de renseignement de la NSA
M. Christian KARAM, Liban, chercheur principal spécialisé dans les cybermenaces au laboratoire de recherche numérique d'INTERPOL

Le lab en bref

Le Lab a permis d'examiner comment garantir la sécurité et la liberté dans le contexte de la surveillance de masse et du cryptage. Le cryptage a été présenté comme permettant une communication internet sécurisée, mais aussi comme un outil accessible visant à protéger les valeurs démocratiques fondamentales contre la surveillance de masse. « Le cryptage est une réponse aux normes juridiques insuffisantes » a déclaré l'un des intervenants.

La surveillance de masse est envisagée pour protéger les sociétés du terrorisme et du crime organisé. Cependant, les gouvernements ne sont pas toujours en mesure de superviser les activités générales des services de renseignement qui peuvent souvent aller au-delà des cadres ainsi que l'a révélé récemment Edward Snowden. En conséquence, les citoyens sont contraints de chercher d'autres méthodes pour protéger leurs libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de religion et le droit à la vie privée. Comment les internautes peuvent-ils réagir face à la surveillance de masse ?

Les experts ont fait ressortir plusieurs questions importantes. Premièrement, afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et d'éviter la collecte et la conservation massives de données par plusieurs services de renseignement, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les services de renseignement du monde entier. Deuxièmement, la population doit être informée sur le cryptage en tant qu'outil d'autodéfense informationnelle accessible.

Le cryptage facilement accessible vise à protéger les droits et les libertés fondamentaux. Troisièmement, l'utilisation de millions de cryptages peut entraîner des infractions informatiques sur lesquelles il est très difficile d'enquêter. Et surtout, les services de détection et de répression doivent adopter une



approche ciblée – qui devrait être respectueuse des droits de l’homme.

Les intervenants ont insisté sur le fait que la collecte de données personnelles ne peut se faire que sur acceptation individuelle ou devrait se fonder sur une décision de justice. Afin de renforcer l’efficacité de la lutte contre le terrorisme et d’éviter la collecte et la conservation massives de données par plusieurs services de renseignement, ils ont constaté qu’il était nécessaire de renforcer la coopération entre les services de renseignement du monde entier.

Les experts ont déclaré craindre que les attentats terroristes qui ont eu lieu récemment à Paris n’entraînent un renforcement du contrôle par les gouvernements sans renforcement de la surveillance. Il est nettement préférable d’avoir recours à une surveillance ciblée qu’à une surveillance de masse. Même si elle est difficile à mettre en place, elle limite la portée des violations des libertés fondamentales. La surveillance ciblée implique une approche ciblée qui constitue le meilleur moyen à la fois de lutter contre le terrorisme et de veiller au respect du droit à la vie privée des internautes.

La discussion a ensuite porté sur la question des effets indirects possibles du cryptage utilisé par des millions de personnes. Dans les pays où la surveillance reste un sujet de préoccupation, il est nécessaire d’organiser des formations à la sécurité numérique pour les personnes vulnérables afin de les sensibiliser au cryptage. « Il convient d’informer la population sur les moyens de faire d’internet un endroit plus sûr. » Mais le principal problème connexe est que le cryptage pourrait être illégal à moins d’obtenir l’autorisation des autorités.

Un donneur d’alerte de la sécurité nationale et ancien cadre de la NSA a estimé qu’il n’était pas nécessaire d’augmenter la surveillance de masse pour protéger la population des attentats terroristes. Dans une certaine mesure, la société sera encore moins sûre, car malgré les informations collectées, sa réaction peut être tardive. De même, un autre intervenant, chercheur au Laboratoire de recherche numérique d’INTERPOL, a soulevé la question de l’utilisation du cryptage et d’un logiciel de protection des données

par les criminels. Il convient de garder à l’esprit que le cryptage est très utile dans certains cas, mais qu’il aide aussi les criminels à commettre des infractions pénales. Malheureusement, les policiers ne sont pas formés à la résolution des infractions informatiques.

A propos des initiatives

Cryptocat est un logiciel gratuit et open source (FL/OSS), extension d’un moteur de recherche qui vise à rendre la messagerie instantanée cryptée accessible et portable. Il est aujourd’hui utilisé par des millions de personnes et traduit dans 28 langues. C’est la première méthode de cryptage moderne utilisable. Il a été souligné que pour garantir le droit à la vie privée et pour faire une vraie différence dans la sphère publique, le cryptage devait être accessible. « Le cryptage vérifiable est essentiel pour notre économie, notre vie privée et notre capacité à réglementer et renforcer la loi. »

La deuxième initiative « **Surveillance de masse vs cryptage** » de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe a pour objectif de favoriser l’usage du cryptage par les non-experts et de le rendre plus sûr contre les intrusions illicites par des tiers, y compris les services de renseignement. La surveillance de masse représente indéniablement une menace pour un grand nombre de libertés : le droit à un procès équitable, la liberté de religion, le droit à la vie privée, pour n’en citer que quelques-unes. C’est là que doit intervenir l’autodéfense informationnelle. « Il ne s’agit pas de protéger l’Etat contre les citoyens, mais de protéger les citoyens contre l’Etat. » Les pays tiers ne connaissent pas encore ces technologies.

Conclusions

- ▶ La surveillance de masse est une menace réelle pour la démocratie ; elle ne justifie pas une telle perte de liberté.
- ▶ Le cryptage facilement accessible vise à protéger nos droits et libertés fondamentaux.
- ▶ Les services de détection et de répression doivent adopter une approche ciblée, respectueuse des droits de l’homme.

LAB 3 - SURVEILLANCE DES CITOYENS

Modérateur: **M. Ulrich BUNJES**, Allemagne, représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms

Initiatives: Jury Duty Revisited, Organisation mondiale des Parlementaires contre la corruption (GOPAC)
Jurys citoyens – Etablir des normes pour les lois sur la liberté, Fondation newDemocracy, Australie

Présentateurs:

M. Jean Pierre CHABOT, Canada, directeur de programme à l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

M. Iain WALKER, directeur exécutif de la Fondation newDemocracy

Intervenants:

Mme Marcelline GBEHA-AFOUDA, Bénin, présidente de la Haute-Cour de justice du Bénin

M. Robert SPANO, Islande, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Le lab en bref

Le Lab a été l'occasion d'étudier la possibilité, les avantages et les inconvénients de la participation des citoyens au processus décisionnel concernant la surveillance de masse, comme garantie visant à assurer le contrôle démocratique au sein de la société. Les participants se sont interrogés sur la pertinence et la légitimité de la participation des citoyens aux décisions relatives à leur propre surveillance. *Deux initiatives ont été présentées et discutées dans le cadre du Lab : l'initiative Jury Duty de GOPAC présentée par Jean Pierre Chabot (directeur de programme à l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, Canada) et l'initiative Jurys citoyens présentée par Iain Walker (Etablir des normes pour les lois sur la liberté, Fondation newDemocracy, Australie).*

Le Lab a porté sur la nécessité de trouver un équilibre entre les questions relatives à la démocratie, la liberté et la sécurité, ainsi que sur les difficultés qui en découlent. Les participants ont mis en relief qu'il était nécessaire de développer des outils et de nouvelles normes pour garantir la démocratie. Ce Lab devait permettre de tester de nouvelles idées. En effet, dans un monde très incertain où le terrorisme constitue désormais un problème grave et urgent, nous sommes confrontés au défi suivant : comment garantir la sécurité tout en restant attachés aux valeurs fondamentales telles que la liberté d'expression ou le droit à la vie privée ? Ce n'est pas une question facile à régler et les nouvelles idées concernant les moyens de renforcer la démocratie sont les bienvenues.

Les participants ont souligné la nécessité pour les Etats d'obtenir des informations pour pouvoir prendre les bonnes décisions. Compte tenu de la menace globale et imminente que représente aujourd'hui le terrorisme, il est plus que nécessaire de disposer d'informations pour assurer la sécurité des citoyens.

Cependant, les présentateurs, les intervenants ainsi que les participants ont convenu que la surveillance peut soulever des questions relatives aux droits de l'homme et même menacer la sécurité. La surveillance massive s'est avérée inefficace et est parfois utilisée à des fins illégitimes ou illégales. Cette situation pourrait être résolue par la participation des citoyens au processus décisionnel, avec la création de jurys citoyens, calqués sur les jurys citoyens du système judiciaire. Les participants ont mis l'accent sur les aspects positifs de ces jurys citoyens qui, dans le cadre de véritables démocraties, permettraient aux citoyens de donner leur avis sur les raisons et les modalités de la surveillance, et la question de savoir si elle est acceptable ou non. Ce dispositif permettrait aussi de rétablir la confiance de la population dans les services de renseignement et à terme dans les gouvernements.

Les intervenants ont convenu que la participation des citoyens constituait un pilier de la démocratie. Toutefois, ils se sont interrogés sur les modalités de sélection des citoyens et la capacité des citoyens ordinaires à prendre des décisions sur des questions complexes telles que « liberté vs contrôle », sans connaissances ou compétences scientifiques leur permettant de répondre à ces questions. Ils ont aussi demandé à ce que ces questions soient traitées à la racine, par la promotion de l'éducation et une approche axée sur les jeunes et le dialogue interreligieux afin d'éliminer les sources du terrorisme, comme l'ignorance et l'obscurantisme.

Marcelline Gbeha-Afouda, présidente de la Haute-Cour de justice du Bénin, a souligné la difficulté du rôle des citoyens dans la surveillance, à savoir, le juste équilibre entre le besoin de sécurité et le respect et la protection des droits de l'homme. Elle a rappelé que les gouvernements sont tenus de respecter la vie privée des citoyens. Toutefois, elle a déclaré que



les citoyens devaient aussi prendre des dispositions afin de ne pas laisser les gouvernements envahir leur vie privée. Elle a résumé par la question suivante : les citoyens ne doivent-ils pas consentir à sacrifier certains aspects de leur liberté pour protéger leur sécurité, tout en faisant valoir leurs droits ? Elle a salué l'initiative Jurys citoyens, mais a exprimé son désaccord avec le fait que des responsables politiques soient impliqués et travaillent avec ces jurys. Elle a mis en avant que l'éducation, dans toutes ses dimensions, y compris morale et religieuse, dès le plus jeune âge, pourrait permettre de traiter le problème à la racine. Elle a appelé à cultiver la religion de l'amour, la culture de la diversité et le dialogue interreligieux.

Robert Spano, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, a déclaré que la participation des citoyens au processus décisionnel était essentielle. Le renforcement de la participation de la société aux processus de décision s'appuie sur la démocratie directe. Les deux présentations ne traitent pas nécessairement du même sujet ; elles ont des dynamiques différentes et demandent une élaboration différente. Il a attiré l'attention sur la différence fondamentale entre les deux initiatives : l'une porte sur les lois relatives aux libertés et l'autre sur le contrôle des activités de surveillance. Dans le monde actuel, les citoyens n'ont pas confiance dans les décisionnaires ; il est donc important d'associer davantage la population à ce processus. M. Spano a fait part de ses inquiétudes concernant la sélection des citoyens impliqués dans ces deux initiatives. Un processus strictement aléatoire ne peut pas mener aux résultats attendus. La question relative aux contrôles des lois sur les libertés porte principalement sur la surveillance. Pourquoi faut-il assurer le contrôle des activités de surveillance ? La confiance de l'opinion publique et la protection des droits individuels en dépendent et il convient avant tout d'élaborer des mécanismes de contrôle. Il existe une différence fondamentale entre un jury citoyen dans une affaire pénale et un jury citoyen instaurant un équilibre entre liberté et surveillance. Quels sont les mécanismes

de contrôle nécessaires ? Il convient de contrôler toutes les étapes de la collecte de données (collecte, conservation, sélection et analyse), comme il convient de contrôler tous les stades de la procédure. Comment les citoyens y participeront-ils ? La surveillance doit intervenir en amont et en aval. Les citoyens sans connaissances spécifiques ne peuvent pas prendre part à ce processus. Il convient de créer des organes chargés de la prévention de ces actions et de se prononcer ensuite sur la légalité de la mesure.

A propos des initiatives

La surveillance des citoyens concerne la surveillance massive des citoyens par les Etats et leurs services de renseignement afin de lutter contre les menaces telles que le terrorisme ou la corruption et les activités criminelles.

L'initiative Jury Duty de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)

a proposé d'expérimenter et d'examiner la faisabilité des « jurys de citoyens » en leur octroyant la possibilité de donner leur accord pour des surveillances de la même manière qu'ils rendent actuellement des jugements dans les procédures pénales. Les affaires peuvent être examinées au tribunal par un jury, un juge ou les deux. L'idée est de confier la responsabilité d'établir des règles et des lignes directrices concernant l'autorisation de la surveillance aux parlementaires et aux citoyens. Il est essentiel que les professionnels du renseignement œuvrent pour un objectif satisfaisant, comme il est nécessaire d'impliquer un jury afin de maintenir la surveillance de masse à un niveau démocratique et de suivre des procédures et des protocoles adaptés. Le principal objectif du projet est de renforcer le contrôle démocratique et le soutien aux acteurs concernés par les activités de surveillance. Le jury a uniquement besoin de savoir pourquoi une personne représente un risque et de connaître l'évaluation des risques afin de protéger la confidentialité. Le jury demande aussi la formation éthique des professionnels du renseignement et la transparence de l'accès démocratique à l'octroi de subventions pour des formes invasives de surveillance. Il convient de soutenir des procédures adaptées d'éthique professionnelle ainsi que la protection des donneurs d'alerte.

L'initiative Jurys citoyens – Etablir des normes pour les lois sur la liberté de la Fondation new-Democracy, Australie

a appelé les jurys citoyens à prendre des décisions sur des questions politiques et, dans ce cas, sur le contrôle des services de renseignement et des citoyens. L'idée est de sélectionner au hasard une variété d'opinions et de compétences et de laisser les citoyens choisir les experts. Le présentateur a déclaré que même s'il est impossible de transformer les citoyens en experts,

leur contribution pourrait être utile et participerait à rétablir la confiance de l'opinion publique. Avec des jurys citoyens établissant les normes relatives aux lois sur les libertés, cette initiative entend remplacer l'opinion publique par le jugement public. Il a été expliqué que lorsque l'opinion publique remplace le jugement public, la tâche d'élire des individus pour légiférer sur les libertés est impossible. La pression sur les représentants qui cherchent à être (ré)élus est trop grande. Dans ce cas, le processus décisionnel peut être ralenti, mais parallèlement peut aussi être plus efficace. Quand la majorité de la population

considérera les décisions comme dignes de confiance, la question sur la différence entre la liberté et le contrôle ne se posera plus.

Conclusions

- ▶ La participation des citoyens est un pilier fondamental de la démocratie.
- ▶ L'éducation et la formation éthique, y compris la formation des agents répressifs, ont un rôle majeur à jouer dans la résolution de ces problèmes.

LAB 4 - RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Parrainé par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Modérateur: Mme Anne-Marie CHAVANON, France, présidente de la commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING

Initiatives: Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz, Institut de la gouvernance de l'eau, Ouganda

Permettre l'engagement de la société civile et la protéger, Amnesty International, Turquie

Présentateurs:

M. Henry MUGISHA BAZIRA, Ouganda, directeur exécutif de l'Institut de la gouvernance de l'eau

Mme Ruhat Sena AKSENER, Turquie, directrice de campagne et de sensibilisation, Amnesty International, Turquie

Intervenants:

M. Rajith KEERTHI TENNAKON, Sri Lanka, directeur exécutif du Centre des droits de l'homme et de la recherche

Mme Alexandrina NAJMOWICZ, Roumanie, directrice du Forum civique européen

Le lab en bref

Ce Lab a porté sur les différentes contre-mesures qui peuvent être prises pour empêcher les gouvernements de réduire l'espace de la société civile au nom d'un meilleur système de sécurité.

Soumis à la pression des gouvernements et des organisations qui défendent les intérêts des industries, la société civile et l'espace public sont menacés dans beaucoup de pays. Afin de justifier une législation répressive, les autorités politiques visent des organisations qui œuvrent pour la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Mais la sécurité peut-elle être une raison de faire taire la société civile ? Au lieu de réduire ces organisations au silence, la répression du gouvernement renforce en réalité la volonté de la société civile de se faire entendre et d'agir à l'encontre du pouvoir politique. Des groupes de citoyens ont tiré parti des libertés individuelles et politiques accrues et se sont rassemblés pour exprimer leurs préoccupations et préconiser leur meilleure prise en compte dans les affaires nationales et internationales.

De cette volonté d'agir peuvent naître de bonnes initiatives, comme les deux projets présentés pendant ce Lab. Tous deux semblent avoir le même point de départ : il est inacceptable qu'il n'existe aucun pouvoir alternatif dans leurs pays pour mettre en balance toute critique ou remise en cause des activités du gouvernement. Le problème réside peut-être dans la crainte de plus en plus grande de toutes les menaces extérieures qui sont complexes et incertaines, surtout le terrorisme.

La multiplication des attentats terroristes dans toutes les régions du monde sans distinction d'origines, de religion ou de classe sociale renforce l'aspiration des gouvernements à combattre et éradiquer ce fléau. Mais pour garantir la sécurité, certains gouvernements peuvent réduire intentionnellement l'espace de la société civile.

Des organisations de la société civile ont été créées pour fournir un espace d'expression aux citoyens et se sont imposées comme un relai entre les individus et le pouvoir politique.

Les exemples présentés dans le cadre du Lab couvraient deux domaines différents mais partageaient un objectif commun : rassembler les individus pour défendre une même cause.

Henry Mugisha Bazira, représentant de la **Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz**, a expliqué que ce projet est né du besoin de la société civile de prendre part aux décisions prises dans l'industrie du pétrole en Ouganda. La Coalition, qui œuvre collectivement pour parler d'une seule voix, rassemble des ressources financières et professionnelles afin de renforcer son impact et son influence politiques sur les politiques nationales liées aux énergies fossiles. La nécessité de remplacer le débat dans la sphère publique par un mécanisme inclusif a encouragé la création de la Coalition. Afin de s'exprimer et d'interagir avec le pouvoir politique, la société civile doit investir l'espace public par l'entremise des organisations de la société civile. Selon Mugisha Bazira, cela a été possible uniquement grâce à l'action collective.



Plus le mouvement est important, plus il est susceptible de peser dans la balance.

Mais le problème est de savoir comment permettre aux personnes de s'investir dans la sphère publique. La plupart du temps, les organisations de la société civile, n'étant pas informées des questions importantes, ne peuvent pas mobiliser leurs représentants ou demander des comptes. Le problème du manque de crédibilité de la société civile pourrait être réglé grâce à la Coalition, qui fournit des informations, des connaissances et des chiffres à leurs membres, et au reste des citoyens. Henry Mugisha Bazira a rappelé que la Coalition est importante car elle porte des valeurs fortes non seulement pour faire face aux gouvernements mais aussi aux acteurs concernés (industries, représentants de groupes de pression, partis politiques, etc.).

Ruhata Sena Askener, représentante d'Amnesty International en Turquie, a souligné que les droits de l'homme et les libertés sont en jeu dans de nombreux pays. Non seulement en Turquie mais dans beaucoup de régions du monde, les services de détection et de répression et les gouvernements enfreignent les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, par le biais de différentes mesures et méthodes, y compris la censure, l'intervention policière, la détention des militants, etc. Cette réduction de la société civile et le ciblage des militants des droits de l'homme ont de graves

répercussions. Les défenseurs et les organisations des droits de l'homme se sentent menacés et sous pression, à la fois dans les domaines législatif et pratique. C'est aussi une question cruciale pour beaucoup d'organisations de droits de l'homme et Amnesty en particulier dans certains pays. Si cette tendance ne s'inverse pas, les conséquences seront dévastatrices pour les millions de personnes qui dépendent des défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes de la société civile, qui donnent les moyens à d'autres de connaître et de faire valoir leurs droits. Cela pourrait probablement engendrer des sociétés caractérisées par des inégalités croissantes, une privation du droit de vote, une instabilité sociale et politique, un ralentissement de la croissance et/ou une augmentation de la pauvreté, et un conflit potentiellement violent. Amnesty International en Turquie a pour objectif de remédier à cette situation publique pressante au niveau national : des organisations de droits de l'homme ont observé ces dernières années un nombre sans précédent d'infractions des Etats envers les organisations de la société civile avec des restrictions croissantes de la liberté d'expression, de réunion et d'association, et une répression des défenseurs des droits de l'homme.

Les experts ont expliqué que le pouvoir du peuple effraie les gouvernements. Il n'empêche que la complicité tangible entre le pouvoir politique et le pouvoir économique tend à laisser la société civile à la traîne et l'empêche finalement de prendre part au processus participatif. Les organisations de la société civile doivent consolider la place de la société civile dans les discussions sur les activités des gouvernements, mais aussi permettre des échanges avec les acteurs concernés (comme avec l'industrie pétrolière en Ouganda).

Quelques participants ont demandé aux experts ce que devrait être le rôle de l'UE dans les réponses de la société civile, selon eux. A l'unanimité, les intervenants ont reconnu que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe devraient soutenir davantage les organisations de la société civile et encourager la coopération entre les réseaux de citoyens existants notamment dans les pays moins démocratiques, et les institutions internationales. Les participants ont poursuivi la réflexion et proposé la nomination de diplomates chargés des droits de l'homme mandatés par l'Union européenne pour défendre les droits de l'homme à tous les niveaux de la société, indépendamment de l'intérêt de l'Etat.

A propos des initiatives

La Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz (GSCO) est un réseau lâche d'organisations de la société civile actives dans le domaine du pétrole et du gaz. Elle a été créée pour mettre en commun les

ressources professionnelles et financières de diverses organisations de la société civile afin de renforcer le programme de recherche et de sensibilisation ; de travailler collectivement et de manière connectée, et de parler d'une même voix sur les questions liées à l'exploitation pétrolière et gazière en Ouganda ; ainsi que de renforcer leur impact politique pour influencer ainsi la politique nationale, la gouvernance et la prise de décision. Le réseau se voulait aussi être le garant pour éviter que des organisations de la société civile individuelles ne se sentent isolées et victimisées par des agences gouvernementales et des fonctionnaires sans scrupules, comme ce fut le cas pour l'industrie pétrolière émergente en Ouganda qui a été très politisée et considérée comme une question sensible/confidentielle. Ce fut aussi le cas quand l'espace permettant aux organisations de la société civile de fonctionner individuellement et de parler librement de l'industrie émergente a été réduit. Un environnement politique changeant qui tendait vers plus d'intolérance face aux opinions divergentes par rapport au régime en place, la politique de l'opposition et l'installation de systèmes de surveillance des télécommunications pour surveiller les flux d'information « subversives » ont amené la société civile à reconnaître son besoin de réoccuper l'espace public.

L'initiative **Permettre l'engagement de la société civile et la protéger**, Amnesty International, Turquie

L'un des principaux objectifs de la lutte des organisations de la société civile est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes d'un pays afin de préserver l'espace de la société civile, dans des pays où la société civile semble paralysée par la peur, une peur engendrée par les violations quotidiennes de la liberté d'expression par certains gouvernements ainsi que la répression, parfois violente, des manifestations de la société civile dans certains pays. Par exemple en Turquie, la liberté de la presse est sans cesse confrontée à des pressions et les journalistes s'autocensurent. Pour surmonter la peur, les citoyens doivent disposer d'autres moyens d'informations et optent souvent pour les réseaux sociaux ou les médias internationaux. Toutefois, quand Twitter ou YouTube est bloqué par le gouvernement, il devient évident que les organisations de la société civile constituent une alternative.

Conclusions

- Il est essentiel de ne pas abandonner devant la peur ; de continuer à occuper l'espace public même sans y avoir été invité ; de renforcer la responsabilité de la population par la sensibilisation et le renforcement des capacités sur des questions techniques que sont les droits de l'homme, afin que les citoyens connaissent leurs droits ; de mobiliser la jeunesse, afin d'établir un partenariat pertinent et fiable ; et d'instaurer une relation de confiance avec les acteurs politiques et économiques.

LAB 5 - RÉPONSES DES RÉSEAUX

Modérateur: M. Dirk VAN EECKHOUT, Belgique, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

Initiative: Conditions d'utilisation et droits de l'homme, Centre pour la technologie et la société, faculté de droit FGV à Rio

Présentatrice:

Mme Jamila VENTURINI, Brésil, chercheuse, Centre pour la technologie et la société, faculté de droit FGV à Rio

Intervenantes:

Nadia KAYYALI, Etats-Unis, militante de la Fondation Electronic Frontier

Mme Raegan MACDONALD, Canada, gestionnaire de stratégie internet UE chez Mozilla

Le lab en bref

Ce Lab a porté sur un projet visant à protéger les droits à la vie privée et à la liberté d'expression qui tendent à être menacés et souvent violés en raison de la formulation abusive des conditions d'utilisation appliquées sur différentes plateformes en ligne.

Ce Lab a permis aux participants de découvrir le projet « Conditions d'utilisation et droits de l'homme » géré par le Centre pour la technologie et la société de la faculté de droit Fundação Getúlio Vargas à Rio de Janeiro. La présentatrice, Mme Jamila Venturini, a expliqué comment les chercheurs ont développé une méthodologie destinée à analyser le niveau de protection de la vie privée et de la liberté d'expression, droits qui sont souvent menacés en raison de la formulation abusive des conditions d'utilisation appliquées sur plusieurs plateformes en ligne. Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet du Conseil de l'Europe constitue un outil déterminant pour l'identification de normes qui devraient être utilisées pour la méthodologie requise. Le projet a pour objectif principal d'amorcer un dialogue international sur le rôle des fournisseurs de plateformes en ligne comme cyber régulateurs, et aide ces plateformes à assumer leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme. Dans le même temps, il convient aussi de parvenir à la production de preuves sur l'effet des conditions d'utilisation sur les droits de l'homme. Enfin, le projet vise aussi à formuler des recommandations stratégiques concrètes destinées à renforcer le respect des droits des utilisateurs.

Plus précisément, les conditions d'utilisation sont largement appliquées malgré des législations nationales spécifiques. Bien qu'elles soient largement répandues, rares sont les personnes qui les lisent. Il est nécessaire de les préciser et de les harmoniser

avec les droits de l'homme. Il faut responsabiliser les fournisseurs en la matière. C'est pourquoi le projet a examiné 50 entités pour passer en revue leur respect des droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée et à un procès équitable. L'accent a principalement été mis sur les intermédiaires privés. Les conclusions ont montré que, par le biais des conditions d'utilisation, les plateformes en ligne collectent plus d'informations que nécessaires, qu'elles partagent en outre avec des tiers, ne prennent pas de mesures de protection des données et ne tiennent pas compte des juridictions des utilisateurs.

Les experts ont commencé par rappeler l'importance du rôle que joue le Conseil de l'Europe aujourd'hui en matière d'internet et des aspects de droits de l'homme qui y sont liés, surtout concernant le droit à la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée.

Le représentant de la Fondation Electronic Frontier a mis en relief l'obligation de protection des droits de l'homme de toutes les plateformes en ligne, l'obligation de présenter des informations facilement compréhensibles, et le fait que les conditions d'utilisation censurent dans une certaine mesure les utilisateurs avec des effets réels. Certaines grandes entreprises sont disposées à fournir des informations aux autorités. « L'accès aux plateformes est essentiel. Etre militant sans Facebook et Twitter est impossible. » Des personnes sont jetées en prison pour des choses qu'elles ont dites parce que, la plupart du temps, elles ignorent quelle est la juridiction compétente lorsque leurs droits sont violés. L'accord relatif à la sphère de sécurité est un accord volontaire sur lequel les entreprises doivent s'entendre en raison de la législation européenne relative à la protection des données. Pour la plupart des utilisateurs, les

conditions d'utilisation sont souvent très floues, intégrant un grand nombre d'informations dans des termes difficiles à comprendre pour l'utilisateur normal. C'est pourquoi des compétences techniques sont nécessaires. Toutes les analyses des conditions d'utilisation ont donc requis la contribution de différents experts, pas seulement d'experts juridiques.

Un autre intervenant a indiqué que les contrats contrôlent les comportements. Si la plupart des conditions d'utilisation sont très similaires (80 %), elles sont suffisamment compliquées, de sorte que « pour comprendre des conditions d'utilisation, il faut un doctorat ». Il est difficile de comprendre ce qui fait défaut. Une autre question a été soulevée : à quelle législation nationale s'appliquent les conditions d'utilisation ? Le projet sur les conditions d'utilisation a permis d'analyser les conditions internationales. La deuxième phase prévoit l'élaboration d'une méthodologie pour la mise en œuvre des législations nationales. La coopération avec les groupes locaux est donc plus que nécessaire. « La difficulté réside dans la capacité à appliquer les lois relatives à la protection des données, et à ne pas en créer. » « La sécurité est ce que tout le monde veut mais que personne ne garantit. »

La juridiction représente un enjeu majeur pour beaucoup de multinationales ; elle n'est pas suffisamment claire, ni en faveur des individus. Les conditions d'utilisation ne semblent pas être un contrat mais un document juridique visant à protéger l'entreprise. Il est apparu que de grandes entreprises ont élaboré des versions nationales des conditions d'utilisation et que les différences entre ces versions sont nombreuses. Certaines clauses diffèrent parfois en fonction du pays de l'utilisateur. L'un des résultats escomptés du projet est l'élaboration de normes fondamentales concernant les conditions d'utilisation, fondées sur les normes internationales, en vue de formuler à l'avenir des projets de clauses types, adaptées à chaque catégorie d'entreprise. La loi doit être appliquée. La directive applicable de 1995 est trop ancienne. Il convient d'envisager l'élaboration de nouvelles dispositions sur la protection des données afin que les individus puissent en avoir le contrôle, ainsi que de prévoir des mesures incitatives pour s'y conformer à tous les niveaux. La non-acceptation des conditions d'utilisation peut entraîner un désagrément pour l'internaute qui ne sera plus en mesure d'utiliser le service en ligne concerné mais, parallèlement, il a été reconnu que le consentement individuel était un choix personnel. Il devrait donc y avoir une concurrence entre les plateformes en ligne. Facebook par exemple, utilisé par 20 % de la population mondiale, met en péril la notion de choix. Il convient d'agir ensemble pour changer cette situation.

A propos de l'initiative

Le projet **Conditions d'utilisation et droits de l'homme** géré par le Centre pour la technologie et la société de la faculté de droit Fundação Getúlio Vargas à Rio de Janeiro a développé une méthodologie destinée à analyser le niveau de protection de la vie privée, de la liberté d'expression et du droit à un procès équitable proposé par les conditions d'utilisation de plusieurs plateformes en ligne. Les normes identifiées comme la base de la méthodologie proviennent de documents internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet du Conseil de l'Europe. Le projet a permis d'analyser les politiques d'un ensemble de 50 plateformes dans le cadre d'une expérience pilote visant à améliorer la méthodologie et à identifier les principales pratiques adoptées par les fournisseurs de plateformes. Parmi les principaux objectifs du programme figurent (i) amorcer un débat international sur le rôle des fournisseurs de plateformes en ligne comme cyber régulateurs et faire en sorte qu'ils assument leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme, (ii) produire des preuves sur l'effet des conditions d'utilisation sur les droits de l'homme, et (iii) formuler des recommandations stratégiques concrètes destinées à renforcer le respect des droits des utilisateurs. Ce projet reflète la dimension transnationale d'internet. Les conditions d'utilisation et leur importance pour la protection de l'utilisateur restent floues pour la grande majorité des usagers. A ce jour, il n'y a pas d'obligation d'informer les utilisateurs en cas de changement des conditions d'utilisation. De plus, on dispose de peu d'informations sur une surveillance active et il est par conséquent difficile de déterminer le contenu supprimé. Le projet examine aussi le rôle des conditions d'utilisation dans la régulation des comportements : « Internet est un espace où vous pouvez exercer vos droits, vous exprimer et exprimer vos idées. » En fait, il s'agit de déterminer dans quelle mesure les entreprises se conforment aux normes

"AMERICAN WEBSITES CAN'T APPLY EUROPEAN LAW BECAUSE THEY GIVE INFORMATION TO THE NSA"



de droits de l'homme en analysant le processus de sauvegarde de la liberté d'expression, de la vie privée et de la protection des données. Le principal défi reste d'aborder à la fois la reconnaissance de la nécessité de protéger la vie privée et le sentiment « que je n'ai rien à cacher ». La sensibilisation aux droits de l'homme est un volet important du projet.

Conclusions:

- ▶ Les conditions d'utilisation devraient être claires, transparentes et respecter les normes internationales de droits de l'homme.
- ▶ Du fait de la dimension transfrontalière d'internet, une coopération transnationale est nécessaire.

LAB 6 - ASSURER LA SÉCURITÉ ET METTRE LA SURVEILLANCE SOUS CONTRÔLE - RÉPONSES DES PROCUREURS

Modérateur: M. Alexander SEGER, chef de la Division cybercriminalité, Conseil de l'Europe

Présentateur:

M. Harald RANGE, Allemagne, ancien procureur général de l'Allemagne

Intervenants:

Mme Yvonne ATAKORA OBUOBISA, Ghana, directrice du ministère public, ministère de la Justice et Service du procureur général

M. Rintaro KURAMOCHI, Japon, avocat de droit constitutionnel à la Japan Federation of Bar Associations et maître de conférence de droit constitutionnel à la faculté de droit de l'université Keio

M. Christoph PARTSCH, Allemagne, avocat spécialisé dans la liberté d'information

M. Péter POLT, Hongrie, procureur général de la Hongrie

M. Cédric VISART DE BOCARME, Belgique, président du Conseil consultatif de procureurs européens du Conseil de l'Europe

Le lab en bref

Ce Lab a porté sur le rôle du procureur dans la reconnaissance de la surveillance de masse et l'enquête dont elle a fait l'objet, ainsi que sur la question de savoir si la surveillance de masse est pour lui un outil nécessaire pour l'identification des criminels et des terroristes.

Le procureur a un rôle crucial et difficile : il doit préserver la sécurité nationale et la sûreté publique dans un pays, tout en protégeant les droits des individus. Il est certain qu'il a besoin d'outils juridiques pour s'acquitter de ces missions. C'est la raison pour laquelle tous les procureurs ayant pris part aux discussions du Lab ont convenu que la surveillance de masse était un outil nécessaire pour que les services de poursuite puissent prévenir/empêcher les menaces terroristes. La surveillance peut être légale étant donné que l'article 8, paragraphe 2 de la Convention européenne des droits de l'homme autorise une ingérence dans l'exercice du droit au respect de la vie privée, dans la mesure où cette ingérence est prévue par la loi et constitue une mesure nécessaire dans une société démocratique, pour l'un des motifs d'intérêt général cités. Dans ce cas, il s'agit de la sécurité nationale et de la sûreté publique.

L'ère d'internet a apporté un grand nombre d'innovations et de nouvelles formes de criminalité. Ces évolutions ont engendré de nouveaux défis pour les procureurs dans l'accomplissement de leur mission car les outils d'enquête traditionnels ne seront plus efficaces dans ce domaine. Des programmes de surveillance de masse ont été installés spécifiquement après le 11 septembre, mais la question se pose de savoir jusqu'où ces programmes devraient aller. Dans quelle mesure la surveillance de masse est-elle légale ? Les preuves recueillies grâce à la surveillance de masse sont-elles recevables dans les procédures judiciaires ?

Après les divulgations de Snowden, un recul a été opéré dans la société et les institutions internationales en faveur de davantage de respect de la vie privée. C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui nécessaire que le législateur et/ou la justice établisse des règles claires et transparentes permettant de définir le champ d'application de cette méthode secrète. Les experts ont convenu que la surveillance de masse ne peut être autorisée que comme méthode de dernier recours.

Même s'il est admis qu'il est nécessaire d'établir des règles claires et transparentes, des protestations se sont élevées au cours du Lab contre les actions de surveillance de masse en général.

Les gouvernements invoquent des raisons sécuritaires pour restreindre la liberté des médias. Ce sont des signes que notre liberté est mise en danger car les libertés fondamentales des sociétés d'aujourd'hui sont menacées. Nous ne devrions pas tomber dans le piège d'utiliser le terrorisme comme excuse aux atteintes à la vie privée. De toute évidence, le gouvernement n'a pas pu empêcher les attentats à Paris en novembre. Avant de donner au procureur un outil aussi puissant que la surveillance de masse, il convient d'analyser de manière approfondie si cet outil peut effectivement prévenir les menaces terroristes. Il faut tenir compte de l'ensemble de la situation : que s'est-il passé avant les attentats ? Que s'est-il passé après ? Les méthodes de surveillance de masse auraient-elles été utiles ?

La question est de savoir à quel aspect de notre liberté nous sommes prêts à renoncer. L'un des intervenants l'affirme : pour vivre dans une société libre, il faut accepter un certain niveau de menaces terroristes éventuelles.

Résumé des discussions

Harald Range, ancien procureur général de l'Allemagne, a fait observer que les procureurs sont des juristes qui agissent au nom de la société pour protéger les droits des citoyens. Il y a un dilemme entre sûreté publique et vie privée. Le respect de la vie privée inclut le droit à l'information et à la liberté d'expression. La surveillance est particulièrement importante dans la poursuite des infractions et du terrorisme. Les procureurs conviennent que la méthode secrète devrait être utilisée uniquement lorsqu'aucune autre méthode disponible ne permettrait d'obtenir les mêmes résultats.

Dans les affaires impliquant la surveillance de masse, il y a souvent un manque de preuves ou un manque de législations nationales en la matière. Il convient de renforcer nos législations afin de limiter la surveillance de masse. Toutes les sociétés doivent déterminer quel niveau de surveillance de masse elles préfèrent/souhaitent.

Peter Polt, procureur général de la Hongrie, a déclaré que la tragédie de Paris montrait que la surveillance de masse était nécessaire pour protéger la société. Les systèmes de droit pénal reposent sur plusieurs traités internationaux et documents non contraignants. Dans la poursuite des crimes terroristes, le degré de conspiration est si élevé que la surveillance de masse pourrait être nécessaire. Les procureurs jouent un rôle de premier ordre.

Yvonne Atakora Obuobisa, directrice du ministère public, ministère de la Justice et Service du procureur général, a déclaré qu'au Ghana, les procureurs ont un rôle limité du fait de la législation. Il n'est pas possible d'écartier totalement la surveillance de masse. Il faut établir une législation claire sur la recevabilité des preuves obtenues par ce biais.

Rintaro Kuramochi, avocat de droit constitutionnel à la fédération japonaise des associations du barreau et maître de conférence de droit constitutionnel à la faculté de droit de l'université Keio, a fait ressortir qu'il convient de faire pression sur le gouvernement japonais et de poursuivre la lutte universelle pour la liberté. Les lois sécuritaires, entre autres, mettent en péril le fondement de la société, y compris les droits et les valeurs fondamentaux.

Christoph Partsch, avocat spécialisé dans la liberté d'information, a déclaré que les gouvernements utilisent les actes de terrorisme pour réduire la liberté individuelle. Par exemple, après les attentats de Paris, la France a déclaré l'état d'urgence prolongé, autorisant une limitation des libertés fondamentales des individus. L'intervenant a observé que si l'argument de la terreur est de plus en plus courant, un outil puissant comme la surveillance de masse devient encore plus dangereux s'il n'est pas accompagné par un renforcement de la transparence des autorités répressives. De plus, étant donné que les législations existantes ne se sont pas

The key role of prosecutors:



@Aline Rollin

avérées efficaces pour arrêter le terrorisme, il a avancé que les actes des procureurs doivent aussi faire l'objet d'un contrôle renforcé

Cédric Visart de Bocarme, président du Conseil consultatif de procureurs européens du Conseil de l'Europe, a indiqué qu'il fallait utiliser les moyens appropriés de la police et du ministère public pour lutter contre le terrorisme. Toutefois, certaines questions liées à la société doivent être prises en compte. Les réglementations ne sont pas suffisamment claires et notre système de communication est fragile (il pourrait être surveillé sans que cela se sache). La Cour européenne de justice a souligné que le respect des droits de l'homme peut être compatible avec les actions menées par les services de renseignement.

Conclusions

- ▶ En ce qui concerne la surveillance, les Etats doivent prendre des mesures destinées à protéger leurs citoyens contre son utilisation abusive et établir des règles claires et transparentes en conformité avec la législation. Il est important de prendre en compte les enjeux et les effets de la surveillance.
- ▶ Les services de renseignement et de police doivent travailler ensemble, même si cela est difficile, et échanger des informations, afin de pouvoir empêcher les attentats terroristes.

LAB 7 - RÉPONSES INTERCONFESSIONNELLES

Parrainé par la ville de Strasbourg et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Modérateur: M. Antoine SPIRE, France, vice-président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)

Initiatives: Facing Facts!, Centre européen juif d'information (CEJI) – Une contribution juive pour une Europe inclusive

Interfaith Tour, Coexister, France

« ComUnitySpirit- Interreligious Dialogue », Institut afro-asiatique, Graz, Autriche

Présentateurs:

Mme Robin SCLAFANI, Belgique, directrice du CEJI – Une contribution juive pour une Europe inclusive

M. Victor GREZES, France, membre de InterFaith Tour et directeur de développement de Coexister

Mme Claudia UNGER, Autriche, chef de l'Institut afro-asiatique/Graz

Intervenants:

M. Vladimir GRADEV, Bulgarie, professeur et chef du Département théorie et histoire de la culture, faculté de philosophie de l'université de Sofia

Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, France, adjointe au maire de Strasbourg

Le lab en bref

Ce Lab a porté sur trois projets dont l'objectif était de rassembler les personnes issues de milieux religieux différents et de favoriser la compréhension mutuelle dans un environnement interreligieux afin d'éviter la haine et les préjugés.

La peur est l'un des éléments qui encouragent la société à prendre des mesures de contrôle supplémentaires. Les personnes ont peur de ce qu'elles ne connaissent pas – souvent, un positionnement différent concernant les questions fondamentales auxquelles la religion s'efforce de répondre engendre de l'anxiété et de l'insécurité. L'objectif du Lab était d'examiner comment la compréhension de la foi et des croyances d'une autre personne peut libérer la société de la peur et ainsi contribuer à un environnement garantissant plus de libertés.

Le premier présentateur a abordé le projet « Facing Facts! » du CEJI (Centre européen juif d'information) – Une contribution juive pour une Europe inclusive. Depuis plus de 20 ans, le projet se penche essentiellement sur la lutte contre la discrimination, le dialogue interconfessionnel/interculturel, comme des initiatives en faveur du dialogue entre les juifs et les musulmans, la formation et la sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les préjugés. Un enseignement très important tiré de ces vingt dernières années est que le dialogue ne suffit pas à faire en sorte que les communautés s'engagent les unes avec les autres. Il est nécessaire d'établir une coopération en faveur d'objectifs communs. Dans le même temps, la coopération sans dialogue n'est pas

suffisante. Le dialogue interculturel et les processus participatifs doivent être intégrés dans la méthodologie des initiatives de coopération afin de contribuer efficacement à l'établissement de relations durables face à la résistance.

Le deuxième intervenant a représenté Coexister, association présente dans toute la France, qui encourage la solidarité, les valeurs communes et l'information de personnes de confessions différentes. L'association insiste sur les principes de la tolérance et du vivre ensemble dans la paix. L'identité et l'intégrité sont deux notions primordiales : trouver son identité et celle des autres, puis l'approuver pour qu'il n'y ait plus besoin d'en changer. Trois étapes permettent d'y parvenir : 1) favoriser le dialogue; 2) faire ensemble et 3) encourager les autres à faire de même. Le projet choisi pour être présenté est Interfaith Tour.

Le troisième présentateur a exposé au public les mesures prises dans la ville de Graz, en Autriche, en vue de promouvoir la compréhension et la coexistence pacifique. Les différents groupes religieux coopèrent de différentes manières, bâtissant ensemble un cadre de vie durable.

En résumé, il est très important de soutenir les initiatives qui visent à promouvoir la compréhension mutuelle et le respect des différentes confessions et croyances. Beaucoup d'infractions motivées par la haine et des affrontements sont déclenchés par des malentendus dans le contexte religieux. De plus, la mondialisation et la liberté de circulation ont abouti à un environnement fractionné où il est primordial

que les différents groupes religieux et les non-croyants puissent vivre ensemble dans la paix.

A la suite des attentats terroristes, trouver l'équilibre entre la tolérance et l'insécurité est un vrai défi. Il est crucial de répondre de manière démocratique aux récents attentats qui ont eu lieu en France.

Une citation de Martin Luther King Jr. mentionnée par les experts décrit très bien le sentiment général des participants : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. »

A propos des initiatives

Le projet **Facing Facts!** vise à démasquer la réalité des crimes de haine. Il a pour objectif de donner les moyens aux organisations de la société civile de collecter des informations sur les incidents de haine et les crimes motivés par la haine par le biais de la formation, afin que les incidents motivés par les préjugés ne puissent plus être niés, que les droits des victimes soient protégés et que des mesures de prévention et d'intervention efficaces puissent être mises en place. Pour y parvenir, des mesures de sensibilisation et de formation sont prises. La sensibilisation consiste à responsabiliser les gouvernements à l'égard des accords internationaux auxquels ils ont souscrit, à encourager la coopération entre les services de détection et de répression et les organisations de la société civile, et à faciliter la solidarité interculturelle en vue d'objectifs stratégiques communs. Les formations ont pour objectif de tenir

une vaste consultation avec les organisations de la société civile à travers l'Europe en vue de l'élaboration de lignes directrices. L'initiative vise aussi à soutenir le développement personnel, l'empathie et l'esprit critique. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les entités qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre les crimes de haine et le terrorisme. Les préoccupations soulevées par les participants concernent l'incompréhension de l'islam et le manque de compréhension de la population. Pour associer davantage la communauté, le CEJI a mis au point des activités en ligne.

Interfaith tour réunit cinq jeunes de confessions différentes qui font le tour du monde ensemble pendant 10 mois, menant à une amitié et une fraternité qui dépassent les frontières religieuses. Le fait de passer du temps ensemble à voyager leur permet de parvenir à une compréhension mutuelle et une conception commune d'un Etat non religieux où toutes les religions peuvent coexister et où les questions politiques et religieuses sont séparées les unes des autres. Le prochain tour du monde fera l'objet d'une vidéo. Le projet reconnaît l'importance de la séparation entre l'église et l'Etat, et l'intérêt des associations, en tant qu'organisations non biaisées par l'extérieur. Le concept de laïcité peut être ambitieux, mais les droits de l'homme sont un concept universel qui devrait appartenir à tous. Le fait que les associations diffusent ce message pose problème dans le sens où les anciennes générations craignent toutes les associations car elles les associent au totalitarisme.



La conférence interreligieuse **ComUnitySpirit** de 2013 a rassemblé plusieurs groupes religieux de Graz et permis d'élaborer la déclaration de Graz sur le dialogue interconfessionnel. Le conseil interreligieux de la ville de Graz réunit des personnes de différentes confessions afin d'œuvrer pour le bien commun. Le dialogue est un don très fragile et il convient d'être prudent lorsqu'il s'agit de faciliter les échanges entre les groupes religieux. Amener la discussion à un niveau pratique et amener les individus à faire des choses ensemble est toujours préférable à une simple discussion. La plus grande difficulté est d'impliquer les personnes qui ne participent pas au dialogue.

Conclusions

- ▶ La caractéristique commune des initiatives relatives aux réponses interconfessionnelles est l'importance d'apprendre à se connaître les uns les autres.
- ▶ La sensibilisation devrait faire partie d'un système intégré destiné à lutter contre le terrorisme et la radicalisation, dans le cadre d'une stratégie cohérente, étant donné que les mesures de sécurité à elles seules se sont avérées insuffisantes.

LAB 8 - RÉPONSES CONTRE LA HAINE

Parrainé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Modérateur: M. Pierre-Yves LE BORGN, France, député et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Initiatives: Alliance parlementaire contre la haine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Formation contre les préjugés dans les prisons
Plateforme de contre-discours

Présentateurs:

Mme Milena SANTERINI, Italie, députée et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteure générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance

M. Antonios ZIKOS, Grèce, directeur de la prison « Saint Stefan » de Patras

M. Guillaume BUFFET, France, fondateur et président de Renaissance Numérique

Intervenants:

Mme Qanta AHMED, Etats-Unis, professeure associée en médecine, université d'Etat de New York, auteure de « In the Land of Invisible Women », journaliste et défenseur des droits de l'homme

M. Paul GIANNASI, Royaume-Uni, commissaire de police et responsable du programme intergouvernemental pour la prévention des crimes de haine du ministère de la Justice

Mme Cécile KYENGE, Italie, députée européenne

Le lab en bref

Ce Lab a porté sur les différentes mesures qui peuvent être prises dans les pays démocratiques pour lutter contre les discours de haine.

Dans un monde où les menaces terroristes sont réelles et frappent les sociétés, l'une des tâches les plus ardues des démocraties est de préserver la liberté et la paix. La haine renforce la peur, la violence et l'intolérance : le devoir de chacun et de chaque société est de tenir ces démons à l'écart de l'humanité. Les experts ont réfléchi à ce que les démocraties peuvent mettre en œuvre pour éviter que leurs citoyens ne soient victimes de discours de haine. Le pouvoir de leurs actions est déterminé par la frontière qui doit disparaître entre liberté d'expression et discours de haine. Pour préserver sa légitimité, la démocratie ne peut pas combattre la haine par la haine, mais elle prône des méthodes pacifiques. En effet, la haine est l'objet d'un processus sans fin qui renforce la haine. Les Etats démocratiques seraient-ils donc censés renforcer la sécurité de leurs citoyens face à la montée de la violence qu'engendre le terrorisme ? Cela pourrait nuire à la liberté d'expression, car la démocratie considère comme une bonne chose le fait de pouvoir protester et exprimer un désaccord. Il semble que la lutte contre la haine se mène davantage à l'échelle individuelle. En fait, c'est une lutte qui concerne tout le monde, qu'on soit victime de la haine ou qu'on l'engendre. Comment, en tant que citoyens de sociétés démocratiques, sommes-nous censés réagir face aux discours de haine ? Les trois initiatives présentées donnent des éléments de réponse.

A propos des initiatives

L'Alliance parlementaire contre la haine est composée de parlementaires qui s'engagent à prendre position ouvertement contre le racisme, la haine et l'intolérance, quels qu'en soient les motifs et la manière dont ils se manifestent. L'Alliance a été lancée en janvier 2015 et 41 membres de l'Assemblée parlementaire y ont adhéré jusqu'ici. Ses principaux objectifs sont de sensibiliser les responsables politiques et la société civile contre le racisme et l'intolérance et de promouvoir la non-discrimination et le respect de la diversité. Parmi les partenaires de l'Alliance figurent les parlements et les comités nationaux du « Mouvement contre le discours de haine » du Conseil de l'Europe.

L'alliance appuie différentes actions. Par exemple, en septembre 2015, elle a approuvé un texte de référence qui confirme les domaines concernés par la haine qu'il convient de défendre en priorité. Les membres de cette alliance organisent aussi une conférence, de manière à ce que les pays partagent des conseils sur les moyens de combattre les discours de haine au sein de leurs territoires. L'alliance souhaite aussi promouvoir le 22 juillet comme journée de défense des victimes de crimes motivés par la haine.

La formation contre les préjugés dans les prisons avait pour objectif de lutter contre les stéréotypes en appliquant un modèle anti-rumeurs par le biais d'un atelier mis en place à la prison « Saint Stefan » de Patras (ouest de la Grèce). Elle visait à contester les idées fausses et les préjugés existants sur les migrants,

à remédier à la sous-déclaration des cas de discrimination, à contribuer à de bonnes relations entre les différents groupes, à promouvoir les avantages de l'égalité des droits et des chances pour tous, à renforcer la compréhension par l'interaction, et à explorer les stéréotypes qui contribuent à propager la discrimination sur la base de l'origine ethnique et de la religion. Les porteurs du projet se sont rendu compte qu'il est difficile de comprendre comment vivent les prisonniers, car la prison est un environnement déconnecté du reste de la société. C'est un lieu où la violence et les préjugés règnent au quotidien. Ils ont alors eu l'idée de proposer aux prisonniers une **formation contre les préjugés dans les prisons**, pour que les prisonniers puissent apprendre à vivre ensemble, avec toutes leurs différences. Le projet avait aussi pour objectif d'éliminer les préjugés relatifs aux migrants, de lutter contre la discrimination, d'encourager les relations entre les groupes, et de promouvoir les valeurs démocratiques. Les prisonniers devaient former des groupes de discussion. Ils appréciaient que la prison s'intéresse à eux. Ils ont réfléchi à des solutions contre les préjugés dans leur prison. Un véritable partenariat s'est mis en place.

Cependant, cela n'a pas été sans difficultés : l'équipe du projet a dû rassembler des autorisations d'entrée dans la prison et faire en sorte que les prisonniers acceptent le contenu du projet. Les participants ont déclaré avoir appris des choses dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Antonio Zikos a ajouté que ce projet avait l'avantage d'être reproductible partout et par tous.

La **plateforme de contre-discours** rétablit des liens entre les citoyens pour lutter contre les « discours de haine » grâce au numérique. Pour faire face aux

discours de haine sur internet, Renaissance Numérique propose une plateforme qui permet à quiconque de signaler un abus. Dès que la demande est présentée, un avertissement est envoyé aux bénévoles répartis en équipes (des psychologues ou des associations, par exemple) ; l'un d'eux est alors choisi pour entamer un dialogue argumenté avec l'auteur du discours de haine. Il est grand temps de montrer à nouveau aux décideurs comment les citoyens peuvent utiliser internet et en faire un incroyable outil démocratique.

La plateforme numérique de contre-discours mise en place par Renaissance Numérique se compose de volontaires, qui ont une expérience professionnelle dans le domaine de la lutte contre le discours de haine. Toute personne victime de discours de haine sur internet peut contacter cette plateforme pour obtenir de l'aide. Un volontaire est alors censé avoir une discussion avec l'auteur du discours de haine pour apaiser le conflit. Les porteurs du projet ont expliqué qu'« il ne s'agit absolument pas de dénoncer. La dénonciation n'est pas la solution. Elle renforce les discours de haine. » Ce projet, financé par des fonds privés, a été lancé en janvier 2016.

Conclusions

- ▶ Il convient de décourager les discours de haine en raison des dommages qu'ils entraînent.
- ▶ Des campagnes d'information et de sensibilisation devraient être menées pour lutter contre le discours de haine.
- ▶ Les décideurs, la société civile et les journalistes devraient créer ensemble des plateformes de non-discrimination et lutter contre le discours de haine.



LAB 9 - NOURRIR LE DÉSIR DE LIBERTÉ - RÉPONSES INTERCULTURELLES

Parrainé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Modérateur: M. Denis HUBER, France, responsable du Service de la coopération, de l'administration et des relations extérieures, et secrétaire exécutif de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Initiatives: Compétences pour une culture démocratique, Service de l'éducation, Conseil de l'Europe

Intercultural Dialogue Awareness Raising for Cooperation (Sensibilisation au dialogue interculturel pour la coopération), Youth Service Organisation (YSO), Rwanda

Présentateurs:

Mme Pascale MOMPOINT-GAILLARD, France, psychosociologue, formatrice, consultante
M. Pacifique NDAYISHIMIYE, Rwanda, fondateur et président, Youth Service Organization

Intervenants:

Mme Amina BOUAYACH, Maroc, secrétaire générale de la Fédération internationale des droits de l'homme

Mme Dusica DAVIDOVIC, Serbie, membre du parlement de la ville de Nis, membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le lab en bref

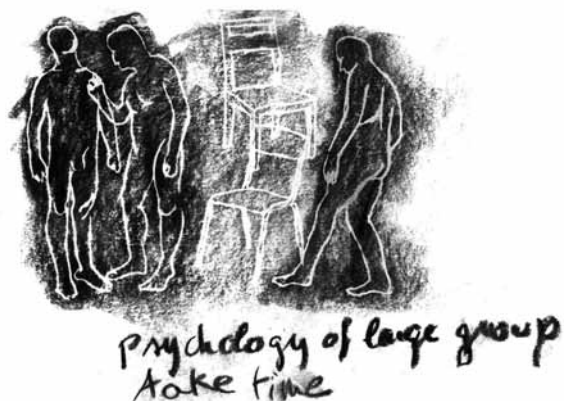
Ce Lab a porté sur le pouvoir et l'efficacité de l'intégration, des politiques interculturelles et des autres politiques dans la prévention de la radicalisation des migrants et des minorités et dans la lutte contre le terrorisme. Dans le contexte actuel de la montée de l'extrémisme et de la radicalisation et des récents attentats terroristes qui ont eu lieu à Paris, ces discussions étaient opportunes et d'actualité. Alors que nos sociétés font face à ces défis, il est intéressant de déterminer quels sont les outils qu'elles peuvent utiliser pour prévenir et lutter contre ces menaces. L'intégration, l'éducation et les politiques interculturelles semblent en effet être les outils privilégiés, qui peuvent permettre de bâtir des sociétés inclusives et sûres et de répondre aux défis actuels auxquels nous sommes confrontés.

Qui sont les principaux acteurs de cette lutte ? Comment l'éducation peut-elle nous aider à combattre le terrorisme et la radicalisation ? Il convient tout d'abord de rappeler qu'avant même de se pencher sur le système éducatif, il faut réfléchir au type de société que nous souhaitons construire, de sorte à adapter les formes d'enseignement en conséquence et d'atteindre cet objectif. Une fois l'objectif établi et convenu, les enseignements formel et informel devraient être utilisés pour réaliser cette vision.

En ce qui concerne l'enseignement formel, il devrait être clair dès le début que les enseignants doivent aller au-delà de la simple transmission de connaissances : les enseignants doivent eux-mêmes être formés, afin de déterminer le sens de ce qu'ils partagent avec leurs

élèves et de trouver les moyens et les méthodes pour le faire. Ils devraient être formés grâce au développement de différents outils, qui les aideront à approfondir leur réflexion sur les personnes qu'ils sont, leurs valeurs et ce qu'ils veulent partager avec leurs élèves dans le cadre de leur travail.

Reste que manifestement, dans notre situation, l'enseignement formel à l'école n'est plus suffisant. Au contraire, il devrait être combiné à des types d'enseignement informel et à des pratiques de dialogues interculturels, comme éléments complémentaires de la construction de sociétés inclusives. Il est en effet parfois plus facile d'établir des liens entre les individus de manière informelle, par exemple en s'appuyant sur la culture ou les traditions de manière à bâtir des ponts entre différents groupes de personnes, qui peuvent ne rien partager d'autre. Leur permettre de faire connaissance et de se rassembler,



au-delà de leur appartenance ethnique ou sociale, est primordial pour lutter contre la diffusion de fausses informations et l'ignorance, qui peuvent à terme entraîner la méfiance et la peur. Les jeunes doivent être au centre de l'ensemble du plan d'action, car ils sont l'avenir de nos sociétés.

De plus, la pratique du dialogue interculturel exige la participation d'un grand nombre d'acteurs concernés : hormis les familles, qui restent les premiers acteurs de la transmission des valeurs et des connaissances aux jeunes, l'éducation, les organisations de la société civile ainsi que les responsables politiques, les médias et les médias sociaux ont aussi un rôle à jouer. Tous ces acteurs doivent s'engager pour contribuer au renforcement du dialogue entre les cultures et par conséquent pour parvenir à une meilleure compréhension.

La lutte contre la radicalisation et l'extrémisme doit être menée conjointement par tous ces acteurs et par l'utilisation de tous les moyens possibles, y compris les médias, internet et les nouvelles technologies, qui peuvent être utiles pour toucher le public le plus large possible.

A propos des initiatives

Le projet « **Compétences pour une culture de la démocratie** », créé en 2013, a pour objectif l'élaboration d'un cadre de référence nécessaire au développement de compétences pour la culture démocratique et le dialogue interculturel. Cet outil est conçu pour être utilisé à la fois par les praticiens de l'éducation au quotidien et par les responsables politiques, lors de la planification de l'éducation. Le fait de posséder ces compétences aidera les jeunes à conserver leur liberté et à soutenir le système et les valeurs démocratiques.

Les enseignants doivent développer et partager une « offre complète » avec leurs élèves, qui comprend des valeurs, des attitudes, des aptitudes et des connaissances (ou une compréhension critique). Le développement de ces compétences est une responsabilité partagée, qui peut aider dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Même s'il n'existe pas de profil type de personne qui pourrait devenir extrémiste, il existe des tendances générales, comme l'absence de sentiment d'appartenance, la déception à l'égard des politiques traditionnelles, etc. L'éducation devrait pouvoir prévenir ces faiblesses. En développant un ensemble de compétences, les enseignants peuvent aussi rendre le terrorisme et sa propagande moins « prestigieux » et combattre ces modèles simplistes, pour mettre fin à l'intérêt qu'il suscite chez les jeunes et/ou les personnes vulnérables. Il est indispensable de comprendre les mécanismes de propagande du terrorisme, de sorte

à pouvoir les déconstruire et les décoder. Cela fait aussi partie du rôle de prévention de l'éducation.

Intercultural Dialogue Awareness Raising for Cooperation (Sensibilisation au dialogue interculturel pour la coopération) met à profit les danses traditionnelles rwandaises qui font partie intégrante de la culture du pays et constituent une forme d'expression de la population. Dans le contexte difficile de l'après-guerre, marqué par les migrations et les génocides, ainsi que la discrimination de certains groupes, le dialogue interculturel favorisé par cette initiative garantit le respect, le partage de la culture et la tolérance.

Ce projet réunit des personnes de différents groupes ethniques et tribus du pays, et permet de créer des formes de coopération entre eux, au-delà de leurs différences. De plus, les personnes sont formées directement par l'organisation à devenir elles-mêmes des formateurs dans leurs communautés et à partager un message de coexistence pacifique, ce qui accroît la portée de l'initiative.

Cette initiative a rencontré certains problèmes : la diffusion de fausses informations entre les tribus limite la collaboration et, du fait de la marginalisation de certains groupes, toutes ne se sentent pas acceptées et n'osent pas participer aux activités proposées par l'organisation. Réunir des personnes différentes grâce à la danse et à la culture permet d'accroître la compréhension et la confiance, ce qui crée à terme les conditions nécessaires pour établir des partenariats et une collaboration. Il a aussi été constaté que le soutien des responsables politiques, des groupes religieux et des organisations de la société civile est nécessaire pour que les personnes puissent aborder et éliminer les stéréotypes.

Conclusions

- ▶ La société civile a un rôle important à jouer dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, à laquelle les communautés religieuses devraient aussi être associées.
- ▶ Les autorités locales sont un autre acteur clé de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, car elles sont chargées de décider des priorités et du budget qui sera affecté aux services concernés.
- ▶ Des politiques d'intégration et d'éducation efficaces peuvent prévenir la radicalisation des migrants et des minorités, et combattre de ce fait le terrorisme.
- ▶ Les médias sociaux jouent un rôle essentiel et peuvent influencer la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, ainsi que la promotion du dialogue.

► Un dialogue interculturel efficace au sein d'une société peut aider les personnes à établir des liens et à mieux se comprendre, tout en réduisant les sentiments d'exclusion et d'incompréhension.

► L'éducation devrait faire partie d'un système intégré visant à lutter contre le terrorisme et la radicalisation, dans le cadre d'une stratégie cohérente, étant donné que les mesures de sécurité à elles seules se sont avérées insuffisantes.

LAB 10 - LES LEADERS LUTTENT CONTRE L'EXTRÉMISME

Parrainé par le Club de Madrid

Modérateur: Lord John ALDERDICE, Royaume-Uni, membre de la Chambre des Lords

Initiative: Madrid +10, Club de Madrid

Présentateurs:

M. Sadiq AL-MAHDI, Soudan, Premier ministre du Soudan (1966-1967 ; 1986-1989)

M. Andrés PASTRANA, Colombie, Président de la Colombie (1998-2002)

Intervenants:

M. Fouad AHIDAR, Belgique, 1er vice-président du Parlement bruxellois

M. Richard HOROWITZ, Israël, avocat et ancien officier de l'armée de défense d'Israël

Le lab en bref

Ce Lab a permis d'examiner les défis qui se posent lorsqu'il s'agit de faire face à la radicalisation et à l'extrémisme violent à travers l'expérience directe de responsables politiques de haut niveau qui ont encouragé et mis en œuvre des politiques et des outils nécessaires en la matière dans leur pays. Les sources d'extrémisme identifiées incluaient notamment les différences régionales en matière d'éducation et de développement économique, ainsi que le racisme.

Les intervenants ont partagé leur propre expérience de la violence et de l'extrémisme, créant l'émotion tout autant qu'une tension dans la salle.

Andrés Pastrana a avoué aux participants les problèmes auxquels il a dû faire face lorsqu'il était Président de la Colombie. Il a évoqué son combat contre la violence de la guérilla rejointe par des jeunes, tout comme les jeunes européens rejoignent Daech en Syrie. Il a fait observer que la lutte devait s'organiser à différents niveaux : militaire, institutionnel, économique et social, ainsi qu'il l'a fait dans son projet « Plan Colombie ». Comme il l'a expliqué, lors de sa venue au Conseil de l'Europe au début des années 2000, il a averti les leaders européens que le problème du trafic de drogue toucherait tôt ou tard le vieux continent. Il a indiqué que l'argent généré par le trafic de drogues financerait des groupes terroristes, en faisant une préoccupation mondiale.

Fondant son discours sur son expérience personnelle, **Fouad Ahidar**, vice-président du parlement de Bruxelles, a insisté sur les conséquences de l'extrémisme et des attentats terroristes. En tant que musulman, il a particulièrement déploré que les responsables politiques aient souvent fait des généralisations sans désigner clairement les ennemis. Il est essentiel de comprendre les différentes raisons qui poussent une personne à décider de tuer d'autres personnes

avant d'établir des liens dangereux. La stigmatisation des minorités divise les sociétés bien plus qu'elle ne sert l'unité, a déclaré Ahidar. Selon lui, l'humiliation ressentie par une certaine catégorie de la population peut engendrer un sentiment d'injustice et mener ensuite à l'extrémisme. C'est donc un cercle sans fin. D'une certaine manière, a-t-il expliqué, les Etats doivent assumer leur part de responsabilité dans la montée de l'extrémisme.

Certaines « solutions » ont été évoquées par le parlementaire belge, telles que le renforcement de la transmission d'informations entre les services de renseignement des Etats et une meilleure utilisation des données relatives aux personnes soupçonnées d'extrémisme. Enfin, il a regretté que la décision soit toujours prise quand le pire s'est déjà produit et que les politiques gouvernementales aient souvent eu une incidence défavorable sur les droits de la société civile.

Richard Horowitz, ancien officier de l'armée israélienne, a formulé des commentaires critiques et émis des réserves sur le document Madrid +10 établi en 2014. Selon lui, certains points devraient être précisés, en particulier la désignation exacte de la question. Il a observé que dans l'Agenda de Madrid de 2004, le terme « terrorisme » était expressément utilisé alors qu'il avait disparu dans le document de 2014 et avait été remplacé par l'expression « extrémisme violent ». Toutefois, a-t-il déclaré, l'ennemi et les faits doivent être clairement établis pour déterminer contre quoi nous luttons. Il a en outre expliqué qu'il ne pouvait pas comprendre pourquoi utiliser l'expression « terrorisme islamique » posait problème étant donné que les terroristes revendiquaient le fait d'être musulmans.

Enfin, il a fait part de ses réserves sur les mesures antiterroristes, en particulier car les moyens militaires ne permettent pas de vaincre une idéologie.

En effet, il semble que, ces dernières années, l'extrémisme violent ait pris un nouveau visage que les anciennes stratégies telles que l'Agenda de Madrid ne saisissent pas. Tous les intervenants semblaient s'accorder sur le fait que de nouvelles mesures contre le terrorisme et une nouvelle stratégie devaient être élaborées et qu'il fallait passer à un niveau supérieur.

A propos de l'initiative

Après les attentats terroristes à Madrid en mars 2004, un groupe composé de leaders internationaux, d'anciens chefs de gouvernement, d'experts et d'universitaires appelés le **Club de Madrid** s'est réuni lors d'une conférence unique pour analyser les causes du terrorisme et trouver des solutions durables pour lutter contre l'extrémisme violent et préserver la démocratie. Il en a résulté l'Agenda de Madrid, qui a lancé un débat général sur la question de savoir comment lutter contre l'extrémisme violent.

Dix ans après, le Club de Madrid a réuni à nouveau les acteurs concernés afin d'examiner les résultats de la conférence de 2004, mais aussi de rédiger un nouvel agenda adapté aux nouvelles questions et aux nouvelles circonstances des années 2010. La conférence Madrid +10 se voulait une initiative réunissant des personnes de différents milieux et parties du monde, afin de discuter et d'échanger sur les expériences d'extrémisme violent et les pratiques pour le combattre.

L'Agenda de Madrid et la conférence Madrid +10 établissent tous deux des principes et des recommandations de coopération internationale destinés à combattre le terrorisme et à mobiliser l'ensemble des

acteurs concernés afin d'éradiquer l'extrémisme. La politique « de persuasion » est davantage considérée comme une solution que la stratégie militaire, et l'initiative inclut la dimension psychologique pour comprendre les défaillances qui peuvent mener les individus à se tourner vers la radicalisation et l'extrémisme.

La complexité des facteurs (sociaux, économiques, religieux) et des acteurs (groupes terroristes, rebelles, etc.) a aussi effectivement rendu la lutte plus compliquée et les forces militaires ne peuvent pas être les seules réponses à un problème dont les causes ne sont pas clairement définies.

En se soutenant les uns les autres et en œuvrant ensemble, mais aussi en éliminant les fondements des groupes extrémistes, comme leurs financements et leur territoire, il est possible de les freiner et de les vaincre.

Conclusions

- ▶ La complexité des facteurs (sociaux, économiques, religieux) et des acteurs (groupes terroristes, rebelles, etc.) rend la lutte contre le terrorisme plus compliquée et les forces militaires ne peuvent pas être les seules réponses au problème.
- ▶ Les idéologies ne peuvent être combattues avec des armes.
- ▶ En se soutenant les uns les autres et en œuvrant ensemble, et en réduisant les financements du terrorisme et son territoire, il est possible de le vaincre.



LAB 11 : JEUX DE LIBERTÉ

Parrainé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Modérateur: M. Andreas KIEFER, Autriche, Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Initiatives: Dream Thailand, Fondation Friedrich Naumann pour la liberté en Thaïlande
More than one story (« Plus qu'une seule histoire »), Service de la culture et des loisirs de la municipalité de Simrishamn, Suède

Présentateurs:

Mme Pimrapa DUSADEEISARIYAKUL, Thaïlande, directrice de projet, Fondation Friedrich Naumann pour la liberté en Thaïlande, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et de l'Est
Mme Traon PONGSOPON, Thaïlande, assistante de projet, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et de l'Est, Fondation Friedrich Naumann pour la liberté en Thaïlande
M. Seth SELLECK, coordonnateur pour la jeunesse, municipalité de Simrishamn, Suède

Intervenants:

Mme Andrée BUCHMANN, France, conseillère régionale d'Alsace, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Mme Francesca TRALDI, Italie, secrétaire générale de la Fondation Magna Carta
M. Steven WAGENSEIL, Etats-Unis, président en exercice du Conseil de la Communauté de démocraties

Le lab en bref

L'objet de ce lab était de trouver des solutions pour créer le dialogue entre les différents groupes sociaux. Deux initiatives ont été présentées. La première, « **Dream Thailand** », est une campagne en ligne qui vise à donner aux citoyens thaïlandais la possibilité de faire entendre leur voix. La seconde est un jeu de cartes ; conçu par la municipalité suédoise de Simrishamn, il vise à favoriser la compréhension entre les cultures et à lutter contre les préjugés et les peurs. Dans la grande majorité des cas, ces deux projets ont reçu un accueil favorable du public et des intervenants. Les participants ont tout particulièrement apprécié l'universalité de ce jeu de cartes et salué son utilisation réussie dans diverses situations. Ils ont également salué le potentiel de ces projets pour favoriser le dialogue et la compréhension entre les divers groupes sociaux.

Les participants ont souligné l'importance de la communication et constaté qu'il s'agissait d'une caractéristique centrale commune aux deux projets présentés. Plusieurs conditions devaient être réunies pour que ces projets soient mis en œuvre avec succès, parmi lesquels la confiance des citoyens dans la société civile, le soutien politique des autorités, des activités de promotion, l'implication des jeunes et l'éducation.

Le modérateur a mis en relief les éléments clés communs à ces projets: mise en œuvre d'une approche verticale pour créer l'interaction sociale et construire les fondements de la société, possibilités données à la

population de s'ouvrir à l'autre et libération des énergies et de la créativité. Ces projets ont été considérés comme une approche prometteuse pour soutenir les valeurs démocratiques.

A propos des initiatives

« Dream Thailand » est un projet de la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté en Thaïlande, qui



visé à amener les citoyens de différents groupes sociaux à définir ensemble la Thaïlande de leur rêve. Ce projet a été élaboré après qu'un groupe de jeunes a examiné les raisons pour lesquelles, d'après les enquêtes menées, 65 % des jeunes thaïlandais ne s'intéressaient pas à la politique.

Examinant les réunions citoyennes et la manière dont celles-ci sont réparties en instances pour les jeunes, pour les seniors ou pour les femmes, les auteurs du projet ont constaté qu'il n'y avait pas, en Thaïlande, de dialogue entre les générations sur l'avenir du pays propre à surmonter les fortes hiérarchies entre les âges, ancrées dans la culture thaï. Le cadre proposé pallie cette lacune et les réunions sont axées sur la manière dont les participants voient la Thaïlande et non sur leurs problèmes. Des réunions publiques ont été organisées dans l'ensemble du pays et une carte des rêves selon les régions du pays a été établie. Le projet a également formé des citoyens journalistes pour contribuer à l'enrichissement du débat et à la création d'un espace public capable de prendre durablement le relais. Axés sur les rêves exprimés, à savoir une société pacifique, un égal accès à la justice et la volonté de s'appuyer sur la sagesse locale pour construire une société juste, des programmes ciblés ont été conçus et certains résultats ont été partagés avec le Bureau du Premier Ministre thaïlandais.

L'initiative **More Than One Story** (« Plus qu'une seule histoire »), jeu de cartes conçu par la municipalité de Simrishamn, dans le sud de la Suède, tient compte du danger que représente une histoire unique. Ce jeu favorise la compréhension, l'échange, l'acceptation et l'appréciation interculturels et contribue à intégrer les minorités dans la société en s'attaquant aux préjugés et aux peurs. Il modifie la manière dont les gens se comportent les uns avec les autres. De nombreux bénévoles de par le monde ont contribué à l'édition de ce jeu.

La municipalité a coopéré avec différentes organisations dans le monde. Depuis 2011, près de 35 000 copies du jeu ont ainsi été éditées et traduites en plus de 20 langues. Un étudiant en thèse s'emploie actuellement à évaluer les résultats obtenus et à déterminer dans quelle mesure ce jeu a modifié les comportements. Ce jeu est aussi une application qui

DREAM THAILAND INITIATIVE:
« First, we wanted to ask about the problems of the people but... »



a été téléchargée 8 000 fois. Jusque-là, 500 000 personnes ont partagé au moins cinq millions d'histoires en jouant.

Conclusions

- ▶ Il importe de soutenir les initiatives qui visent à renforcer la démocratie, l'État de droit et la compréhension mutuelle parce qu'elles sont autant de moyens d'associer davantage la population au processus de décision publique et d'améliorer le climat interculturel dans la société.
- ▶ Il n'est pas facile de mettre en œuvre ces initiatives innovantes et il est plus compliqué encore de déterminer si elles sont adaptées et quelles en sont les conséquences pour le gouvernement et divers groupes de population.
- ▶ Ces initiatives peuvent être utilisées dans le cadre d'activités post ou pré-conflit.
- ▶ Ne pas discuter des problèmes du passé mais des améliorations pour l'avenir.

LAB 12 : LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

Parrainé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Modérateur: Mme Jocelyne CABALLERO, France, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

Initiatives: Prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent à Aarhus, Danemark
L'approche du développement communautaire fondée sur l'accueil, Nashville, Etats-Unis

Présentateurs:

M. Sten SORENSEN, Danemark, commissaire principal adjoint, Police d'East Jutland, Police nationale danoise

Mme Rachel PERIC, Etats-Unis, directrice adjointe de Welcoming America

Intervenants:

M. Hans BONTE, Belgique, maire de Vilvoorde

M. Karl DEAN, USA, ancien maire de Nashville

M. Leen VERBEEK, Pays-Bas, commissaire du roi dans la province de Flevoland et Vice-Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le lab en bref

Ce lab s'est penché sur les diverses stratégies politiques et sociales de prévention de la radicalisation par une meilleure intégration sociale des communautés marginalisées.

La radicalisation a été récemment présentée comme un des aspects essentiels du développement croissant du terrorisme, particulièrement en Syrie, qui a profondément affecté l'ensemble de la communauté internationale après les attentats terroristes dévastateurs survenus à Paris le 13 novembre 2015. Ce phénomène de radicalisation, qui touche essentiellement les communautés marginalisées, découle de l'absence d'intégration, surtout des jeunes et des migrants qui tendent à se rapprocher de groupes radicalisés, notamment islamistes, lesquels finissent par associer ces jeunes et ces migrants à des actions terroristes en Syrie.

Ainsi, les dirigeants politiques et la police se sont employés à mettre en œuvre une série de mesures de lutte contre la marginalisation des minorités afin de s'attaquer à la radicalisation qui constitue à n'en pas douter une menace pour nos démocraties. En effet, la prévention de la marginalisation des minorités a été considérée par de nombreux participants comme un moyen de lutte efficace contre la radicalisation.

Dans un monde où la radicalisation est un problème urgent susceptible de se manifester à chaque coin de rue, deux exemples vertueux montrent que ce problème a été traité avec efficacité au sein d'une communauté et grâce à elle : l'un au Danemark – « Aarhus Model » et l'autre, « Welcoming Approach of

Nashville », aux Etats-Unis, dont l'objet est d'intégrer les immigrés.

Les présentateurs ont donné un aperçu de ces deux initiatives qui visent toutes les deux à prévenir ce phénomène de radicalisation dans les sociétés concernées, tout d'abord par la prévention sociale et, deuxièmement, par la promotion de l'intégration de façon à créer un sentiment d'appartenance à la société et à faire ressortir tous les avantages qu'il y a à encourager la diversité. Les politiques et mesures sociales prises jusqu'ici ont eu des effets positifs sur la marginalisation, mais d'autres pistes doivent être explorées : en réalité, la promotion des libertés et de la stabilité des démocraties se heurte à de nouvelles difficultés, de nouvelles formes de marginalisation étant en train d'émerger.

A propos des initiatives

Le **modèle Aarhus** vise essentiellement à prévenir la radicalisation en travaillant avec les personnes à risque pour renforcer leurs possibilités d'insertion sociale et les aider à être mieux préparées à la vie active. Les activités dans ce domaine ont débuté en 2007 pour prévenir la radicalisation – aussi bien politique que religieuse. Elles reposent sur une collaboration entre la police d'East Jutland et la municipalité d'Aarhus et viennent en complément des efforts de prévention de la délinquance. Dans le cadre de cette initiative, la prévention de la radicalisation est considérée comme un aspect de la prévention de la délinquance, ce qui suppose des autorités qu'elles puissent naviguer entre les droits constitutionnels politiques et religieux des citoyens et les lois et règlement pénaux sur les moyens. Cette initiative est axée sur la prévention précoce de

la radicalisation, tant au niveau des groupes que des individus, par l'application de diverses méthodes que le lab a examinées.

Le Danemark lutte contre la radicalisation depuis de nombreuses années. Pour éviter que des Danois ne quittent le pays pour participer à des guerres religieuses qui sévissent dans des pays musulmans, il convient de mettre l'accent sur la prévention et l'intervention précoce. A cet égard, la collaboration entre la population et les autorités est fondamentale.

Le Gouvernement danois a établi une loi relative aux mesures de police de manière à promouvoir la prévention des actes criminels, à mener des enquêtes et à stopper les infractions pénales. Si la police a des motifs sérieux de croire qu'une affaire se prépare, elle est fondée à informer les services de renseignement.

Il y a une combinaison spéciale entre les trois facteurs clés suivants: prévention et encadrement scolaires, services sociaux et, si nécessaire et en dernier recours, intervention policière.

L'intervention précoce est une « approche souple » de lutte contre la radicalisation : les autorités reçoivent une contribution vitale du réseau parental ; elles offrent aux familles et aux particuliers des possibilités de tutorat tout en sensibilisant les professionnels sur les risques de radicalisation et sur la manière d'y faire face.

Le modèle Aarhus se traduit par une réintégration à l'école et une aide pour trouver un emploi. Ce modèle s'est révélé extrêmement utile pour décourager la radicalisation. Il est calqué sur celui utilisé pour lutter contre le trafic de stupéfiants et, moyennant certains ajustements, sur celui de la lutte contre l'extrémisme religieux.

Parmi les 17 personnes parties pour l'Iraq ou la Syrie, certaines sont rentrées. La police les a remis en contact avec leurs familles respectives et s'est entretenue avec elles. Elle informe les intéressés des éventuels problèmes auxquels ils s'exposent et leur fait également savoir s'il existe des preuves permettant de les accuser (de terrorisme) et, dans la négative ou après qu'ils ont purgé leur peine, les aide à retourner à l'école et à réintégrer la société.

Où est la frontière entre les modèles de prévention et de répression ? La prévention s'arrête quand des individus décident de partir pour la Syrie : elle prend fin avant leur départ et reprend juste après leur arrestation et retour sur le territoire danois. Les intéressés étaient d'ores et déjà marginalisés dans leurs propres communautés (islamique en l'espèce), ce qui mène à une considération plus générale sur les moyens à

mettre en œuvre pour rendre chaque communauté plus vivable, accueillante, inclusive et ce, pas uniquement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Appliquer le modèle Aarhus aux Etats-Unis, par exemple, ne serait pas si facile parce qu'on considère généralement dans ce pays que la police a un rôle répressif. Cette idée l'emporte aussi dans nombre d'autres pays. Au Danemark, toutefois, c'est une autre conception des autorités qui prévaut et la police travaille en étroite collaboration avec les institutions sociales.

Le **modèle Nashville** a été conçu au Tennessee en 2006 après de violentes attaques contre la communauté islamique. Le projet « Welcome America » est né plus tard.

Nashville est une ville américaine qui a écarté toute tentation de marginaliser sa population immigrée, qui allait croissant. Dirigée par un maire visionnaire, forte d'organisations caritatives et d'entreprises qui avaient compris le potentiel inhérent à cette communauté qui se développait rapidement, Nashville est devenue l'une des villes les plus accueillantes des Etats-Unis. Ses efforts lui ont profité au plan économique et la communauté d'immigrés – composée notamment d'une population musulmane conséquente – y a trouvé sa place.

Plus une nation est accueillante, plus sa croissance économique est élevée. Tel est le credo de Nashville qui est parvenue à intégrer les immigrés en les aidant à créer leur propre entreprise, ce qui a permis à la croissance municipale de faire un bond.

Karl Dean, ancien maire de Nashville, a indiqué que la ville avait traversé une grave crise en 2009/2010, année électorale. Sa population s'était diversifiée. Les affaires ne se faisaient qu'en anglais et, à cette époque, aucune réglementation n'avait encore été traduite. Puis le milieu des affaires s'est ouvert, ce qui a engendré d'importantes retombées économiques pour la ville. Les écoles ont créé un programme intitulé « parents ambassadeurs » à l'intention des parents d'enfants de même nationalité, de manière à aider les nouveaux venus à tisser des liens avec la communauté.

La radicalisation menace nos sociétés et ce problème n'est pas lointain, il touche nos quartiers. Il faut créer des réseaux de sociétés civiles.

Des gens se sont rassemblés pour protester contre la violence du 13 novembre dernier. C'est effectivement le vivre ensemble qui est le socle du dialogue entre les religions. Certains de ceux qui sont allés en Syrie ont été particulièrement surpris et déçus par ce qu'ils ont trouvé dans l'armée de l'Etat islamique. Beaucoup ne s'attendaient pas à subir de tels traitements. L'encadrement par les parents est donc

particulièrement important pour lutter contre la radicalisation : l'endoctrinement et l'absence d'ascendant parental mène souvent à la radicalisation. Il importe de vivre au sein de la communauté quand on travaille avec des personnes à risque. Si malgré les efforts consentis, des personnes s'en vont en Syrie, il faut alors s'interroger sur les raisons de leur choix.

Conclusions et observations finales

- ▶ La promotion de mesures sociales et la participation de différents acteurs sont requises pour s'attaquer à la marginalisation et apporter tous les avantages qu'une société peut tirer de la diversité et de l'intégration.

- ▶ La radicalisation étant devenue un problème complexe, dangereux pour la stabilité de nos démocraties et de nos libertés, il devient essentiel d'en déterminer les causes pour y apporter les réponses les plus efficaces possibles
- ▶ Comme le montrent les deux initiatives, la solution au problème n'est pas unique
- ▶ Comptent parmi les principes et notions clés : la tolérance, l'inclusion, le sentiment d'appartenance, l'importance de la diversité et l'importance d'une mise en réseau de toutes les parties prenantes concernées



LAB 13 : APPEL À DES POLITIQUES DE MIGRATION PLUS EFFICACES ET JUSTES EN EUROPE

Parrainé par les Ecoles d'Etudes politiques du Conseil de l'Europe

Modérateur: Mme Irina ALEXIEVA, Bulgarie, directrice exécutive de l'Ecole d'Etudes politiques
« Dimitry Panitza »

Présentateurs:

Mme Denitsa BOEVA, Bulgarie, ancienne de l'Ecole d'études politiques de Bulgarie
Mme Houria ES-SLAMI, Maroc, membre de la Commission nationale des droits de l'homme et présidente de son groupe de travail pour les relations internationales
M. Ljubisa VRENCEV, Grèce, Symβiosis, chef de programmes
M. Gert WESTERVEEN, Pays-Bas, représentant du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg

Intervenant:

M. Ahmed DRISS, Tunisie, directeur de l'Ecole d'études politiques de Tunisie

Le lab en bref

Ce lab s'est concentré sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques migratoires plus efficaces et plus justes en Europe au regard, en particulier, de la crise des réfugiés.

Les politiques migratoires constituent aujourd'hui l'une des principales difficultés pour l'Europe, surtout dans le cadre de la crise des réfugiés actuelle qui confronte le système à ses propres limites. Plusieurs orateurs ont présenté les problèmes posés sous différents angles, faisant part des difficultés qu'ils ont rencontrées.

Irina Alexieva, directrice exécutive de l'Ecole d'études politiques de Bulgarie a souligné l'opportunité que représentait ce lab pour examiner la question sous différents angles. La question des politiques migratoires ne concerne pas uniquement les Etats membres de l'Union européenne mais également les Etats d'Afrique du Nord. Ces derniers jouent un rôle clé pour les migrants en tant que pays de transit entre l'Afrique sub-saharienne et l'Europe. Ils sont également des pays hôtes pour tous les migrants qui ne parviennent pas à rejoindre l'Europe. Par conséquent, les politiques migratoires doivent être améliorées, non seulement dans les pays de l'Union européenne, mais également dans les pays d'Afrique du Nord et des efforts doivent être déployés pour créer une meilleure coordination entre ces différentes régions méditerranéennes.

Le débat sur ces questions a été animé par des experts d'horizons divers. La discussion est néanmoins restée axée sur la protection des droits de l'homme, l'Etat de droit et la dignité humaine. Pour tous les présentateurs, ces valeurs, qui constituent le fondement de tout système démocratique, doivent primer la logique économique. Les droits de l'homme des migrants

doivent être préservés et il faut en premier lieu assurer leur sécurité. Cela suppose des réformes du système juridique actuel d'accueil des migrants, mais également une évolution des mentalités. Les présentateurs ont souligné que l'immigration était toujours considérée négativement au sein de l'Union européenne alors qu'elle pouvait avoir beaucoup d'effets positifs. Pendant le débat, l'attention a également été appelée sur l'amalgame entre migration et terrorisme. La flambée de l'extrémisme en Europe et la crainte d'attentats terroristes amènent la population à faire des liens entre des éléments qui en sont dépourvus. Le terrorisme ne trouve pas son origine dans l'immigration mais découle de problèmes sociaux.

Denitsa Boeva a présenté les conclusions de l'Université d'été 2015 des anciens des écoles d'études politiques de Bulgarie, de Tunisie et du Maroc sur le thème « Culture et sécurité », événement parrainé par le Conseil de l'Europe. Les participants ont débattu de questions que l'on a coutume d'associer à la migration, par exemple le terrorisme, l'extrémisme, les conflits armés, la pauvreté, l'exclusion sociale ou la pénurie d'eau. Ils ont également présenté quelques pistes pour améliorer la situation, notamment la construction de valeurs communes, l'amélioration de la coordination internationale en matière de sécurité, la simplification des procédures administratives ou l'adoption de mesures favorisant le développement des régions pauvres. Le problème de la pénurie d'eau peut par exemple être réglé par une stratégie régionale et par la construction d'infrastructures communes aux pays concernés. Il s'agit de faire en sorte que la population n'ait pas à émigrer en améliorant les conditions de vie dans les pays d'origine. Denitsa Boeva a conclu en affirmant que ces problèmes transnationaux appelaient uniquement une approche globale et une solution transnationale.

Gert Westerveen, représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR) auprès des Institutions européennes à Strasbourg, a souligné que l'intitulé de ce lab laissait entendre que les politiques migratoires en vigueur étaient inefficaces, injustes ou les deux. Pour lui, l'un des principaux problèmes soulevés par les politiques migratoires en Europe est que l'immigration est toujours mal perçue, l'absence de voie légale pour les migrants encourage le développement de l'immigration clandestine, avec tous les risques que cela comporte pour les intéressés. Il a également souligné que la répartition des migrants entre les différents Etats membres de l'Union européenne était toujours inégale à cause du système Dublin et de l'absence d'approche commune pour régler le problème. Il a également souligné que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés offrait un cadre de protection efficace pour les intéressés. Il a également insisté sur la nécessité de ne plus considérer les migrations comme un désavantage pour l'Union européenne et son économie, soulignant l'importance d'un traitement commun des dossiers et de l'harmonisation des normes applicables au sein de l'Union européenne.



Houria Es-slami a souligné l'importance croissante des questions migratoires, en particulier au lendemain des attentats terroristes. En qualité de représentante du Conseil national des droits de l'homme marocain, elle a rappelé que le Maghreb était une région de transit et d'accueil pour les migrants et les réfugiés qui se rendaient d'Afrique du Sud et de l'Est en Europe. Elle a fait état des mesures juridiques prises au Maroc en vue de la reconnaissance du statut de réfugié et des droits de l'étranger, insistant toutefois sur le fait qu'à cause de l'absence d'infrastructure d'accueil, il était difficile de garantir aux réfugiés des conditions de vie décentes. Elle a

plaidé en faveur d'une meilleure coordination avec les institutions européennes, telles que Frontex, en matière de gestion des migrations.

Ljubisa Vrancev, chef de programmes à Symbiosis, s'est attardé sur le cas grec, soulignant que la crise des réfugiés avait montré en 2015 combien les politiques migratoires européennes étaient dans un l'impasse, ce qui s'explique par leur caractère inadapté. Il a souligné que les politiques européennes semblaient toujours écartelées entre leur inspiration humaniste et la peur concrète suscitée par l'absence de sécurité aux frontières. Ainsi, seuls les migrants en situation régulière peuvent bénéficier de programmes d'intégration dans les pays hôtes alors que les immigrés clandestins peuvent attendre jusqu'à 18 mois dans des centres de rétention avant d'être renvoyés à la frontière. La seule exception concerne les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Depuis quelques années, le nombre de migrants en provenance de Syrie, d'Iraq ou d'Erythrée a continué d'augmenter (900 % de plus en Grèce en 2015 par rapport à 2014), alors que l'infrastructure, le matériel et les ressources humaines européennes permettant de faire face à ce phénomène migratoire deviennent insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins. Une telle situation crée de la frustration chez toutes les parties concernées – migrants, autorités et populations locales. Comme les orateurs précédents, M. Ljubisa Vrancev a souligné la nécessité de créer des conditions adéquates pour gérer cette crise. Il a rappelé en outre que les réfugiés fuyaient la terreur, l'extrémisme et l'Etat islamique, condamnant les réactions xénophobes de certains Etats face à la crise des réfugiés.

Ahmed Driss, directeur de l'Ecole d'études politiques de Tunisie, a estimé qu'il n'y avait pas vraiment de quoi débattre puisque les décisions avaient déjà été prises à la hâte. Dans un contexte de crise, la peur l'emporte sur la raison. Pour lui, l'Union européenne et les présentateurs n'ont pas suffisamment fait la distinction entre les migrations ordinaires et la crise actuelle. Il s'ensuit que les mesures prises par les décideurs ne sont pas vraiment adaptées à la situation. Il a également rappelé que l'Afrique du Nord était devenue une région de transit entre le Sud et le Nord et que l'absence de coordination entre l'Union européenne et cette région était devenue criante. L'Europe est considérée comme une « forteresse », ce qui encourage la frustration et mène à la radicalisation. Cette situation ne changera pas si la question migratoire n'est pas considérée sous l'angle d'un échange. Il s'est interrogé sur les moyens de s'attaquer aux problèmes de la frustration et de l'extrémisme, ainsi que sur l'amalgame problématique entre migration et terrorisme. Le terrorisme n'est pas une conséquence des migrations mais un

problème d'ordre social. Ainsi, dans les îles grecques, la délinquance n'a pas progressé depuis le début de l'afflux massif de réfugiés.

Conclusions

- ▶ Les Etats européens ont le devoir et l'obligation d'accueillir les réfugiés qui fuient les zones de conflit ;
- ▶ Il faut créer une meilleure coordination entre les pays de l'Union européenne et d'Afrique du Nord pour traiter le problème des migrations et des réfugiés ;
- ▶ Ce problème commun aux Etats membres de l'Union européenne appelle des solutions communes.

LAB 14: PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE DANS LES MILIEUX INTERGOUVERNEMENTAUX

Parrainé par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Modérateur: Mme Anna RURKA, Pologne, présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Initiatives: Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale de lutte contre la torture (OMCT) Groupe de travail de la Communauté des démocraties portant sur l'avancement et la protection de la société civile

Présentateurs:

M. Antoine MADELIN, Belgique, directeur plaidoyer international, Fédération internationale des droits de l'homme

Mme Suehila ELKATEB, Canada, présidente du Groupe de travail de la Communauté des démocraties portant sur l'avancement et la protection de la société civile, et Vice-Directrice, Division de la Démocratie, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, Gouvernement canadien

Intervenants:

Mme Bea BODROGI, Hongrie, militante des droits de l'homme

M. David MOORE, Etats-Unis, vice-président, Affaires juridiques, International Center for Not-for-Profit Law

Mme Maria POMAZKOVA, Fédération de Russie/France, membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING

Mme Herdis Kjerulf THORGEIRSDOTTIR, Islande, vice-présidente de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Conseil de l'Europe, professeure à la faculté de droit de l'université de Bifrost

Le lab en bref

Ce lab s'est penché sur les différentes solutions et sur les différents mécanismes offrant une protection de l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux dans un contexte marqué par la pression croissante exercée sur la société civile dans les Etats où la sécurité et la souveraineté sont utilisées comme autant de prétextes pour s'ingérer dans l'exercice des libertés d'association, de réunion et d'expression. Les travaux ont été axés sur les initiatives visant à protéger les citoyens dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les participants ont examiné les problèmes posés et les besoins restant à satisfaire.

Deux initiatives ont été présentées, à savoir l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale de lutte contre la torture (OMCT), et le Groupe de travail de la Communauté des démocraties portant sur l'avancement et la protection de la société civile.

Les participants ont débattu du recul des libertés dans le monde en 2015 pour la neuvième année consécutive, mis en relief par les études de *Freedom House*. Ils

ont également évoqué la détérioration de la situation des droits de l'homme pour la société civile et ses organisations, dans les pays d'Europe de l'Est, notamment. Un des orateurs a présenté diverses pistes pour remédier à cette situation. Ainsi, ProtectDefenders.eu est le mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme de l'Union européenne, créé pour protéger les militants les plus menacés et rencontrant les plus grandes difficultés dans le monde. Cette structure est dirigée par un consortium de 12 organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Pour aider les pays où il n'y a pas de possibilité de procès équitable, l'organisation aide à la constitution de dossiers dans les pays tiers ou à l'engagement d'actions devant les tribunaux internationaux. L'orateur a également présenté la campagne #ForFreedom sur Twitter, qui a pour but de sensibiliser et de contribuer à la libération des défenseurs des droits de l'homme détenus. Un jeu vidéo a été créé dans le cadre des Jeux européens qui se sont déroulés à Bakou, en Azerbaïdjan, où de nombreux militants de la société civile ont été placés en détention sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces. Cela montre que si vous êtes un militant et que vous vous battez pour les droits de l'homme, vous n'êtes pas le bienvenu à ces Jeux et vous risquez

d'être mis en prison. Les participants ont estimé que les médias sociaux et les jeux vidéo étaient des outils intéressants pour toucher un large public, mener des actions de sensibilisation et promouvoir plus avant les initiatives évoquées.

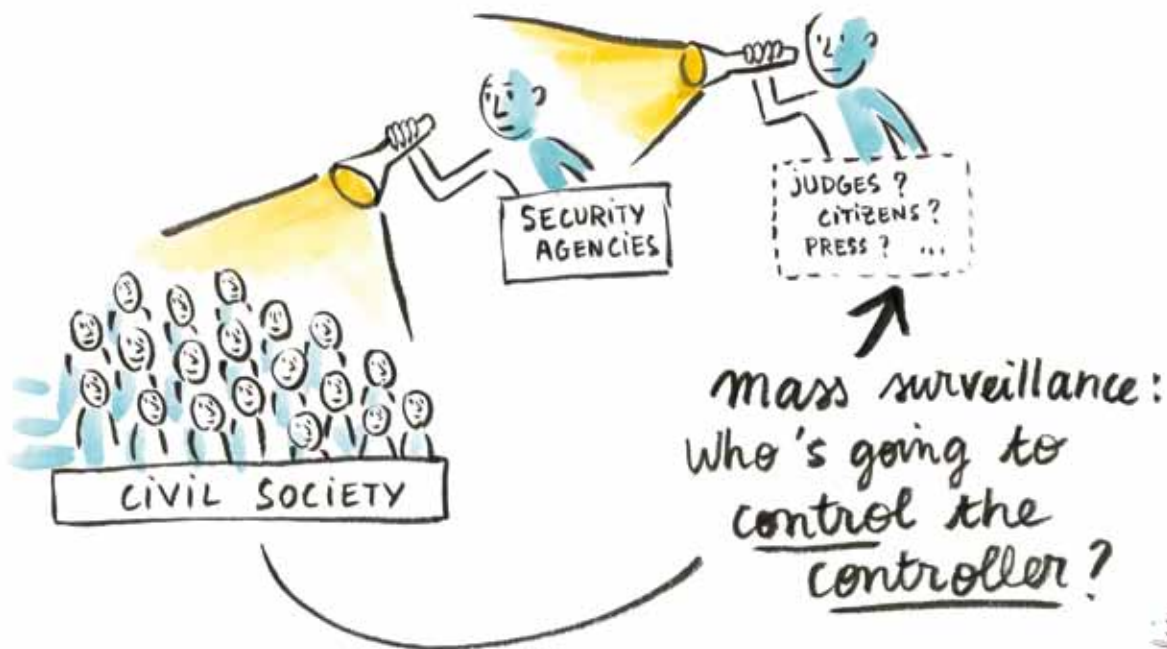
Les participants ont recensé d'autres difficultés rencontrées par la société civile, parmi lesquelles l'absence de transparence des mesures gouvernementales, l'absence de ressources des ONG et leur accès limité à un financement extérieur, ainsi que la nécessité de prendre en compte le risque inhérent au militantisme dans des contextes difficiles. Il a été relevé qu'au lendemain des attentats terroristes en particulier, les gouvernements adoptaient de façon précipitée des lois qui restreignaient les espaces civiques. Loin de régler les problèmes, ces législations rédigées à la hâte risquaient d'en causer davantage. Les orateurs ont rappelé que toute loi restrictive devait être strictement justifiée et qu'il ne suffisait pas de préserver une liberté au détriment d'une autre. Un des orateurs a fait état d'une situation problématique en Hongrie où le Premier ministre a accusé des « militants politiques d'être payés » et ordonné l'audit de 59 ONG, aucune violation n'ayant finalement été constatée.

Les participants ont souligné la nécessité de créer davantage de garanties à l'échelon international, appelant en outre à une plus forte mobilisation politique sur le terrain lorsque l'espace civique était menacé par des restrictions.

A propos des initiatives

L'**Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme** a été créé en 1997, époque où les actions de la société civile, mais également les répressions dont elle était victime, avaient atteint leur point culminant. L'Observatoire est un programme mondial de surveillance et de soutien qui vise à renforcer la protection et la sécurité des défenseurs des droits de l'homme. Il leur offre une protection d'urgence (interventions urgentes, missions internationales, aide matérielle), sensibilise sur les cas de harcèlement et de répression (appels urgents, communiqués de presse ou lettres aux autorités), mobilise la communauté internationale, la société civile et les médias en tant qu'agents de protection des défenseurs (rapports sur les violations des droits et des libertés des défenseurs des droits de l'homme) et coopère avec les mécanismes intergouvernementaux nationaux, régionaux et internationaux de protection, dans le but de les promouvoir et de les renforcer.

Le **Groupe de travail de la Communauté des démocraties portant sur l'avancement et la protection de la société civile** est une organisation internationale non gouvernementale qui regroupe des acteurs gouvernementaux et de la société civile. Elle compte six groupes de travail dont l'un se consacre à l'avancement et à la protection de la société civile. Ce groupe de travail est présidé par le Canada et compte 13 Etats et l'Union européenne, 3 organes consultatifs, ainsi que des partenaires de la société civile et des organisations



@Alina Rollin

internationales qui se mobilisent pour protéger la société civile contre les législations qui la menacent. Depuis sa création en 2009, le Groupe s'est employé à appuyer la contribution essentielle des organisations de la société civile au bon fonctionnement de la démocratie. Le Groupe de travail se concentre sur les restrictions de nature juridique en menant des actions diplomatiques, des actions de sensibilisation et en offrant une assistance technique. Par la diplomatie, il renforce le partage des informations, élabore et consolide les normes internationales, s'engage avec les experts de l'ONU concernés et adresse des « Appels à l'action » au Groupe international de contact. Celui-ci, qui est composé de 110 personnes, est un mécanisme d'alerte précoce qui est utilisé lorsque des projets de législation restrictive sont proposés dans les pays. On dénombre jusque-là 10 « Appels à l'action ». Par des campagnes de sensibilisation, le Groupe de travail s'attèle aux forums régionaux et multilatéraux et aux événements ciblés organisés par la société civile, et il participe également à l'élaboration de normes internationales en appuyant les résolutions de la société civile y relatives. Par l'assistance technique, il offre une aide à l'élaboration de règles légales et constitutionnelles et organise des sessions d'apprentissage et de partage de l'information dans les pays. Le Groupe de travail étendra prochainement sa composition et sa représentation géographique en mettant l'accent sur l'utilisation de la technologie, les activités de renforcement des capacités et la diffusion des meilleures pratiques en matière de législation.

Conclusions

- ▶ La protection de l'espace civique étant multidimensionnelle, elle exige divers niveaux d'action : normes juridiques et politiques internationales

claires, règles et pratiques nationales relatives à l'appropriation de l'espace civique par les ONG et par la société civile à l'échelon national.

- ▶ Il est de la plus haute importance que dans les pays où l'espace civique est restreint, les mesures prises par les institutions intergouvernementales soient renforcées. Cela suppose des liens entre ces organisations internationales et les ONG nationales, ainsi qu'un dialogue avec les Etats.
- ▶ Il doit y avoir une coopération entre institutions, entre ONG et également entre celles-ci et les gouvernements.
- ▶ Les réponses précoces aux violations des droits de l'homme sont préférables parce que plus efficaces.
- ▶ Les institutions telles que l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe devraient se doter d'un mandat international pour traiter ces questions.
- ▶ Une attention devrait être accordée aux luttes au niveau local pour dégager les défis et pouvoir les relever de manière appropriée.
- ▶ Il devrait y avoir une bonne communication entre les gouvernements et les particuliers pour que ceux-ci sachent vers qui se tourner en cas de violations.
- ▶ La mobilisation de la population est un outil efficace. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux possibilités offertes par la technologie et aux initiatives innovantes.

LAB 15 : PLATEFORME DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Modérateur: M. Erdoğan İŞCAN, Turquie, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Initiatives: Publeaks, Free Press Unlimited, Pays-Bas
GlobaLeaks, Hermes Center for Transparency and Digital Human Rights, Italie

Présentateurs:

M. Teun GAUTIER, Pays-Bas, président du conseil d'administration de Publeaks
M. Claudio AGOSTI, Italie, cofondateur, développeur et formateur de GlobaLeaks

Intervenants:

Mme Nica DUMLAO, Philippines, coordinatrice de programmes, Droits d'internet, Foundation for Media Alternatives
M. Faheem HUSSAIN, Corée du Sud, professeur assistant, Département Technologie et Société, Institut d'ingénierie et de sciences appliquées de l'université de l'Etat de New York
M. Kirk WIEBE, Etats-Unis, ancien analyste à l'Agence de sécurité américaine (NSA)

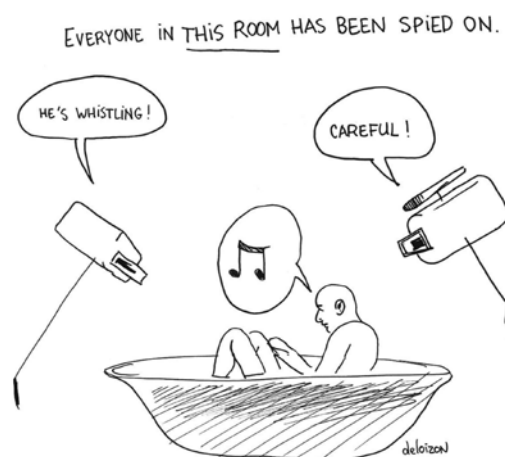
Le lab en bref

Ce lab a examiné les plateformes qui mettent en relation les lanceurs d'alerte avec les journalistes et visent à préserver l'anonymat des premiers. Le lancement d'alerte se définit comme le fait de divulguer une information dans l'intérêt de la population. Les participants ont souligné la nécessité d'une technologie du lancement d'alerte, en partant de la cible de l'information révélée. Certains Etats développent la technologie du lancement d'alerte pour préserver l'anonymat numérique des lanceurs d'alerte. Le but de ces derniers est de briser le silence et de révéler quelque chose qui est caché au public alors qu'il est dans son intérêt de connaître cette information. Les lanceurs d'alerte sont des gens qui ont quelque chose à dire. La notion de démocratie suppose une société capable d'autocritique où des organes de surveillance contrôlent les autorités et où des critiques sont exprimées et des problèmes soulevés.

Les participants ont souligné que la technologie du lancement d'alerte favorisait la transparence et permettait de faire systématiquement rapport sur les abus de pouvoir commis dans le monde d'aujourd'hui. Sont donnés aux lanceurs d'alerte les moyens d'entrer en contact avec les journalistes, les avocats ou les militants de manière anonyme, ce qui réduit les risques personnels qu'ils encourent. De plus, la technologie du lancement d'alerte repose sur des logiciels gratuits, permet de créer des sites appropriés pour chaque sujet abordé, d'utiliser les messageries électronique, le web, les appels téléphoniques, la localisation, le traçage ainsi que la conservation des métadonnées et données.

Les participants se sont penchés sur les diverses difficultés rencontrées aujourd'hui par les lanceurs

d'alerte : censure, surveillance, poursuites en justice, risques physiques, actes d'intimidation et autres problèmes. Le militantisme social par le lancement d'alerte ne consiste pas uniquement à ouvrir des comptes Twitter et à gérer des plateformes en ligne. Il existe différents objectifs sociaux, méthodes et modèles de menaces pour divers acteurs et différentes manières de « transformer l'information en action ». La responsabilité des récepteurs est de ne pas se fier aux seules données, de rechercher davantage d'informations sur les sujets concernés, de façon à bien comprendre ce qui était révélé. Les participants ont estimé que le pouvoir des lanceurs d'alerte était renforcé par la technologie qui permettait en dernier lieu d'avoir des citoyens autonomes. Le contrôle des données en ligne est en soi une activité et ce contrôle est généralement présenté sur internet par différents acteurs. Les logiciels de lancement d'alerte ne sont qu'un élément de l'ensemble visant à renforcer la sécurité des lanceurs d'alerte. Ils garantissent leur anonymat, leur protection contre les tentatives de censure et ne révèlent pas la localisation géographique



du prestataire de services. Ces logiciels offrent également aux journalistes un espace où obtenir des informations en toute sécurité. Les participants ont rappelé que la sécurité du cyberspace était une préoccupation commune à tous les gouvernements ; toutefois, la liberté de parole peut être affectée en cas de problème sécuritaire. Par conséquent, la sécurité des lanceurs d'alertes suppose une forte protection juridique. Une telle protection doit être offerte non seulement par les gouvernements mais également par les associations ou l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, le journalisme d'investigation doit être davantage soutenu et il ne fait pas de doute que le lancement d'alerte et le journalisme sont des piliers de la démocratie.

A propos des initiatives

Free Press Unlimited soutient le journalisme d'investigation. En règle générale, les gouvernements ou les institutions ne voient pas d'un bon œil les enquêtes menées sur certains sujets. **Publeaks** est un projet open source lancé aux Pays-Bas par un groupe de journalistes et de professionnels des technologies de l'information et de la communication dévoués qui ont créé une plateforme anonyme de lancement d'alerte et de résistante face à la censure. On le dit dans de nombreux pays : le journalisme est le quatrième pouvoir. Plusieurs journalistes ont engagé des initiatives pour créer leurs propres sites d'information. Pour **Free Press Unlimited**, les mots d'ordre sont la créativité, l'empathie et l'esprit d'équipe. Cette organisation s'est construite sur le credo suivant, « les gens ont le droit de savoir ». Elle offre aux journalistes d'investigation et aux lanceurs d'alerte un environnement sûr. **GlobaLeaks** est une plateforme de lancement d'alerte transparente dont l'objet est de révéler les abus de pouvoir systématiques commis dans le monde

d'aujourd'hui. Grâce à la technologie GlobaLeaks, les lanceurs d'alerte peuvent entrer en contact avec les journalistes, les avocats ou les militants de manière anonyme, ce qui réduit les risques personnels qu'ils encourent. Les journalistes sont ainsi à même de révéler des secrets et de défier les autorités. Les avocats peuvent aider les lanceurs d'alerte s'ils décident de se faire connaître du public et les militants peuvent transformer l'information en action. L'objectif recherché par GlobaLeaks est la sécurité et la souplesse du processus de lancement d'alerte. La sécurité est nécessaire pour atténuer toute menace potentielle rencontrée par les lanceurs d'alerte et dans certains cas, une aide juridique peut être apportée. La souplesse est de mise parce que les organisations qui utilisent le logiciel pour recevoir des informations peuvent être n'importe quel média, des militants des droits de l'homme, des organisations de lutte contre la corruption ou des ONG.

Conclusions

- ▶ Les plateformes de lancement d'alerte contribuent à la construction de sociétés plus démocratiques.
- ▶ Il ne faut pas confondre journalisme d'investigation et lancement d'alerte.
- ▶ La protection des droits de l'homme doit être renforcée à la fois en ligne et de manière générale.
- ▶ Les plateformes de lancement d'alerte devraient être soutenues par les gouvernements, mais aussi par des organisations et des institutions telles que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

LAB 16 : PROTECTION DES JOURNALISTES ET LIBERTÉ DE L'INFORMATION

Parrainé par la région Alsace

Modérateur: Mme Işıl KARAKAŞ, Turquie, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Initiatives: Plateforme visant à promouvoir la protection et la sécurité des journalistes, Fédération européenne de journalistes/Conseil de l'Europe

How do I know, Centre palestinien pour le développement des médias et la liberté d'information et d'expression, Autorité palestinienne

Présentateurs:

M. Ricardo GUTIÉRREZ, secrétaire général, Fédération européenne de journalistes

M. Mousa RAHIMI, directeur général, Centre palestinien pour le développement des médias et la liberté d'information et d'expression

Intervenants:

Mme Cristiana CASTELLOTTI, Italie, rédactrice en chef, Radiorai 3

M. Jean-Paul MARTHOZ, Belgique, journaliste au « Soir », professeur de journaliste international à l'Université catholique de Louvain, conseiller de la Commission de protection des journalistes (New York)

Mme Najiba SHARIF, Afghanistan, journaliste, lauréate du Prix alsacien de l'engagement démocratique

Le lab en bref

Ce lab a examiné le rôle des journalistes dans le débat actuel sur le contrôle et la liberté de l'information et leurs limites respectives. La liberté de l'information et la liberté de la presse sont des piliers de la démocratie. Toutefois, dans de nombreux pays, des journalistes sont attaqués, harcelés, détenus et même assassinés à cause de leurs activités. Que peuvent faire les

médias pour s'opposer à cette menace à la liberté de l'information et jouer pleinement leur rôle qui est d'alimenter le débat public ?

Pour faire face à ce problème, une plateforme où les incidents impliquant des journalistes ou relatifs à l'activité journalistique peuvent être signalés a été mise en place au niveau du Conseil de l'Europe. Depuis



sa création, début 2015, on dénombre 99 signalements concernant 25 pays. Dans la moitié de ces cas seulement, les autorités du pays concerné ont traité les incidents signalés. Il importe de garder à l'esprit que les principaux auteurs de ces attaques sont, en règle générale, l'Etat et les autorités publiques et il est à noter que près de 30 % des cas signalés concernent la Turquie. Il y a une interaction entre les ONG et les organisations intergouvernementales pour donner suite aux signalements. Ce mécanisme a déjà engrangé des succès en Slovaquie où la divulgation d'informations classées par un journaliste n'est plus considérée comme une infraction s'il est établi qu'elle relève de l'intérêt général. En 2015, il a été fait état de l'assassinat de 11 journalistes et du placement en détention de 23 autres. La liberté de la presse en Europe continue d'être menacée à de nombreux égards. En Espagne, la « loi bâillon » permet d'appliquer des amendes à ceux qui incitent à des protestations non autorisées en ligne et qui manquent de respect à l'égard de la police, y compris en faisant des commentaires sur les médias sociaux. L'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Pentikäinen c. Finlande* implique le risque pour les journalistes qui couvrent une manifestation publique d'être détenus, poursuivis et condamnés pour non-respect d'une ordonnance de police. Le projet de directive de la Commission européenne sur le secret des affaires représente également une menace non négligeable pour le droit d'être informé, que défendent les journalistes.

A propos des initiatives

La « Plateforme visant à promouvoir la protection et la sécurité des journalistes » est un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de la Fédération européenne des journalistes, et d'autres associations partenaires. Cette plateforme permet à chaque collaborateur de signaler des incidents contre la liberté des journalistes afin de les rendre publics, que les violations aient été commises par l'Etat ou par des acteurs privés. Sont consignés sur cette plateforme l'identité des auteurs et la gravité de la menace ou de la violation. Beaucoup des incidents signalés font l'objet d'un suivi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui décide des moyens à mettre en œuvre

dans le cadre d'un dialogue avec les autorités des Etats concernés.

L'initiative « HOW do I know » a évolué au fil du temps et elle est passée de l'idée du « MADA El'Ilam Magazine » à une plateforme numérique. Son objectif est de sensibiliser les citoyens palestiniens à l'érosion de leur liberté et de leurs droits, de diffuser l'information et de favoriser une participation citoyenne active grâce à l'initiative « HOW do I know ». Les Palestiniens ont le droit de savoir pourquoi et comment les choses progressent ou non, mais ils n'ont pas le pouvoir ni les outils pour faire respecter leurs droits. Il est urgent que la Palestine adopte une loi sur l'accès à l'information et que le public connaisse précisément ce droit et sache comment bénéficier d'une loi complète et moderne protégeant les droits des citoyens. Cette plateforme sera utile aux journalistes et aux citoyens.

Conclusions

- ▶ Il n'y a pas de liberté d'expression sans véritable démocratie : il importe particulièrement de sensibiliser davantage sur les menaces à la liberté de l'information dans les pays de l'Union européenne ;
- ▶ Il y a un besoin manifeste de coopération entre les ONG et les Etats pour défendre la presse ;
- ▶ Si l'Europe veut être un exemple pour le reste du monde, il est manifestement nécessaire d'améliorer, voire d'éliminer toutes les restrictions à la liberté ;
- ▶ Les journalistes sont en butte à une menace financière dans de nombreux pays à cause des amendes élevées qui peuvent leur être imposées ;
- ▶ Chaque fois que les journalistes ont peur du gouvernement, c'est la démocratie qui est menacée ;
- ▶ Enfin, la presse est le reflet de la société ; la presse n'a pas pour fonction de panser les plaies de la société mais de communiquer des informations de manière professionnelle.

LAB 17 : ENCADRER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ? ENTRE RÉGULATION DES MÉDIAS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Parrainé par l'Organisation internationale de la Francophonie

Modérateur: M. Francis KPATINDÉ, France, journaliste et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Initiative: Entre régulation des médias et protection des données personnelles : index des discours de haine dans les médias audiovisuels tunisiens – Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA)

Présentateur:

M. Nouri LAJMI, Tunisie, président de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle

Intervenants:

Mme Muriel HANOT, Belgique, Directrice des Etudes et des recherches au Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Drudeisha MADHUB, Maurice, commissaire à la protection des données

M. Bogdan MANOLEA, Roumanie, directeur exécutif de l'Association pour la technologie et internet

Mme Marguerite OUEDRAOGO, Burkina Faso, présidente de la Commission sur les technologies de l'information et les libertés, vice-présidente de l'Association des autorités francophones de protection des données personnelles

Le lab en bref

Ce lab s'est penché sur la liberté d'expression dans le contexte actuel de la menace terroriste, s'employant à comprendre ce qu'il fallait entendre par la protection des données personnelles dans un tel contexte.

Face à la montée du radicalisme, que faire ? Les discours sur la démocratie, la tolérance et la liberté étaient nécessaires dans ces périodes troublées. Toutefois, ils ne peuvent aller sans responsabilité. Il est difficile de déterminer précisément ce qui constituait un discours de haine. La liberté d'expression peut être considérée comme la mère de toutes les autres libertés. De nombreux textes internationaux et philosophiques vont dans ce sens.

Selon les termes de l'article 10 de la Convention européenne relative aux droits de l'homme, « [t]oute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisation ».

Ainsi qu'énoncé à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, « nul ne peut être inquiété pour ses opinions. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations

et des idées de toutes espèces, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ».

Les participants ont attiré l'attention sur l'absence de définition uniforme du « discours de haine », soulignant qu'une telle absence pouvait être source de confusion aux plans à la fois national et international. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé un atelier d'experts sur l'interdiction de l'incitation à la haine. Une réunion de suivi a eu lieu à Rabat en 2012 : un document d'orientation comportant des recommandations détaillées a été établi afin d'interpréter et de mettre en œuvre les obligations internationales incriminant toute forme de propagande. Ces recommandations sont formulées à l'intention des Etats, des acteurs de la société civile, des personnalités religieuses et des médias.

L'exercice de ces libertés suppose des obligations et des responsabilités, et peut être soumis à certaines formalités, conditions ou restrictions. Toutefois, la question posée aujourd'hui est celle de savoir quelles sont les limites de la liberté de parole. Les participants se sont employés à examiner cette question sous différents angles et en partant d'expériences multiples, apportant des exemples de solution à ce problème. L'un d'entre eux, qui concerne la Tunisie, a consisté à créer une nouvelle autorité, la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), qui est devenue un pilier de la démocratie tunisienne

et vise à assurer le respect de la liberté d'expression et de l'interdiction des discours de haine.

Il a également été question de la conciliation entre la liberté d'expression et la sécurité des données personnelles. On a ainsi appris que beaucoup de tribunaux s'étaient efforcés de délimiter la frontière entre les libertés et la sécurité. Les participants ont insisté sur le fait que la liberté d'expression n'était pas la seule concernée puisqu'elle était liée à tous les droits de l'homme. Dans la pratique, on s'inquiète de la protection de la vie privée d'une manière plus théorique que concrète. De nombreux auteurs ont relevé une différence entre ce que les gens considéraient comme étant important et ce qu'ils faisaient concrètement lorsqu'ils étaient en ligne. De plus en plus d'informations très personnelles sont communiquées. Du fait de la nature transnationale d'internet, il est difficile de savoir vers quel pays ou vers quelle région les données sont transmises. Les individus ne sont plus souverains sur leurs données. Il s'agit d'un problème complexe dans la mesure où la disparition de la souveraineté des particuliers sur leurs données personnelles doit aller de pair avec un certain contrôle de la part de ceux qui administrent ces données.

L'équilibre entre la liberté d'expression et la vie privée est une question d'intérêt général. La loi doit prévoir des restrictions à la liberté d'expression et être suffisamment accessible. L'on doit pouvoir comprendre qu'il est légitime d'exercer la liberté d'expression. Quant aux restrictions à cette liberté, elles doivent être nécessaires et légitimes dans une société démocratique.

A propos de l'initiative

HAICA est un organisme de régulation, créé au lendemain du Printemps arabe (2013) ; cet organisme s'emploie à établir des règles et des mesures applicables aux médias audiovisuels. Son objectif est d'organiser ce secteur tout en se conformant aux règles professionnelles, éthiques et de déontologie.

HAICA a pour objet de surveiller les discours médiatiques incitant à la haine en s'appuyant sur les différents critères énoncés dans le plan d'action de Rabat. Figurent parmi ces critères l'origine de l'expression, l'auteur, l'intention de l'auteur d'inciter à l'hostilité, la portée et l'intensité du discours, y compris son audience. Un projet a été conçu en partenariat entre le régulateur marocain, HAICA et le HCR en vue d'étudier les contenus susceptibles de constituer une incitation à la haine.

Les médias ont une responsabilité et jouent un rôle dans l'incitation au discours de haine. Il convient de s'employer à couvrir les événements en tenant compte de leurs aspects factuels et significatifs, et il importe de



rester vigilant pendant les directs. L'idée est de répondre rapidement pendant ces émissions en direct pour pouvoir interrompre les discours de haine. L'organisme de régulation souhaite que soient évitées les références inutiles à la race, à la religion ou au sexe... Les médias doivent se garder de toute approche discriminatoire et s'attacher à promouvoir la compréhension mutuelle.

Les structures qui recueillent cette information ont certaines obligations, notamment au regard du traitement des données, du consentement et de l'adéquation entre les données recueillies et le but dans lequel elles le sont été. Toute autorité de protection des données doit sensibiliser les citoyens, par exemple au moyen de campagnes numériques à l'intention des jeunes. Elle doit amener les particuliers, les jeunes et les autorités à utiliser le même type de données numériques.

Conclusions

- Data protection and the other freedoms are not a contradiction: a balance between freedom of
Il n'y a pas de contradiction entre la protection des données et les autres libertés : un équilibre entre liberté d'expression et sécurité des données personnelles doit être réalisé.
- En tant que citoyens libres, nous pouvons dire « non » et préserver notre capacité de définir les conditions optimales de la démocratie, même si ceux qui ne sont pas d'accord existent et existeront toujours.
- Les régulateurs voient leur rôle évoluer vers celui de professeur et de guide plutôt que de gendarme.

- ▶ Il ne suffit pas de disposer de lois prévoyant des sanctions ; de plus, la sensibilisation et la supervision appellent des efforts approfondis.
- ▶ Un journalisme de qualité, présentant l'information de manière professionnelle, est de mise. La réglementation de ce domaine ne suffit pas à atteindre cet objectif, l'éducation des médias devant se voir accorder une place centrale.

LAB 18 : ACTION CITOYENNE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Parrainé par le Fonds européen pour la démocratie

Modérateur: Mme Alexandrina-Livia RUSU, Roumanie, chargée d'affaires par intérim, représentante permanente adjointe de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe

Initiatives: SMART (Syrian Media Action Revolution Team), Syrie

Grani.ru, Fédération de Russie

Présentateurs:

M. Chamsy SARKIS, Syrie/France, cofondateur de SMART & ASML

Mme Yulia BEREZOVSAYA, Fédération de Russie, directrice de Grani.ru

Intervenants:

Mme Tetiana POPOVA, Ukraine, vice-ministre de l'Information

Mme Salima GHEZALI, Algérie, journaliste, écrivaine et militante des droits des femmes, lauréate du Prix Sakharov pour la liberté de pensée, 1997

M. Emin MILLI, Azerbaïdjan, journaliste et directeur exécutif de TV Meydan

Le lab en bref

Ce lab a examiné la contribution des médias libres et des journalistes bénévoles à la liberté de l'information à « l'ère de la terreur » et présenté deux initiatives relatives à des projets médias mises en œuvre par des militants.

A « l'ère de la terreur », les médias sont devenus particulièrement influents lorsqu'il s'agit de changements politiques et sociaux. Dans certains pays, les médias publics revêtent une importance stratégique de par l'impact qu'ils ont sur la société. Dans de nombreuses régions du monde, le journalisme s'apparente ainsi au militantisme. Parfois, il n'existe que quelques médias libres susceptibles d'offrir à la population des informations indépendantes et objectives. De manière générale, ces médias sont dirigés par des bénévoles qui travaillent dans un environnement hostile dans des régions en proie à des conflits, le plus souvent au péril de leur vie. Ces médias ne sont pas soutenus par les gouvernements, quand ils ne sont tout simplement pas interdits ou persécutés.

Ce lab s'est penché sur ce que les médias libres pouvaient apporter aux sociétés et sur les moyens à mettre en œuvre pour les soutenir : comment aider les médias libres lorsque des gouvernements ou des entreprises puissants font pression sur les journalistes au nom de la sécurité nationale ?

De la même manière, deux initiatives de médias libres ont été présentées au lab. La première, SMART, est une organisation de la société civile syrienne. Créée au lendemain du Printemps arabe, elle repose sur plusieurs projets médias dans le pays. Elle vise à démocratiser la

société par l'éducation, en fournissant à la population des informations auxquelles elle n'aurait à défaut pas eu accès. La deuxième initiative, Grani.ru, est un média indépendant en ligne destiné aux audiences russes et de langue russe. Il s'agit d'une source d'information de premier plan sur des questions telles que les violations de la liberté de parole, le fléau des prisonniers politiques et les protestations de rue. Bien qu'elle ait été interdite par les autorités russes après avoir couvert l'annexion de la Crimée, Grani.ru conserve une audience importante.

A propos des initiatives

Ce résumé rend compte des contributions des participants ainsi que des questions abordées lors de la discussion avec le public.

SMART (Syrian Media Action Revolution Team)

est une organisation de la société civile créée au printemps 2011 pour soutenir le mouvement pacifiste dirigé contre le régime de Bachar Al-Assad. Cette organisation est née lors du Printemps arabe en Syrie. Travaillant avec des centaines de volontaires dans tout le pays, SMART a lancé avec succès de nombreuses infrastructures et divers projets médias afin de construire une Syrie démocratique et pluraliste. Elle a créé un pool Média dans le pays, lequel compte environ 150 bénévoles travaillant à plein temps. SMART met sur pied des centres d'information et forme les militants via Skype. Elle soutient la presse écrite, les stations de radio et les médias pour enfants. Grâce au travail des bénévoles, davantage de Syriens ont accès à des informations indépendantes. Le credo de SMART est la résistance démocratique.

Un bref reportage sur l'initiative SMART montre des journalistes en activité dans les zones dangereuses de Lattaquié, des militants qui installent des stations de radio sous les bombardements, etc. Les objectifs de SMART sont les suivants : apprendre à survivre en environnement hostile, convaincre les donateurs de financer des projets syriens et construire des fondations durables pour la société syrienne. Quant au dernier objectif, il est de la plus haute importance, parce que la société syrienne est en voie de radicalisation depuis plusieurs décennies. Par conséquent, SMART s'emploie à démocratiser la société par des services d'éducation.

Grani.ru est un média en ligne créé en 2000 afin d'informer les audiences russes et de langue russe sur des sujets tels que la violation de la liberté de parole, le fléau des prisonniers politiques et les protestations de rue. Grani.ru a accordé une attention spéciale à la crise ukrainienne. Après l'annexion de la Crimée, le site internet a été interdit par les autorités russes. Toutefois, la plateforme Grani.ru a gardé l'essentiel de son audience et constitue la seule plateforme de la société civile russe. Le principal objectif de ce projet est de protéger les droits de l'homme en Russie et d'informer les citoyens européens sur les difficultés liées à l'exercice de la liberté de parole en Russie.

Les participants ont également discuté de la question des médias dans la Crimée annexée et dans la région

ukrainienne du Donbass en conflit. Tatiana Popova, représentante du ministère ukrainien de l'Information a apporté des informations sur la guerre des médias dans l'est de l'Ukraine. Elle a surtout appelé l'attention sur le fait que les chaînes de télévision russes avaient pris le contrôle des chaînes de télévision du Gouvernement ukrainien, introduit la censure en Ukraine et interdit aux chaînes de télévision ukrainiennes de retransmettre.

Conclusions

- ▶ Le journalisme bénévole est la principale source d'information indépendante dans les pays où la démocratie est mise en cause ;
- ▶ Les seuls critères de l'activité journalistique sont la fiabilité et le professionnalisme : dans ce cadre, les militants peuvent accomplir un travail journalistique et il n'y a pas à opposer ces deux catégories ;
- ▶ Il existe de nombreux autres moyens de soutenir les groupes de réflexion de la société sans informer un gouvernement totalitaire, et ces moyens devraient être utilisés ;
- ▶ Les activités des médias libres ont une importance fondamentale et jouent un rôle incontestable dans les changements politiques et sociaux.

NO TELEPHONE
NO INFORMATION
ONLY PROPAGANDA

RESISTANCE

SOUMIS A PERSONNE
NI INTERIEUR
NI EXTERIEUR

SOUTENIR LES SYRIENS
EUX MEME SUR TERRAIN



LAB 19 : QUI « CONTRÔLE » INTERNET ? VERS UN MODÈLE TRANSNATIONAL DE RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE

Modérateur: M. Lee HIBBARD, coordonnateur du Conseil de l'Europe sur la politique de l'information

Initiative: L'approche d'ICANN pour une gouvernance multi-acteurs

Présentateur:

M. Jean-Jacques SAHEL, vice-président, Europe & Civil Society (Global Stakeholder Engagement), ICANN

Intervenants:

Mme Lea KASPAR, responsable de la Gestion programmatique, Global Partners Digital

Mme Stefania MILAN, Italie, conseillère ICANN/Organisation de soutien aux politiques des noms génériques, et chercheur à l'Université d'Amsterdam

M. Julien NOCETTI, France, chercheur à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI)

Le lab en bref

Ce lab s'est interrogé sur la contribution d'internet à la construction de la démocratie par l'analyse de l'approche multi-acteurs de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Les participants ont donné un aperçu du système et de la gouvernance ICANN et ils se sont penchés sur les défis liés à la démocratie numérique.

Le fait de savoir si internet est ou non un nouvel « espace public » n'est plus à établir. Ce moyen numérique précieux est à la fois un espace d'interaction sociale et un bien public qui doit être administré dans l'intérêt de la population. Les liens sont étroits entre internet et la démocratie, internet offrant un nouvel espace de débat qui peut être menacé par le strict contrôle des internautes. On peut donc se demander si le fait de contrôler internet revient à contrôler la démocratie.

Comprendre qui régit véritablement internet n'est pas simple, chacun étant susceptible d'avoir une incidence sur ce qui est diffusé, dit ou avancé sur les plateformes en ligne. Comme tous les réseaux sont enchevêtrés, il importe d'élaborer un modèle de gouvernance mettant en relation toutes les parties prenantes. C'est ce que s'emploie à faire l'ICANN en élaborant un système mondial d'identifiants uniques. Cela étant, cette organisation détient le monopole sur l'attribution des domaines et sur la coordination de leurs noms à travers le monde. C'est également la seule organisation qui soit habilitée à se prononcer sur la validité des adresses. D'après ses partisans, ce monopole est justifié par la nécessité d'une instance unique chargée de surveiller le paysage mondial. Des décisions et des activités décentralisées paralyseraient sans aucun doute l'ensemble du système. S'il est conçu pour répondre aux défis actuels, l'ICANN n'en reste pas moins en constante évolution. C'est un modèle qui peut être amélioré pour répondre aux conditions de son domaine d'action.

La principale préoccupation urgente relative à la régulation d'internet est liée à la représentation de tous les internautes, qui doit être assurée. En ce XXI^e siècle, internet est devenu de plus en plus ouvert et inclusif. Par conséquent, l'ICANN s'emploie à promouvoir une « gouvernance polycentrique ». Dans le cadre de ses activités, il rassemble une communauté mondiale d'utilisateurs qui partagent préoccupations et avis. Les utilisateurs sont également invités à participer à l'élaboration des politiques de l'ICANN. Il reste que chaque être humain est concerné par les questions qui sont examinées par l'ICANN. Or on peut se demander comment une organisation peut assurer la représentation de 7 milliards de parties prenantes. La représentation des différentes communautés sur internet est inégalement répartie dans le monde. L'ICANN est actif dans les pays en développement où il déploie des efforts permanents pour renforcer la capacité des communautés à participer à la gouvernance d'internet.

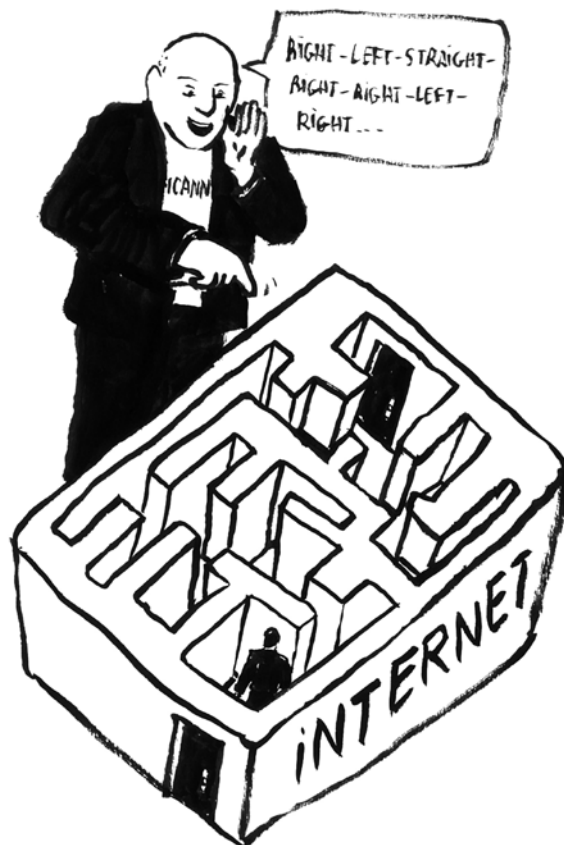
Il convient de ne pas oublier qu'internet est un moyen de communication relativement nouveau qui modifie en profondeur les échanges et la gouvernance à l'échelon mondial. Internet peut-il vraiment faire la différence et changer le mode de gouvernance ? Il est devenu non seulement un outil mais également un système de croyances. Le principe de l'ouverture d'internet entraine soudainement en conflit avec des normes établies de longue date et remet en cause la souveraineté nationale. Il est encore trop tôt pour dire ce qu'il adviendra d'internet à cet égard.

A propos de l'initiative

L'approche de la gouvernance multi-acteurs mise en œuvre par l'ICANN

Internet présente les caractéristiques d'une technologie générale qui affecte directement ou

indirectement le quotidien de chaque personne, économie, culture et société sur la planète. Ce nouveau bien commun doit être partagé et protégé, et les modalités de gouvernance d'internet doivent servir l'intérêt général de la communauté mondiale plutôt que les intérêts particuliers d'un petit nombre d'acteurs tels que les entreprises ou les Etats. Ces modalités ne doivent pas être guidées par les décisions politiques d'instances à composition limitée. La gouvernance d'internet doit être fondée sur les principes de la gouvernance démocratique. Ces principes sont illustrés dans la pratique par l'émergence de modèles de gouvernance pionniers dits « multi-acteurs ». Il reste que certaines questions cruciales sont laissées sans réponse : quelle sera la source de légitimité et quels seront les processus assurant la transparence et la responsabilité de la gouvernance d'internet ? Comment s'assurer que les droits des internautes seront protégés dans ce nouvel environnement ? Comment les instances de gouvernance d'internet qui traitent de questions stratégiques cruciales seront-elles amenées à rendre des comptes ? Faut-il définir des critères spécifiques à l'établissement de normes de responsabilité et de transparence en matière de gouvernance d'internet ?



L'ICANN détenant le monopole de la régulation d'internet, il faut s'intéresser à la responsabilité de cette organisation. L'ICANN est en cours de restructuration. Les questions relatives à la responsabilité doivent être considérées sous l'angle de l'efficacité. Pour construire une organisation compétente, les critiques doivent être prises en considération. S'agissant de la gouvernance de l'organisation elle-même, tout utilisateur est habilité à désigner des personnes qui peuvent être appelées à siéger au conseil d'administration de l'ICANN. Les bénévoles peuvent également devenir des membres des instances dirigeantes. Le système ICANN repose sur la participation individuelle.

Chacun peut utiliser internet, y compris les personnes les plus dangereuses. Ainsi, l'Etat islamique dispose d'un compte Twitter et utilise cette plateforme pour diffuser ses appels à la haine. En dépit de tous les problèmes posés, Twitter a décidé de ne pas fermer le compte de l'Etat islamique. Le public a alors critiqué l'important pouvoir dont disposent les entreprises privées. M. SAHEL a répondu que Twitter avait sa propre politique en matière de droits de l'homme. Travailler de concert avec le secteur privé est donc essentiel pour lutter contre la cybercriminalité.

Le nouvel environnement offert par internet est à l'origine d'un nouveau type de romantisme. Partout dans

le monde, la population considère internet comme un instrument de liberté. L'ICANN ne doit pas ignorer cette volonté de faire en sorte qu'internet reste libre. Internet ne peut pas être comparé au « cyberspace ». S'il forme un nouveau paysage, il ne constitue pas un septième continent, car il nous entoure. Pour éviter tout détournement, l'ICANN doit veiller à ne pas être détournée à des fins de bénéfice personnel.

Conclusions

- ▶ Internet est un nouvel « espace public », un lieu d'interactions sociales et un bien public qui devrait être géré dans l'intérêt de la population ;
- ▶ « L'internet nous appartient » et chacun de nous peut avoir une incidence sur cet outil, ce que l'ICANN s'emploie à préserver par son approche multipartite et son modèle polycentrique ;
- ▶ La gouvernance de l'internet devrait être régie par les principes de la gouvernance démocratique et assurer la participation de toutes les parties prenantes et communautés concernées, y compris le secteur privé.

Evénements satellites

Qu'est-ce qu'un événement satellite ?

Depuis sa création en 2012, le Forum mondial de la démocratie est devenu une instance reconnue de discussions approfondies sur les questions soulevées par la démocratie moderne. Pour toucher une plus large gamme de contributeurs et enrichir le débat, le Forum a accueilli favorablement l'organisation « d'événements satellites » par des universités de renom dans le domaine des études politiques et des relations internationales, des ONG, des municipalités et d'autres institutions. Cette idée a été mise en œuvre avec succès pour la première fois en 2015, lorsque cinq universités de premier plan ont organisé des événements satellites liés au thème du Forum.

Défis soulevés par la liberté de parole et le débat démocratique en ligne

Table ronde au Collège d'Europe, Bruges, Belgique

Il ne fait pas de doute que les nouvelles technologies de l'information ont un rôle à jouer dans l'amélioration des démocraties et l'enrichissement du débat public. Ces technologies permettent une meilleure interaction entre les citoyens, les décideurs et l'administration, et contribuent également à renforcer l'accès à l'information. Il existe toutefois des difficultés liées à l'utilisation des nouvelles technologies par les démocraties : possibilité de surveillance des communications, mise en cause des données personnelles, diffusion de rumeurs et débats de piètre qualité. Le Programme européen d'études générales a organisé un débat en partenariat avec le Forum mondial de la démocratie. Les professeurs BENOÎT-ROHMER et HAARSCHER et le professeur TUÑÓN NAVARRO (de l'Université Carlos III de Madrid) ont abordé certaines de ces questions dans le cadre d'une discussion ouverte avec des étudiants.

Lancement d'alerte en ligne : bénédiction ou malédiction ?

Table ronde à la Hertie School of Governance, Berlin, Allemagne

L'ère numérique a offert de remarquables opportunités de promouvoir la transparence des affaires publiques. Un gouvernement ouvert et transparent permet souvent aux citoyens d'une démocratie de contrôler leurs autorités, et de surveiller le risque de mainmise sur l'Etat et la corruption passive. L'invention des médias sociaux et leur utilisation de plus en plus raisonnable accélèrent la transformation de la transparence en responsabilité en étendant les possibilités de participation civique. Une armée de citoyens utilisant leur Smartphone pour contrôler le gouvernement ne peut être que salutaire pour la démocratie. Toutefois, le monde n'est pas composé que d'Etats démocratiques ni de groupes ou d'individus qui défendent la démocratie. En outre, les outils numériques ne sont que des outils et peuvent donc être utilisés à toutes fins. Le lancement d'alerte numérique sert-il systématiquement l'intérêt général et doit-il être encouragé ? Quelles sont les opportunités offertes par le lancement d'alerte en ligne et quels sont ses écueils ?

La Hertie School a rassemblé un ensemble de participants originaires de nombreux pays qui travaillent dans différents domaines afin qu'ils présentent leurs expériences en matière de lancement d'alerte. Cette discussion a été animée par Anne Koch, directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale à *Transparency International*.

Les différents participants ont présenté leurs diverses expériences en matière de lancement d'alerte : Marius Dragomir, journaliste et directeur du programme pour un journalisme indépendant de l'*Open Society Foundation* de Londres, Maksymilian Cziperski, qui travaille pour le Conseil de l'Atlantique Nord et a récemment contribué à la collecte d'éléments de preuve relatifs à la présence de troupes russes dans l'est de l'Ukraine en recueillant des renseignements auprès des citoyens. Était également présente, Simona Levi, fondatrice de Xnet, une plateforme espagnole de journalisme en ligne spécialisée dans l'engagement citoyen. Cette organisation exhorte les citoyens à devenir des lanceurs d'alerte et à révéler des informations secrètes pour mettre au jour des faits de corruption.

Enfin, les deux derniers intervenants étaient Mara Mendes, gestionnaire de projet à *Open Knowledge Germany*, et Alina Mungiu-Pippidi, professeur de démocratisation à la Hertie School. Elles ont présenté le projet DIGIWHIST, un nouveau projet de l'Union européenne à l'horizon 2020, dont l'objet est d'accroître la transparence et l'efficacité des dépenses publiques par la collecte, le traitement, l'analyse et la large diffusion systématiques de l'information sur les marchés publics grâce à des plateformes en ligne. Alina Mungiu-Pippidi a souligné le rôle central des données relatives aux achats dans la lutte contre la corruption. Elle espère que, si elles sont mises en relation avec les données sur les déclarations de patrimoine et de revenus, ces données aideront à mettre au jour d'éventuels conflits d'intérêt et à identifier des faiblesses systémiques. À cet égard, DIGIWHIST devrait apporter un soutien particulier aux journalistes en créant de la transparence dans le domaine des marchés publics.

Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?

La question de la véritable définition du lanceur d'alerte est revenue plusieurs fois lors de la discussion. Anne Koch a ouvert le débat en disant qu'il s'agissait de « toute personne souhaitant signaler des agissements fautifs à quelqu'un qui est susceptible de faire quelque chose pour régler le problème en cause ». Cette définition n'est toutefois pas compatible avec l'expérience de Simona Levi qui, par exemple, a réceptionné des e-mails de lanceurs d'alerte de grandes banques espagnoles indiquant des agissements fautifs. Le panel est convenu qu'un lanceur d'alerte n'était pas nécessairement une personne qui travaillait pour le gouvernement ou une entreprise privée et diffusait de l'information depuis l'intérieur. Pour Alina Mungiu-Pippidi, il s'agit « d'une personne qui, connaissant une situation ignorée par le reste du monde, la révélait au public ». Il peut également s'agir d'un groupe de personnes qui rassemblent collectivement des informations inconnues du public ou qui analysent collectivement des données pour mettre en relief des informations significatives.

Qui a le droit de décider ?

Le débat a également porté sur les écueils du lancement d'alerte et sur la question de savoir quelles étaient les garanties nécessaires pour éviter de mettre en cause des personnes innocentes. Dans de nombreux pays, la protection des lanceurs d'alerte reste déficiente et aucune loi ne les protège spécifiquement contre les actes de persécution. Souvent, ceux qui cherchent à partager des informations ne connaissent pas les outils techniques qu'ils peuvent utiliser pour protéger leur identité. Les participants ont appelé l'attention sur des outils tels que GlobalLeaks, qui offrent des moyens de préserver l'anonymat des lanceurs d'alerte. Pour ce qui est des journalistes en particulier, ils sont investis d'une double responsabilité. D'un côté, ils doivent protéger leurs sources et ceux qui leur communiquent des informations et, d'un autre côté, ils doivent enseigner à ces derniers des moyens sûrs de partager ces informations. Toutefois, les journalistes sont également responsables des informations qu'ils publient. Lorsque Anne Koch a demandé au panel qui avait le droit de décider quelles étaient les publications qui allaient dans l'intérêt général, les participants sont convenus de ce qui suit : les journalistes peuvent décider mais ils doivent également être conscients de cette responsabilité. En tout état de cause, ils sont toujours mieux placés pour prendre cette décision que des fonctionnaires qui risquent de s'incriminer eux-mêmes en publiant des données.

Finalement, le meilleur type de lancement d'alerte est peut-être collectif. Les communautés peuvent révéler des faits de corruption commis par des fonctionnaires territoriaux et apporter des précisions sur ce qui se passe à proximité. De plus, les lanceurs d'alerte individuels dépendent de ceux qui sont autour d'eux. Alina Mungiu-Pippidi a souligné que : « En dernier lieu, si les lois ne peuvent pas protéger les lanceurs d'alerte, l'opinion publique le peut. » La même conclusion a également été tirée lors d'une réunion sur la sécurité du lancement d'alerte tenue pendant le Forum mondial de la démocratie à Strasbourg, auquel des représentants

du Research Centre for Anti-Corruption and State-Building (ERCAS) ont participé. Une des conclusions à tirer de ces deux discussions est que le lancement d'alerte ne doit pas demeurer une exception mais devenir le moyen par lequel les citoyens font état des agissements fautifs qu'ils constatent.

Se libérer de la peur dans une société diverse

Central European University, Budapest, Hongrie

La conférence organisée par la Central European University en Hongrie a consisté en une étude de cas et avait pour objectif de replacer la question des migrations et de l'afflux de demandeurs d'asile dans le contexte plus large de l'acceptation publique et de l'intégration, en s'interrogeant sur la légitimité des schémas généraux d'intégration. Les orateurs ont systématiquement souligné que l'Europe, et en particulier la Hongrie, adoptaient un nombre croissant de mesures dissuasives qui visaient à tenir les réfugiés et les migrants à l'écart. Comme l'orateur principal l'a fait observer, ces mesures sont inefficaces et ont pour seul effet de modifier les routes migratoires et de contribuer à une plus grande utilisation des passeurs et des organisations criminelles. Les migrations et l'afflux de réfugiés sont souvent considérés par les Etats comme une menace sécuritaire et humanitaire. Il s'ensuit que l'approche appropriée mise en œuvre par les Etats est souvent de nature policière et caritative et que l'intervention verticale est avant tout axée sur l'immobilisation. Dans le cadre de la crise des réfugiés, en particulier en Hongrie, un récit de crise a été mis en avant, d'une part, et, d'autre part, l'accent a été mis sur l'obligation de protéger, résultant du lien entre menace pour la sécurité et menace pour la société. Des campagnes hostiles à l'immigration, telles que celles qui ont été menées par le Gouvernement hongrois, sont non seulement dommageables pour les migrants, qui en sont les premières victimes, mais ont aussi une incidence sur ceux qui, autrement, n'auraient pas considéré l'immigration sous un angle négatif. Sans aide institutionnelle, il est impossible de dissiper ces préjugés et, dans le contexte hongrois, quand des panneaux d'affichage sont disposés dans l'ensemble du pays, il est difficile d'y échapper. Même si les premiers résultats des sondages n'indiquent pas de hausse significative de la xénophobie, qui est traditionnellement élevée dans le pays, on constate des tendances inquiétantes : la proportion de ceux qui n'ont manifestement pas de préjugés a visiblement décru.

La conférence a également été l'occasion d'entendre ce que les organisations locales et nationales qui travaillent avec des réfugiés avaient à dire sur la crise des réfugiés de l'été et du début de l'automne 2015. Outre les questions et problèmes d'organisation, les représentants de la société civile ont évoqué les difficultés qu'il y avait à travailler dans un environnement politique hostile. Malgré le soutien sans précédent de la population, la coopération avec les organisations caritatives et avec les institutions publiques prête toujours à controverse. Or, l'absence d'obstacles institutionnels aide ces mouvements locaux à adapter rapidement leurs activités et leur mission aux changements sociaux et juridiques. Même si leurs activités ne sont plus nécessaires en Hongrie, ces organisations continuent de fonctionner dans les régions en crise.

Forum mondial de la démocratie « Liberté vs. contrôle »

Université Windesheim de sciences appliquées, Zwolle, Pays-Bas

L'Université Windesheim de sciences appliquées de Zwolle, aux Pays-Bas, a organisé un événement parallèle pendant le Forum mondial de la démocratie. Cet événement satellite, organisé par des étudiants de deuxième année du Windesheim Honours College, était axé sur différents aspects de la démocratie tels que les droits de l'homme, l'interculturalité, le localisme et les questions migratoires.

La relation entre la jeunesse et la démocratie telle que présentée par les universitaires est parfois contradictoire. Le moment est toutefois venu de comprendre que les nouvelles générations envisagent la démocratie sous un autre angle, essentiellement axé sur une approche privilégiant le collectif et non les intérêts individuels. Lié à la participation de quatre étudiants du Windesheim Honours College au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg, un événement satellite a été organisé par un autre groupe d'étudiants du Collège afin de discuter de sujets liés au thème du Forum « Liberté vs. Contrôle » : pour une réponse démocratique ». Les sujets de discussion ont été axés sur les droits de l'homme et les difficultés rencontrées à l'heure actuelle par la démocratie. Les étudiants organisateurs de cet événement ont mis sur pied un programme varié qui a facilité le dialogue entre les experts et les étudiants. Comment se préparer aux défis mondiaux ? Quelle est l'histoire des droits

de l'homme et comment les garantir à l'avenir ? Quelles sont les solutions possibles à la crise des réfugiés en Europe ? Tous les participants ont pu participer à deux journées pleines d'idées, de discussion et de débats sur le sujet de la démocratie. Les différentes activités proposées ont été conçues de manière à donner au sujet complexe de la démocratie un sens clair et compréhensible. Nous n'aurons d'avenir que si nous prenons en considération la diversité, la connectivité, l'acceptation, le dialogue et l'équilibre entre contrôle et liberté.

Liberté vs. Autorité : de la peur à la volonté de liberté. Les droits de l'homme sont-ils les nouveaux défis du développement au XXI^e siècle?

Association européenne des étudiants en droit (ELSA), Seconde Université de Naples, Italie

L'événement « Liberté vs. Autorité : de la peur à la volonté de liberté. Les droits de l'homme sont-ils les nouveaux défis du développement au XXI^e siècle ? » a été organisé par SMCV ELSA, un des bureaux locaux de l'ELSA Italie le 9 décembre 2015 à la Seconde université de Naples, à Santa Maria Capua Vetere, non loin de Naples. Cette conférence portait sur le rôle des droits de l'homme dans notre société et leur importance au cours de ce siècle, marqué par des violations systématiques des droits des accords internationaux et communautaires relatifs aux droits de l'homme, une situation dégradée en matière de droits de l'homme étant souvent causée et/ou exacerbée par l'absence de démocratie et par des structures inefficaces et corrompues. Les orateurs étaient les suivants :

M. Giuseppe Limone, professeur de philosophie du droit à la Seconde université de Naples, qui est revenu sur la naissance des droits de l'homme, leur développement et leur signification au cours des siècles ;

Mme Rabea Willers, gestionnaire de projet au Conseil de l'Europe, Direction de la gouvernance démocratique, qui a présenté les résultats du Forum mondial de la démocratie de Strasbourg ;

M. Mario Ventrone, doctorant en Etudes internationales à l'université de Naples « L'Orientale », qui a souligné la relation entre les droits de l'homme et les menaces terroristes émanant de l'Etat islamique, ainsi que le rôle de la communauté internationale pour les protéger ;

Le père Li Xuanzong, préfet général de l'Eglise taoïste italienne, qui a décrit le rôle des droits de l'homme dans la religion taoïste.

La conférence a permis aux étudiants d'examiner cette question sous divers angles et d'approfondir leur connaissance de l'histoire des droits de l'homme et de l'incidence de ces droits sur nos vies.

Forum mondial de la démocratie 2015: faits et chiffres

- ▶ Plus de 2 000 personnes originaires de plus de 100 pays représentant tous les continents ont participé au Forum.
- ▶ La déclaration de Jacob Appelbaum, chercheur indépendant sur les questions de sécurité et journaliste, diffusée par OpenDemocracy, partenaire média du Forum, **a été vue 257 000 fois** en moins d'une semaine. Bill Binney, Thomas Drake et Kirk Wiebe, lanceurs d'alertes de la NSA, ou Mourad Benchellali, ancien détenu à Guantanamo, comptaient parmi les autres orateurs éminents.

Twitter

Sur Twitter, le hashtag #CoE_WFD a rassemblé **1 533 contributeurs** du monde entier avec **5 018 tweets** postés du 17 au 20 novembre 2015. Il y a eu **4,7 millions d'utilisateurs uniques**, avec près de **26 millions de vues**. Le compte @WFDemocracy a obtenu environ **6 700 nouveaux followers** rien que pendant la durée du Forum. Le hashtag #CoE_WFD a fait partie des « sujets tendance » en Belgique pendant toute la durée du Forum et à New York le deuxième jour.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.